

# VRS

La vie de la recherche scientifique

débats  
stratégies  
opinions  
dossiers  
actions

397  
mai / juin / juil.  
2014  
Prix au numéro: 8€



DOSSIER SPÉCIAL

## RECHERCHE SCIENTIFIQUE

en FRANCE et AILLEURS :

QUESTION  
D'ARGENT  
OU D'IDÉOLOGIE ?

ARGENTINE  
CANADA  
DANEMARK  
ESPAGNE  
ÉTATS-UNIS  
FRANCE  
ITALIE  
PORTUGAL  
ROYAUME-UNI  
RUSSIE  
SÉNÉGAL  
SERBIE

ET AUSSI LA PARTICIPATION DE



SANTÉ ET ASSURANCE

# Protégez au mieux votre capital santé

GRÂCE À SANTE PASS ET PROTECTION REVENU, DEUX CONTRATS CONÇUS PAR LA GMF, VOUS ASSUREZ VOTRE SANTÉ ET PRÉSERVEZ EFFICACEMENT VOTRE NIVEAU DE VIE.



La santé occupe une place de plus en plus importante dans le budget des ménages, à tel point que près d'un tiers des Français renoncent à des soins faute d'argent. Consciente de cette tendance, la GMF a conçu SANTE PASS, une complémentaire santé de qualité, particulièrement compétitive. Souple et modulable selon les besoins, le contrat SANTE PASS réserve un ensemble d'avantages tarifaires : jusqu'à 18% de réduction selon le nombre de personnes assurées<sup>(1)</sup>, 6 mois gratuits pour les bébés<sup>(2)</sup>... Le tout pour une protection étendue : les dépassements d'honoraires, de plus en plus fréquents, sont remboursés jusqu'à 220% ; pratiquement tous les médicaments – y compris ceux remboursés à 15% par la Sécurité sociale<sup>(3)</sup> – sont pris en charge. De plus, vous avez accès à des tarifs négociés et des services privilégiés (en optique, dentaire...) grâce aux réseaux Santclair<sup>(3)</sup>, qui rassemblent plus de 5000 professionnels de la santé.

## PROTÉGEZ VOS REVENUS

Et parce que les fonctionnaires ne sont pas forcément bien couverts en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident de la vie privée, la GMF a conçu Protection Revenu. Cette garantie vous permet de maintenir votre niveau de vie en cas de coup dur : l'indemnisation est calculée sur la base de votre traitement, mais aussi de vos primes. Protection Revenu peut être souscrit avec le produit SANTE PASS ou de façon totalement indépendante. Pensez-y !

<sup>(1)</sup> Ensemble des assurés avec une seule et même formule au contrat.  
<sup>(2)</sup> Si l'inscription de l'enfant a lieu dans les 3 mois qui suivent sa naissance ou son adoption.  
<sup>(3)</sup> Sauf formule Eco.

## Protection Revenu en pratique

**POUR QUI ?** Protection Revenu est accessible à tous les fonctionnaires et contractuels de la Fonction publique âgés de 18 à 65 ans. Une simple déclaration de bonne santé est demandée à partir de 30 ans.

**COMMENT ÇA MARCHE ?** En cas d'arrêt de travail, le contrat permet à l'assuré de conserver un revenu moyen similaire à ce qu'il percevait l'année précédente. Il choisit son montant garanti et peut le faire évoluer.

**LE PLUS ?** L'indemnisation tient compte aussi des primes.

**POUR QUELLE DURÉE ?** Jusqu'à 5 années consécutives d'indemnisation.

## Ludovic Champenois, Responsable Produit à la GMF «Le choix d'une complémentaire santé est libre»

« On dit souvent que la santé est ce qu'il y a de plus important. Raison de plus pour passer à la loupe son assurance complémentaire santé et faire jouer la concurrence. Rappelons que le choix d'une complémentaire est libre, une règle qui vaut aussi pour les fonctionnaires. Insistons aussi sur le fait qu'au bout d'un certain temps, en général à partir du 4<sup>ème</sup> mois d'arrêt de travail, les fonctionnaires ne perçoivent plus que la moitié de leur traitement. Mieux vaut donc avoir anticipé ! C'est ce qui nous a guidés dans la conception de Protection Revenu, le complément prévoyance du contrat SANTE PASS ».

# édito



**Claudine Kahane**

et **Marc Neveu**

Co-secrétaires généraux du SNESUP-FSU

## *Austérité, regroupements : faire grandir l'exigence d'alternatives !*

La loi de finances rectificative pour 2014, dont l'adoption a été qualifiée de « vote de courage » par le Premier ministre, entérine l'acte I des coupes budgétaires massives que nécessite la mise en œuvre du Pacte de Responsabilité. L'Enseignement Supérieur et la Recherche sont aux premières loges : parmi les 1,6 milliard d'euros d'annulation de crédits pour 2014, l'ESR contribue pour 25 %, soit autant, pour une année, que les baisses de crédits des 2 années précédentes ! Quant au budget « sanctuarisé » annoncé par le président de la République, il correspond en fait, selon les estimations de G. Fioraso, à un manque de 1,6 Md € au budget de la MIREs par rapport aux besoins, sur la période 2015-2017 ! Ces coupes budgétaires auront des effets dévastateurs dans les établissements et les organismes. Alors que l'emploi scientifique est déjà dans une situation catastrophique dans notre pays, une nouvelle dégradation de l'emploi se profile, elle aussi confirmée par la secrétaire d'État (« *les recrutements seront moins nombreux que précédemment* »).

En parallèle, la course folle aux regroupements des établissements et des organismes continue derrière la carotte de l'appel à projet PIA2, dont le cadrage<sup>1</sup> définit une vision de l'ESR à deux vitesses : à « *une dizaine de grandes universités* », le « *rayonnement de leur recherche, l'attractivité de leurs formations, la notoriété de leur corps académique* » ... et l'appel à projets IDEX, aux autres, « *le partenariat avec le monde économique* », « *la formation professionnelle* », ... et l'appel à projets I-SITE.

Malgré l'obstination du ministère, le calendrier imposé est manifestement intenable (plus de la moitié des 20 COMUE en projet n'auront pas adopté leurs statuts avant l'automne) et les projets, là où ils sont enfin soumis aux personnels, sont massivement rejetés (aucun de la vingtaine de comités techniques d'organisme ou d'établissement consultés à ce jour ne s'est prononcé favorablement !) Pourtant, les moyens existent, aujourd'hui, pour que notre pays investisse dans l'enseignement supérieur et dans la recherche, en réorientant les financements sur projets inefficaces, coûteux et générateurs de précarité vers des budgets pérennes et des emplois permanents, en réformant profondément le crédit impôt-recherche dont chaque pourcent représente la création de 1 000 nouveaux postes de chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens.

La mobilisation pour l'emploi scientifique, initiée le 11 juin, doit se poursuivre et s'amplifier. C'est le sens de la pétition lancée par le Comité national de la recherche scientifique<sup>2</sup>, c'est le sens de l'initiative « Sciences en marche »<sup>3</sup> en préparation pour l'automne.

Le temps doit être donné aux personnels des établissements et des organismes pour élaborer, dans la transparence et la sérénité, sans calendrier contraignant ni modalités imposées, les projets de coopération, tant en recherche qu'en formation, qui sont le ferment même de nos missions. C'est le sens du moratoire des regroupements et de la réécriture de la loi ESR que nous demandons.

1. décret publié au J.O. le 2 juillet 2014 (NOR: PRM1413657X); le président du CNRS a aussi déclaré en février 2014 que celui-ci ne participera qu'aux COMUE présentant « un projet scientifique ambitieux et tourné vers l'international ». 2. <http://www.change.org/fr/pétitions/au-gouvernement-français-l-emploi-scientifique-est-l-investissement-d-avenir-par-excellence>; pour plus d'informations et d'argumentaires, voir <http://www.urgence-emploi-scientifique.org> 3. <http://sciencesenmarche.org>

# sommaire

## ÉDITO

Austérité, regroupements: faire grandir l'exigence d'alternatives ! 03

Claudine Kahane et Marc Neveu

## DOSSIER

RECHERCHE SCIENTIFIQUE EN FRANCE ET AILLEURS : QUESTION D'ARGENT OU D'IDÉOLOGIE ?

La recherche : un "management" qui obère la pensée scientifique Patrick Monfort et Marc Delepouve 06

"No more blue skies?" Sombre horizon pour les scientifiques et les chercheurs universitaires canadiens David Robinson 09

Les conditions de la recherche universitaire au Québec Max Roy 12

Défendre l'intégrité scientifique et les libertés académiques aux États-Unis Michael Halpern et Pallavi Phartiyal 15

En Argentine : restaurer l'autonomie pour renforcer les relations constructives avec la société Laura Rovelli et Yamile Socolovsky 18

La recherche au Sénégal Seydi Ababacar Ndiaye et Babacar Diop Buuba 21

Politiques en matière de recherche au Royaume-Uni Rob Copeland 23

Au Portugal, la bourse ou la vie ? Manuel Pereira dos Santos 26

La recherche en Espagne reléguée aux oubliettes Ramón Sans Fonfría 29

En Italie, le désastre Alessandro Arienzo 31

En Serbie, au cours des dernières décennies Djurdjica Jovovic, Aleksandra Milutinovic-Nicolic, Dragan Markushev 34

Comment la réforme de l'Académie des sciences de Russie a attaqué la liberté académique Vyacheslav Vdodin 36

Les évolutions récentes au Danemark Jens Vraa-Jensen 37

Politique en matière de recherche en Europe Jens Vraa-Jensen 38

La lutte contre la crise, une contribution essentielle de l'enseignement supérieur et de la recherche Conseil syndical européen de l'éducation 41

Constats et point de vue de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques Jean-Paul Lainé 43

L'UNESCO lance un processus de révision de la recommandation sur la condition des chercheurs scientifiques de 1974 Dafna Feinholz 44

## HOMMAGE

Paul Janiaud nous a quittés 46



Québec



Argentine



Royaume-Uni



Sénégal

**Syndicat national des chercheurs scientifiques [SNCS-FSU]** 1, place Aristide-Briand. 92195 Meudon Cedex. Tél. : 0145075870.

Fax: 0145075851. sncs@cnrs-belleuve.fr. www.sncs.fr

**Syndicat national de l'enseignement supérieur [SNESUP-FSU]** 78, rue du Faubourg Saint-Denis. 75010 Paris. Tél.: 0144799610.

Fax: 0142462656. accueil@snesup.fr. www.snesup.fr

**Directeur de la publication:** Patrick Monfort | **Directeur délégué:** Jean-Luc Mazet | **Rédacteurs en chef:** Chantal Pacteau, Gérard Lauton, Patrick Monfort, Marc Delepouve | **Comité de programmation:** Les bureaux nationaux du SNCS et du SNESUP | **Ont participé à ce numéro:** Alessandro Arienzo, Rob Copeland, Marc Delepouve, Babacar Diop Buuba, Manuel Pereira dos Santos, Dafna Feinholz, Michael Halpern, Jens Vraa-Jensen, Djurdjica Jovovic, Claudine Kahane, Jean-Paul Lainé, Dragan Markushev, Aleksandra Milutinovic-Nicolic, Patrick Monfort, Seydi Ababacar Ndiaye, Marc Neveu, Pallavi Phartiyal, David Robinson, Laura Rovelli, Max Roy, Ramón Sans-Fonfría, Yamile Socolovsky, Vyacheslav Vdodin | **Secrétaire de rédaction:** Emmanuelle Pasquier | **Graphiste:** Élise Langellier | **Impression:** SIPÉ. Z.I. des Radars. 10 ter, rue Jean-Jacques Rousseau. 91350 Grigny. | **Routage:** Improfi | **Régie publicitaire:** Com d'habitude publicité. 25, rue Fernand-Delmas, 19 100 Brive-la-Gaillarde. Tél.: 0555241403. Fax: 0555180373. Contact: Clotilde Poitevin-Amadiou (www.comdhabitude.fr - contact@comdhabitude.fr) | La Vie de la recherche scientifique est publiée par le SNCSFSU, 1, place Aristide-Briand 92195 Meudon Cedex. Tél.: 01 45 07 58 70 - Fax: 01 45 07 58 51 - sncs@cnrs-belleuve.fr. Commission paritaire: 0414 S 07016. ISSN: 0755-2874. Dépôt légal à parution. Prix au numéro: 8 € - Abonnement annuel (4 numéros): 25 € (individuel), 50 € (institutionnel). Les titres sont de la responsabilité de l'équipe de rédaction

# dossier spécial

Patrick Monfort  
Marc Delepouve



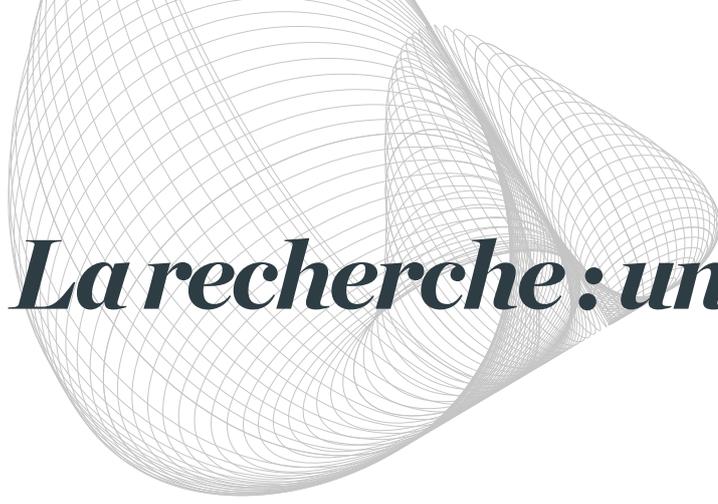
*Si nous connaissons la situation de la recherche en France, qu'en est-il dans les autres pays, en Europe et dans les autres parties du monde? Quelles sont les analyses et les revendications des organisations syndicales ou associatives des scientifiques dans leur pays?*

*Nous avons demandé à des organisations de nous décrire la situation de la recherche dans leur pays. Ce dossier, très incomplet et bien modeste pour couvrir l'ensemble des pays, donne déjà une idée de qui se passe au niveau international: tous dans le même navire! La recherche est pilotée par les mêmes orientations, et les scientifiques perdent leur liberté académique. La situation catastrophique de l'Italie et de l'Espagne, l'appel au secours de l'organisation portugaise contre les réductions massives d'emplois scientifiques et les fermetures de laboratoire, la censure par le gouvernement canadien des scientifiques des organismes fédéraux, la mise en cause de la liberté d'expression des scientifiques aux États-Unis, la transformation de l'évaluation en outil de pilotage de la recherche en Grande-Bretagne, la mise au pas de la recherche en Russie, le manque de liberté et d'autonomie des scientifiques en Argentine, autant de situations qui nous interpellent car elles résonnent avec ce que les scientifiques vivent en France. Il est temps de construire une réaction internationale face à la situation catastrophique de la recherche.*

*Les textes présentés ici, soit rédigés en français, soit traduits de leur version anglaise ou espagnole en français, ils seront édités dans un numéro spécial trilingue français, anglais, espagnol de la VRS en octobre.*

*Cette édition spéciale permettra une diffusion internationale par les différentes organisations ayant participé à ce numéro, et lors de la prochaine réunion mondiale des organisations syndicales au sein du comité de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'Internationale de l'Éducation qui se tiendra à Accra (Ghana) en novembre prochain.*





# La recherche : un “management”

**Patrick Monfort**

Secrétaire général du SNCS-FSU

**Marc Delepouve**

Secrétaire national « secteur international » du SNESUP-FSU

Depuis de nombreuses années, les scientifiques et les organisations syndicales de la recherche dénoncent le manque de moyens financiers et humains dans la recherche académique en France.

La France ne consacre que 2,25 % du PIB à la recherche et reste loin de l'objectif européen des 3 %. Pour ce qu'on appelle « recherche publique » dans les autres pays (universités, organismes, agences, i.e hors activités militaires ou industrielles), la France ne consacre que 0,6 % de son PIB et non 1 %, objectif défini par l'Union européenne en 2000, qui aurait dû être atteint en 2010.

Pour atteindre ces objectifs, il faudrait augmenter d'un tiers l'effort global de recherche (public + privé), et accroître le nombre des emplois publics dans l'enseignement supérieur et la recherche (enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs et techniciens, administratifs) de 5 % par an (soit 6 000 postes) pendant 10 ans. Les gouvernements successifs, de droite comme de gauche, n'en prennent pas le chemin ; des emplois scientifiques sont supprimés. Ainsi le CNRS a perdu plus de 800 emplois statutaires depuis 2002.

Les universités ont gelé des emplois de titulaires par centaines à cause des dotations insuffisantes par le gouvernement. Parallèlement, le nombre d'emplois précaires explose et ce dans toutes les catégories de personnels (enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs et techniciens, administratifs). Selon les chiffres du ministère, il y a au-dessus de 50 000 précaires dans l'enseignement supérieur et la recherche. Au CNRS, ils représentent aujourd'hui plus de 8 000 personnes, soit le tiers des effectifs de l'organisme.

La situation dans le secteur de recherche et développement (R&D) des entreprises aggrave la crise de l'emploi scientifique. L'offre d'emploi y diminue fortement depuis 2010 et, pour la première fois, il y

a eu plus d'emplois perdus en 2013 dans ce secteur que d'emplois créés. Pourtant le soutien de l'État aux entreprises privées ne cesse de croître par des mécanismes fiscaux comme le crédit impôt recherche (CIR) qui atteint aujourd'hui autour de 6 milliards d'euros (0,3 % du PIB).

La baisse programmée des recrutements de scientifiques dans le secteur public pour les prochaines années (en raison de la baisse des départs en retraite et des mesures d'austérité), comme le faible investissement du secteur privé dans les activités de recherche, conduit aujourd'hui les jeunes scientifiques dans une impasse. Une des conséquences est la baisse des inscriptions des jeunes dans les formations universitaires, en particulier au niveau du doctorat (baisse compensée par l'augmentation du nombre de doctorants étrangers préparant une thèse en France).

## POURQUOI ORIENTER LA RECHERCHE ?

La France ne forme environ que 12 000 docteurs par an contre 20 000 pour la Grande-Bretagne et 27 000 pour l'Allemagne. Le plus tragique est que la France ne parvient même pas, malgré la faiblesse de ce nombre, à fournir assez d'emplois correspondant à leur qualification. Le financement des laboratoires subit lui aussi une transformation majeure depuis plus de 10 ans. D'un système où les laboratoires et les équipes étaient financés par un budget majoritairement attribué après évaluation scientifique de leurs activités, le financement des recherches a basculé majoritairement vers le système des appels à projet. La création en 2005 d'une agence de financement, l'Agence nationale de la recherche (ANR), a permis aux gouvernements successifs de disposer d'un outil puissant de pilotage de la recherche, en décidant des secteurs prioritaires à financer et poursuivant l'objectif général

de compétitivité économique. Puis, tout en diminuant le financement des organismes de recherche et des universités, les gouvernements ont de plus organisé des appels à projet à grande échelle, dans le cadre d'une politique dite d'« excellence ».

## RECHERCHE OU INNOVATION ?

Cette transformation d'ensemble de l'organisation de la recherche s'est faite sous couvert d'un argumentaire constant de la part des gouvernements successifs : la recherche doit générer de l'innovation et du transfert technologique, moteurs de la croissance économique. Ce discours s'est amplifié depuis la crise économique de 2008, au point d'occulter la recherche fondamentale. Il devient dominant dans les médias et laisse croire à la société que les scientifiques, en orientant leur travail vers la seule innovation, apporteront les nouveaux développements nécessaires aux entreprises pour créer de l'emploi. L'ensemble de la communauté scientifique n'a cessé d'expliquer que si des applications des connaissances peuvent être transférées vers des secteurs dits de R&D et donner lieu à des innovations dans tous les secteurs économiques et industriels, dans le même temps les résultats des recherches ne se programment pas, et les produits innovants sont souvent autant nés du hasard que les découvertes scientifiques elles-mêmes. C'est que l'on appelle la sérendipité.

Le système libéral dominant est aujourd'hui convaincu qu'il doit et peut accélérer le transfert et l'innovation pour résoudre la crise économique et affronter la concurrence économique internationale. Il ne faut pas croire que les différents politiciens et technocrates qui organisent ces politiques seraient sourds aux arguments des scientifiques qui expliquent que la recherche pilotée par des intérêts à

# qui obère la pensée scientifique

court terme d'ordre économique comme « sociétal » est une impasse. Ils sont certainement convaincus qu'on ne peut programmer les résultats de la recherche. Mais ils sont certainement plus convaincus encore qu'il est possible d'accélérer l'obtention à court terme de résultats transférables vers l'innovation en mettant sous contrainte le système d'organisation de la recherche. Pour cela ils organisent le pilotage de la recherche en appliquant les concepts portés par le « New Public Management ». Ce qui a pour conséquence de réduire les recherches fondamentales, dont l'accroissement des connaissances est le seul objectif, mais aussi des recherches sur les secteurs considérés comme inutiles ou dérangeants : c'est le cas notamment dans le domaine des sciences humaines et sociales.

## OUTILS DE MISE SOUS CONTRAINTE

Pour contraindre le système de la recherche publique, les décideurs utilisent trois leviers principaux : la baisse et la mise en compétition des ressources financières et leur contrôle par des intérêts extérieurs, l'augmentation de la précarité des personnels, l'occupation des scientifiques à des tâches chronophages et inutiles.

### 1. Les ressources financières

C'est ce qui détermine les moyens disponibles pour effectuer les recherches. En contrôlant l'affectation de ces moyens et leur évaluation, le système politique pilote l'exécution des recherches. La création de l'ANR, à l'aide du transfert d'une grande partie des dotations de la recherche gérées par les organismes et les universités, a conduit à la généralisation de la recherche sur projets. Les scientifiques ne sont plus libres d'effectuer leurs travaux sur les questions qu'ils se posent. Ils doivent répondre aux projets décidés par d'autres ; leur propre questionnement doit entrer dans les orientations fixées par l'ANR. Augmentant cette contrainte, les moyens disponibles sont faibles ; cette année, moins de 10 % des projets déposés à l'ANR seront financés. En même temps, les possibilités d'emplois diminuent, ce

qui augmente la mise en compétition des équipes de recherche pour obtenir à la fois les fonds et les personnels nécessaires pour travailler. Ces nouvelles structures de financement comme l'ANR ou les Initiatives d'excellence sont toutes contrôlées par des représentants extérieurs au milieu académique suite à la substitution de représentants des entreprises, des collectivités locales ou du gouvernement aux représentants des personnels dans les instances de décision. Enfin le contrôle des moyens a aussi été encadré par la refonte et l'instrumentalisation de l'évaluation de la recherche via la création d'agence de l'évaluation comme l'AERES dans lesquelles les représentants élus des personnels ont été supprimés. Bibliométrie, quantification des activités et notation permettent de justifier la concentration des moyens sur les individus et les équipes qui entrent dans les orientations décidées par les intérêts extérieurs à la recherche.

### 2. La précarité

L'explosion de la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche en France a été organisée volontairement par les gouvernements. En dérégulant les conditions d'obtention des Contrats de travail à durée déterminée (CDD) et en augmentant la part de la recherche sur projet, le nombre de précaire a explosé dans l'ensemble des universités et des organismes de recherche. Cette politique délibérée oppose les personnels statutaires jouissant de la sécurité de l'emploi et de perspectives de carrière, aux personnels précaires, en général plus faiblement rémunérés, exposés à une incertitude permanente et professionnellement soumis aux contraintes de leur précarité. Cette situation affecte l'ensemble des personnels dans les laboratoires et crée des situations de souffrance au travail.

### 3. La surcharge de travail inutile

Pour obtenir des financements, les scientifiques passent une grande partie de leur travail à répondre à des appels d'offres multiples (ANR, Europe, Régions, Ministères, appels à projet dit d'excellence (labex, equipex...), etc.). Les dossiers

à remplir sont devenus d'une grande complexité. Ce n'est pas la description du projet scientifique qui prend le plus de temps, mais l'argumentaire qui doit être développé sur les résultats attendus, les développements envisageables vers le transfert et l'innovation, les retombées économiques et sociétales, les relations avec les entreprises ou les acteurs de la société, les temps que chaque participant consacre au projet, etc. Après avoir passé beaucoup de temps à remplir ces dossiers, les scientifiques sont occupés à évaluer ceux des collègues ! Puis, si par chance ils obtiennent un financement, ce sont les rapports à 3 mois, à 6 mois, à mi-parcours, à la fin : apports scientifiques, rapports des feuilles de temps de chaque participant et rapports financiers justifiant de la bonne dépense des moyens donnés par rapport au projet annoncé.

## QUELLE LIBERTÉ DE RECHERCHE ?

Cette mise sous contrainte, ou sous pression, de la recherche et des scientifiques produit bien le pilotage attendu du système. Les scientifiques ne peuvent plus travailler sur les questions de recherche, mais pour des intérêts à court terme qui pilotent l'affectation des moyens. Plus grave, occupés à des tâches inutiles et chronophages, les scientifiques perdent le temps nécessaire pour penser. La recherche se transforme ainsi en un système d'ingénierie de haut niveau qui vise à satisfaire les grandes orientations technologiques décidées par l'Europe et les gouvernements ; les mots-clés sont alors « excellence », « innovation », « compétitivité », « défis sociétaux ». C'est la base du programme européen Horizon 2020, qui concentre les financements sur quelques priorités industrielles et de société. Les États déclinent les mêmes orientations dans leur propre programmation, les collectivités territoriales s'agrègent sur les mêmes objectifs. Dans ces orientations, il n'y a pas de place pour les questions de recherche endogènes, ou propres aux chercheurs. Il n'y a pas

de place non plus pour des questions de recherche qui dérangent les politiques, les intérêts industriels, mais aussi les lobbys anti-sciences.

Les scientifiques perdent leur liberté académique, les collectifs de travail sont détruits. Le gâchis humain est inconséquent et les jeunes finissent par se détourner de la recherche.

## ET DANS LES AUTRES PAYS ?

Par leur collaboration de travail avec des collègues étrangers, les scientifiques s'aperçoivent de plus en plus que la situation de la recherche n'est pas plus satisfaisante dans les autres pays, aussi bien en Europe que dans les différentes parties du monde. Les analyses faites par les diverses organisations syndicales ou associatives dont nous avons recueilli les témoignages dans la suite de ce dossier sont éloquents. Si l'organisation de la recherche est différente aussi bien dans les structures que dans les statuts des personnels, il apparaît que la même ligne directrice sous-tend les politiques dans tous les pays : la recherche doit contribuer au plus vite au transfert et à l'innovation, condition *sine qua non* pour relancer l'économie de la consommation. Dans tous les pays, les mêmes politiques conduisent à mettre en compétition les scientifiques sur des critères prétendument d'excellence, le plus souvent dans un contexte de réduction des financements, à diminuer les emplois stables au profit des emplois précaires, à faire entrer les intérêts économiques dans la gestion des universités et des organismes de recherche, à mettre en avant certains intérêts sociétaux choisis par les politiques dans les programmes de recherche. Le pilotage de la recherche s'est généralisé partout, et il conduit à supprimer la liberté académique des chercheurs jusque dans leur liberté d'expression (interdiction formelle de s'exprimer sans autorisation pour les chercheurs canadiens subventionnés par

le gouvernement fédéral, harcèlement de scientifiques par des organisations anti-science aux États-Unis).

Le financement de la recherche varie selon les pays et les zones du monde, certains pays investissent plus, d'autres réduisent drastiquement les financements de la recherche après avoir eu une politique de forte croissance. Dans tous les cas, les structures sont réformées et conduisent à une unique orientation. Le système libéral a décidé de supprimer la liberté de recherche des scientifiques pour des raisons idéologiques et non pas seulement économiques.

Surchargés de tâches inutiles, fragilisés, mis en compétition, les scientifiques ne peuvent plus aborder toutes les questions scientifiques : le « temps pour penser » et l'espace pour coopérer se réduisent toujours plus.

## AFFRONTEMENT ET RECOMPOSITION ÉCONOMIQUES

Suite à la crise financière internationale, les politiques d'austérité organisées à l'échelle européenne se sont accompagnées d'un effondrement du financement public de la recherche de certaines nations telles que la Grèce, l'Espagne, le Portugal... (voir, ci-après, les articles de collègues syndicalistes du Sud de l'Europe). La recherche publique tournée vers l'innovation et les entreprises en est affectée, bien qu'elle soit priorisée là comme partout ailleurs.

En revanche, le budget du ministère fédéral allemand de l'éducation et de la recherche a cru de +7,2 % en 2011, + 11 % en 2012 et + 6,2 % en 2013 : « *l'objectif est de poursuivre la mobilisation de tous les acteurs de la recherche allemande, publics comme privés, autour de thématiques stratégiques pour favoriser la mise au point de produits innovants et de maintenir la compétitivité allemande au niveau mondial* ».

Le système néolibéral organise les échanges mondiaux sur le principe de la liberté quasiment totale de commerce des biens et services et de déplacement des capitaux, donnée aux entreprises multinationales et aux investisseurs internationaux. Aucune règle, ou presque, poursuivant des finalités sociales, environnementales ou même économiques, ne régule ce système. Il en résulte un affrontement économique entre les territoires géographiques ; partout, la recherche est convoquée en défense de la compétitivité.

## QUELLES PERSPECTIVES ?

Dans tous les pays, les scientifiques réagissent. Les luttes sont dures. Au Canada, au Portugal, en Grande-Bretagne, en Russie, en France, dans la plupart des pays, les manifestations et les grèves émergent épisodiquement face aux attaques brutales des gouvernements.

Les scientifiques doivent aujourd'hui organiser une réaction internationale pour retrouver la liberté de recherche, seul moteur de l'accroissement des connaissances. Ils doivent aussi trouver le soutien de la société. En effet, face aux catastrophes environnementales, économiques, industrielles, sociétales qui se sont produites et celles qui sont annoncées, la recherche, asséchée, entravée, voire détournée par les politiques libérales, n'est pas en capacité d'apporter sa contribution à la « *quête de solutions et à leur mise en œuvre* », comme le rappelle plus loin la déclaration du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE).

La riposte internationale des communautés scientifiques et d'organisations de la société civile devra soutenir et souder l'ensemble des luttes qui émergent dans tous les pays. C'est un des enjeux dont le SNCS et le SNESUP seront porteurs lors de la prochaine réunion mondiale des organisations syndicales au sein du comité de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'Internationale de l'Éducation (IE) à Accra (Ghana) en novembre prochain.

# “No more blue skies?”

## Sombre horizon pour les scientifiques et les chercheurs universitaires canadiens



L'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université (ACPPU) est une fédération nationale d'associations et de syndicats indépendants chargée

de représenter plus de 68 000 universitaires, chercheurs, bibliothécaires et membres du personnel général en poste dans plus de 100 universités et collèges au Canada. L'ACPPU est affiliée au Congrès du travail du Canada et à l'Internationale de l'Éducation.

@ [www.acppu.ca](http://www.acppu.ca)

**David Robinson,**  
directeur général,  
Association canadienne  
des professeurs  
et professeurs d'université

En 1869, le célèbre physicien irlandais John Tyndall s'est posé une question scientifique fondamentale, quoique curieusement insaisissable : pourquoi le ciel est-il bleu ? En cherchant une explication à ce phénomène, il a découvert que la lumière est dispersée dans l'atmosphère par la poussière et par des molécules d'air de grande taille, de telle façon que l'œil perçoit la couleur bleue. C'est grâce à la découverte de ces propriétés de la lumière que de nombreuses innovations importantes, mais totalement imprévues, comme le laser et la fibre optique, ont vu le jour.

Aujourd'hui, le terme anglais « *blue sky research* » formé à partir des enseignements appris par Tyndall sert souvent à caractériser la recherche pure, ou fondamentale, motivée par la curiosité intellectuelle des scientifiques. En fait, les grandes découvertes scientifiques résultent de recherches consacrées à des questions jugées importantes par les scientifiques, aussi anodines ou peu pertinentes puissent-elles sembler, bien plus qu'aux objectifs et aux directives dictés par les gouvernements, le secteur privé ou d'autres intérêts extérieurs. La recherche scientifique fondamentale remet systématiquement en question les idées reçues, menant ainsi à un basculement des paradigmes et à des innovations inattendues capitales. Les rayons X, le nylon, la supraconductivité, l'imagerie médicale, les ordinateurs et les systèmes de localisation GPS, toutes

ces découvertes montrent clairement que c'est la recherche pure, menée sans avoir en tête des applications ou des résultats particuliers, qui est porteuse du véritable progrès scientifique.

Cette importante leçon, hélas, échappe au gouvernement canadien actuel. Depuis son arrivée au pouvoir en 2006, le Parti conservateur de Stephen Harper s'est fixé comme règle politique d'exercer son joug sur les scientifiques et les chercheurs universitaires. Tout en affirmant l'importance et les avantages d'investir dans la recherche publique, le gouvernement Harper affiche une méfiance tenace et une hostilité ouverte vis-à-vis de la science.

### « COMLOT SOCIALISTE »

Le gouvernement a pour priorité absolue de promouvoir l'exploitation effrénée des ressources, néfaste pour l'environnement, en particulier celle des sables bitumineux controversés de l'Alberta. Et cela malgré les sérieuses réserves émises par les scientifiques au sujet de l'impact de la mise en valeur des sables bitumineux sur les écosystèmes et le climat, compte tenu de l'énorme quantité d'énergie nécessaire que requièrent l'extraction et le raffinage du pétrole enfoui dans ces sols. Le gouvernement conservateur s'est empressé de faire en sorte que les faits embarrassants concernant les sables bitumineux ne soient

pas rendus publics. Aussi, étant donné que le premier ministre Harper a déjà qualifié la lutte contre le changement climatique de « complot socialiste », il n'est guère étonnant que le gouvernement conservateur ait tôt fait de couper complètement les vivres à un organisme comme la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère, qui avait été jusque-là la principale source de financement des scientifiques travaillant à l'étude des causes et des effets du réchauffement de la planète. De surcroît, le gouvernement continue à imposer le bâillon aux scientifiques fédéraux qui pourraient se risquer à dire la vérité. Il est désormais interdit à tous les chercheurs en poste dans les ministères et organismes fédéraux de s'adresser aux médias et de publier les résultats de leurs travaux de recherche sans l'approbation préalable de leurs maîtres politiques. Le ministère de l'Environnement, entre autres, contrôle étroitement les contacts de ses scientifiques avec les médias. Les scientifiques qui ont participé à la conférence de l'Année polaire internationale 2012 à Montréal avaient reçu la consigne stricte de ne pas parler aux médias. D'autres scientifiques assistant à une conférence à Boston sur les effets de la production de pétrole sur l'environnement ont dû lire des réponses préparées très tôt aux questions qui leur ont été posées. Dans un document diffusé à l'interne, le gouvernement s'est félicité de l'efficacité de

sa nouvelle politique régissant les relations avec les médias parce qu'elle a permis de diminuer sensiblement le nombre des demandes de renseignements émanant des médias, « particulièrement des médias de premier plan, dont les échéances sont souvent le jour même ». On y constatait également une réduction de 80 % des reportages sur le changement climatique.

Les médias se sont intéressés de près à trois scientifiques bâillonnés par le gouvernement. Il s'agit de David Tarasick, un expert de la couche d'ozone travaillant à Environnement Canada, de Kristi Miller, une spécialiste du saumon à Pêches et Océans Canada, et de Scott Dallimore, un géologue au service de Ressources naturelles Canada. Les trois scientifiques ont publié des articles sur les conclusions de leurs recherches dans des revues internationales de renommée mondiale.

Or, les journalistes qui ont voulu les interroger plus à fond sur leurs travaux se sont vus refuser une demande d'entrevue. Ils n'ont même pas pu parler à Scott Dallimore, alors que sa recherche portant sur une inondation survenue il y a 13 000 ans était, comme il en avait fait la description à ses supérieurs politiques, de la « recherche pure », sans aucun lien avec « les minéraux, l'énergie et le réchauffement climatique anthropogénique ». Bien que les trois scientifiques aient finalement été autorisés à s'exprimer en public, Kristi Miller a dû se taire pendant plusieurs mois et David Tarasick, pendant deux semaines. Dans l'intervalle, les journalistes ont produit des reportages sans pouvoir s'appuyer sur l'expertise des scientifiques, ni relayer leurs commentaires.

## « EXTRÉMISTES RADICAUX »

Malgré de nombreuses critiques, le gouvernement persiste dans sa volonté de museler les scientifiques. Dans une entrevue radiophonique particulièrement choquante, l'ancien ministre d'État fédéral aux Sciences et à la Technologie, Greg Rickford, a refusé à trois reprises d'établir s'il est vrai ou non que les scientifiques fédéraux n'ont pas le droit d'utiliser le mot « carbone ». Rickford a par la suite publié une lettre de collecte de fonds dans laquelle il qualifie d'« extrémistes radicaux » – un terme normalement réservé à des terroristes – un groupe de scientifiques chevronnés luttant pour empêcher le gouvernement de fermer les installations du centre de recherche de la Région des lacs

# “ Le gouvernement persiste dans sa volonté de museler les scientifiques. ”

expérimentaux (RLE). Ce vaste laboratoire vivant unique et de renommée mondiale, situé dans le Nord de l'Ontario – et qui, comble de l'ironie, se trouve dans la circonscription électorale de Rickford – permet à des chercheur.euse.s du monde entier d'étudier l'impact des toxines et sous-produits industriels sur les écosystèmes lacustres et de surveiller la régénération de ceux-ci.

Les actions ainsi menées par le gouvernement pour museler et réorienter la recherche scientifique et limiter la diffusion de l'information correspondante ont été dénoncées tant au pays qu'à l'étranger. Selon Andrew Weaver, l'un des chercheur.euse.s canadiens les plus en vue en sciences de l'atmosphère et du climat, « il ne fait aucun doute que le gouvernement fédéral orchestre une campagne pour empêcher ses scientifiques de parler au public de leurs travaux ». La prestigieuse revue scientifique *Nature* a condamné la politique canadienne de musellement des scientifiques qui, selon elle, fait entrave à la libre circulation des connaissances scientifiques. Dans un éditorial très sévère, le quotidien *The New York Times* du 21 septembre 2013 (<http://nyti.ms/TYBdNJ>) a fait observer que

même l'hostilité avérée de l'administration américaine de George W. Bush face à la science paraissait dérisoire par rapport à ce qui se passe aujourd'hui au Canada.

Les attaques du gouvernement contre la science ne s'arrêtent pas là. Les conservateurs n'ont cessé de sabrer massivement dans le financement de la recherche fondamentale (encadré). Entre-temps, les « nouveaux » fonds de recherche votés par le gouvernement sont alloués à des projets qui doivent obligatoirement servir des intérêts industriels et commerciaux. Dans ce contexte, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) décrit sans détours le mandat de son nouveau programme de partenariats stratégiques et d'innovations : « Il contribue à l'organisation de rencontres éclair, afin que les chercheur.euse.s et les entreprises intéressés puissent établir un contact bref et structuré pour discuter de leurs besoins et de leurs capacités. » L'an dernier, le gouvernement a annoncé que le réputé Conseil national de recherches du Canada – fondé en 1916 à titre d'organisme essentiellement voué à la recherche fondamentale – allait devenir un « service



© Umberto Lopez

de guide-expert » pour l'industrie. Ce serait un guichet unique, genre hotline : « Appelez le 1 800 (le 0 800 français *N.D.L.R.*) pour trouver une solution aux problèmes que vous rencontrez dans vos affaires ».

Certes, personne ne prétend que le gouvernement devrait renoncer à financer la recherche appliquée, mais cela ne devrait pas se faire au détriment de la recherche pure ou fondamentale. Toute approche axée essentiellement sur les résultats commerciaux risque non seulement de tuer la créativité et la sérendipité essentielles à la recherche fondamentale, mais aussi de détourner l'enquête scientifique de son but premier. Dans le domaine de la recherche médicale, par exemple, l'obsession des résultats commerciaux incite à privilégier l'apport de modifications mineures aux médicaments et aux instruments déjà disponibles plutôt que l'étude fondamentale des causes des maladies et de leur prévention. Une politique de financement mettant uniquement l'accent sur les travaux de recherche qui présentent un potentiel commercial est déficiente sur un autre plan important. L'histoire des progrès scientifiques montre que l'on ne peut tirer pleinement parti des avantages économiques et sociaux de la recherche que si les scientifiques sont libres de développer les recherches sur les sujets qu'ils jugent intéressants d'un point de vue scientifique. Les gouvernements et les bailleurs de fonds privés doivent reconnaître que la recherche de qualité ne s'obtient pas

à coups de diktats politiques ou d'exigences à courte vue de l'industrie. Il appartient à des experts scientifiques impartiaux, par le biais d'un processus d'examen par les pairs, et non pas à des politiciens ou à des groupes d'intérêts, d'apprécier la valeur des études et des projets scientifiques.

## « MORT DE LA PREUVE SCIENTIFIQUE »

Les scientifiques et les chercheurs universitaires canadiens ne prennent pas à la légère la guerre du gouvernement contre la science. Dans un geste de mécontentement sans précédent, plus d'un millier de scientifiques a pris part, en juillet 2012, à un grand rassemblement sur la Colline du Parlement à Ottawa pour dénoncer ce qu'ils qualifiaient de « mort de la preuve scientifique ». La manifestation, qui a suscité une forte attention médiatique, a pris la forme d'une marche funèbre destinée à « pleurer » la fin de la liberté et de la réalité scientifiques, toutes deux victimes de l'hostilité et de la méfiance du gouvernement actuel. L'an dernier, des manifestations semblables se sont étendues à l'ensemble du pays et ont donné naissance à une nouvelle coalition, « Évidence pour la démocratie », par la voie de laquelle des scientifiques et des citoyens inquiets font pression pour que les politiques publiques et les décisions gouvernementales soient fondées en toute transparence sur des

données probantes et des faits.

De son côté, l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université (ACPPU) a lancé, à la fin de 2013, une campagne d'envergure, La science à bon escient ([www.lascienceabonescient.ca](http://www.lascienceabonescient.ca)), en vue de rassembler sous une même tribune les scientifiques, les chercheurs et le public et de leur donner la possibilité de discuter des conséquences de la politique gouvernementale sur la liberté de la recherche scientifique, de prendre toute la mesure de ces changements et d'élaborer une politique scientifique neuve pour le Canada. Dans le cadre de cette campagne, l'ACPPU a tenu des assemblées publiques dans plusieurs dizaines de collectivités. Un consensus se dégage jusqu'ici sur le fait que le Canada doit se doter d'une politique scientifique qui place l'intérêt public au premier plan et qui prend appui sur les compétences incontestées des chercheurs gouvernementaux, universitaires et collégiaux. La nouvelle politique devrait reposer sur les trois piliers suivants :

- 1) continuer à investir dans la recherche fondamentale en s'inspirant des priorités fixées par la communauté scientifique ;
- 2) respecter l'intégrité et l'autonomie de la recherche universitaire et collégiale et de la science publique ;
- 3) appuyer davantage les activités scientifiques gouvernementales.

La science est soumise à des pressions sans précédent au Canada. Peu de personnes nient l'importance et les bénéfices de l'investissement dans la recherche publique. Pourtant, le gouvernement fédéral sabre dans le financement de la recherche fondamentale, bâillonne ses scientifiques et réoriente le financement vers des secteurs qui s'alignent sur ses priorités politiques ou des projets censés comporter des avantages commerciaux immédiats. Une telle approche ralentit nos progrès scientifiques. Les scientifiques, les chercheurs universitaires et les membres du public méritent mieux de la part de leur gouvernement fédéral. Les Tyndall d'aujourd'hui auront beau se poser des questions fondamentales comme « pourquoi le ciel est-il bleu ? », ils se heurteront à un accueil plutôt froid dans les salles de conférences des entreprises ou dans les réunions du gouvernement. Et tous les Canadiens en paieront le prix.

## Financements en baisse

En tenant compte de l'inflation, les trois organismes subventionnaires fédéraux qui financent la majeure partie de la recherche universitaire ont vu leur budget de base fondre au cours des six dernières années. Depuis 2007-2008, l'enveloppe budgétaire du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) a été amputée de plus de 10 % de sa valeur réelle. Le budget du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) a diminué de plus de 4 %, tandis que le financement de base des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) a chuté de 7,5 %. De ce fait, le nombre de projets de recherche universitaire dignes d'être entrepris, mais pour lesquels aucun fonds n'était disponible, a considérablement augmenté. L'an dernier, 65 % des demandes de subventions soumises aux IRSC ont été recommandées pour financement, mais seules 9 % d'entre elles ont pu être financées.

# Les conditions de la recherche universitaire au Québec



Fondée en 1991, la **Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)** regroupe la majorité des syndicats et

associations de professeur.e.s d'université au Québec qui représentent plus de 5 000 membres adhérents.

Il s'agit surtout de professeur.e.s permanent.e.s et de candidats à la permanence. La FQPPU défend les intérêts du corps professoral et promeut une conception publique de l'université. Indépendante, elle œuvre souvent en collaboration avec les centrales syndicales et plusieurs organisations du monde de l'éducation et des services publics. Elle est membre de l'Internationale de l'Éducation.

@ [www.fqppu.org](http://www.fqppu.org)

Au Québec, la recherche publique s'accomplit essentiellement dans les institutions d'enseignement supérieur, c'est-à-dire dans les universités et les établissements affiliés. Les collègues d'enseignement général et professionnel (CEGEPS<sup>1</sup>) y contribuent dans une moindre mesure, en particulier à travers les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) qui répondent à des besoins d'entreprises. La recherche scientifique est surtout partie intégrante de la mission universitaire. C'est même une composante de la tâche professorale, reconnue dans les conventions collectives de travail. Qu'il s'agisse de recherche fondamentale, de recherche-crédation ou de recherche appliquée, menée individuellement ou en équipe, elle est indissociable de l'enseignement universitaire. Toutefois, elle est de plus en plus contrainte, dans ses moyens et dans ses finalités, par des conditions institutionnelles et extérieures. En effet, les professeur.e.s chercheur.euse.s et créateur.ice.s subissent de plus en plus de pressions de nature administrative, financière et idéologique. Celles-ci pourraient bien transformer l'essence même de leur contribution intellectuelle en plus d'affecter leurs tâches.

Si la recherche scientifique a toujours dépendu du financement public, la situation a beaucoup changé avec le temps. Le réseau universitaire québécois, pleinement développé après plus de quarante ans, a exigé des investissements considérables. Le gouvernement du Québec, dont relève tout le secteur de l'éducation, consacre en 2014-2015 quelque 2,8 milliards de dollars canadiens au seul budget de fonctionnement des universités. Mais le véritable soutien à la recherche universitaire s'inscrit dans des programmes spécifiques et provient de plusieurs sources, en particulier les Fonds de recherche du Québec (FRQ) et les Conseils de recherche du Canada, totalisant plus d'un milliard et demi de dollars. Le gouvernement du Québec contribue pour moins du quart à ce financement, tandis que le gouvernement fédéral du Canada y injecte plus de 50 % des fonds et le secteur privé, quelque 17 %. C'est dire le rôle crucial de l'État et, en particulier, du gouvernement fédéral – lequel fixe ses propres priorités pour l'ensemble du Canada. Les subventions de recherche sont attribuées par voie de concours externes aux professeur.e.s d'université qui se sont portés candidats. Ceux-ci doivent soumettre, avec l'approbation de

**Max Roy**  
président  
Fédération québécoise des  
professeures et professeurs  
d'université (FQPPU)

l'établissement universitaire, des projets de recherche d'une durée déterminée (trois ans selon la plupart des programmes). Les travaux en équipe, les regroupements au sein de centres de recherche, de laboratoires ou d'instituts sont largement favorisés. Il reste peu de possibilités pour les chercheur.euse.s individuel.le.s, sinon pour les professeur.e.s en début de carrière. Chaque programme de subvention a ses créneaux, lesquels correspondent plus ou moins aux disciplines du savoir. Ainsi, les trois fonds de recherche du Québec ont pour thèmes la santé, la nature et les technologies, la société et la culture. Cette division est très proche de la structure en place au Canada qui soutient la recherche publique à travers les Instituts de recherche en santé (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Pour autant, les exigences et les objectifs de plusieurs programmes ne traduisent pas uniquement des préoccupations scientifiques. Des pans entiers des politiques québécoises et canadiennes sur la science ressortissent à des ministères économiques. Ainsi, la Stratégie québécoise de recherche et d'innovation (de 2007 à 2013) était placée sous la gouverne d'un ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation. Un gouvernement du Parti québécois, élu en 2012, avait plutôt choisi d'en confier la responsabilité à un ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie. Mais, depuis le retour au pouvoir du Parti libéral du Québec, en avril 2014, les politiques sur les technologies relèvent désormais du nouveau ministère de l'Économie, de l'innovation et de l'exportation.

Celui-ci soutient d'ailleurs le Centre de recherche industrielle du Québec. L'orientation économique des programmes d'aide à la recherche est clairement réaffirmée. Si elle traduit une conception utilitaire, ce n'est pas encore la vision étroite de la science que promeut le gouvernement canadien. Porteur des idées réformistes de droite, le Parti conservateur du Canada favorise l'entreprise privée pour assurer une croissance économique, qui est sa priorité, et il préconise la réduction de la taille de l'État, y compris du personnel scientifique. Depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs, en 2006, les attaques contre les milieux scientifiques se sont multipliées, prenant la forme de restrictions budgétaires, de programmes ciblés, de fermetures d'établissements, de suppressions de postes et d'entraves à l'information... Des mesures aussi aberrantes que la suppression du caractère obligatoire du questionnaire long du recensement que Statistique Canada mène auprès des ménages tous les cinq ans, la fermeture de laboratoires de recherche réputés sur le climat et l'environnement, d'archives et de bibliothèques publiques et la destruction de milliers de documents inédits ont soulevé l'ire des chercheurs et des observateurs. Le Conseil national de recherches du Canada, un organisme public majeur, a vu son mandat modifié pour répondre aux besoins des entreprises. Nombre de programmes de subvention canadiens relèvent du ministère de l'Industrie. Pour le milieu universitaire et scientifique, les visées du gouvernement canadien sont alarmantes. De plus, les stratégies pour les imposer sont insultantes. Par exemple, Industrie Canada a lancé, en janvier 2014, une consultation écourtée (un mois à peine) sur la politique gouvernementale en matière de science et de technologie, accompagnée d'un bref document promotionnel. La FQPPU a été la première organisation québécoise à protester contre cette façon de faire; elle a déposé un mémoire et exigé une vraie consultation publique. Dans le budget déposé en février, le même gouvernement a annoncé des investissements d'un milliard et demi de dollars sur une période de dix ans dans un nouveau programme de financement («Apogée») dont l'objectif avoué est d'«aider les établissements postsecondaires canadiens à exceller à l'échelle mondiale dans des domaines de recherche qui procurent des avantages économiques à long terme au Canada». Bien qu'elle ait été annoncée, une consultation sur ce programme n'avait toujours pas commencé quatre mois plus tard

et les demandes répétées de la FQPPU à cet égard sont restées sans réponse. D'ailleurs, le gouvernement canadien ignore les inquiétudes et les requêtes des chercheurs universitaires. Quant au personnel scientifique employé dans ses ministères et organismes, il s'estime bâillonné, d'après un sondage de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC) de 2013. Le gouvernement canadien dicte les règles de la recherche scientifique puisqu'il en est le principal bailleur de fonds dans les établissements postsecondaires. À l'instar des chaires de recherche<sup>2</sup> et de la Fondation canadienne pour l'innovation<sup>3</sup> qu'il a instituées voilà plusieurs années, il crée des programmes pour soutenir l'industrie et le commerce alors que les budgets consacrés à la recherche universitaire sont toujours insuffisants. Dans le cadre d'une politique scientifique, l'octroi d'une subvention publique de recherche de 500 millions de dollars à l'industrie automobile, à titre d'exemple, est inexplicable en 2014. De tels choix politiques et budgétaires se font nécessairement au détriment de la recherche fondamentale et du milieu scientifique qui peine à maintenir ses activités et ses priorités. Les universités doivent pouvoir compter sur le financement privé et la philanthropie, ce qui est fortement encouragé par les gouvernements qui accordent des crédits d'impôt aux partenaires financiers. Ceux-ci obtiennent bien plus, en retour, lorsqu'ils s'approprient les résultats de recherche, sous la forme de brevets et d'applications. De plus, l'université assume encore la grande part des coûts d'opérations (salaires des professeurs et des chercheurs, gestion des bâtiments et des équipements, etc.). Si les partenariats avec l'industrie et les milieux d'affaires se font plus nombreux, ils ne s'imposent pas partout. Dans le domaine de la santé, cependant, la contribution mais également l'influence des grandes compagnies pharmaceutiques sont déterminantes. Malgré des investissements publics considérables, les chercheurs universitaires reçoivent proportionnellement un financement moindre de la part des gouvernements. Ceux-ci consacrent de plus en plus de moyens aux entreprises et incitent sinon obligent les établissements d'enseignement supérieur à conclure des partenariats



## ***Le phénomène d'appropriation privée du savoir va à l'encontre de certaines normes scientifiques classiques comme celles du communalisme.***

avec elles. La recherche est alors axée sur l'entrepreneuriat et l'innovation industrielle. Elle sert les projets de développement économique. Des entreprises dérivées (spin-off) sont d'ailleurs apparues pour valoriser les recherches et assurer le transfert de technologies. Commentant la Stratégie québécoise de recherche et d'innovation (SQRI), le professeur Jean Bernatchez, de l'Université du Québec à Rimouski, écrivait ceci en 2011: «*Le soutien accru à la commercialisation prévu à la SQRI renforce une tendance lourde observée au Québec depuis deux décennies. Elle repose sur le phénomène d'appropriation privée du savoir, qui va à l'encontre de certaines normes scientifiques classiques comme celles du communalisme – les réalisations de recherche sont des biens collectifs – et du désintéressement – le scientifique travaille sans se soucier de ses intérêts personnels. Des innovations à potentiel technico-commercial développées par des universitaires sont brevetées par les universités puis commercialisées par des entreprises existantes grâce à l'octroi de licences, ou par des entreprises dérivées créées pour tirer profit de ces innovations. La privatisation du savoir amène son lot de questionnements éthiques: brevetage du vivant, biopiratage des savoirs traditionnels, recherche orientée vers des productions rentables faisant que des pans du savoir sont boudés, entre autres ceux pouvant contribuer à aider les pays pauvres. En contexte universitaire, des problèmes se posent aussi, malgré les balises établies: clauses de confidentialité qui restreignent la publication des*

travaux des chercheurs et des étudiants, utilisation de ressources publiques aux fins de servir des intérêts privés, segmentation de l'activité de recherche contribuant à une désresponsabilisation des chercheurs. La commercialisation enrichit des individus et des entreprises et, ce faisant, contribue à la prospérité du Québec (c'est du moins le postulat de la politique), mais ne contribue pas à la prospérité des universités qui doivent investir des sommes considérables pour développer leurs portefeuilles de brevets.»

Ces propos conservent toute leur pertinence quant aux conséquences des politiques québécoises et canadiennes sur la recherche universitaire. On attend des professeurs chercheurs des résultats tangibles sinon pratiques, tels des produits commercialisables. Cela affecte aussi l'encadrement pédagogique et la formation des chercheurs.euse.s. Ainsi, des tâches souvent techniques sont confiées aux étudiant.e.s assistant.e.s.

Dans ce contexte où le financement n'est jamais assuré, la carrière des professeurs eux-mêmes est remise en question. Plusieurs se trouvent devant un dilemme lorsqu'ils doivent renoncer à leurs ambitions scientifiques pour maintenir des activités de recherche. Ce serait aussi, dans certains cas, renoncer à une liberté académique pourtant indispensable à l'avancement des connaissances. La question concerne non seulement les individus, mais l'ensemble de la société qui est l'ultime bénéficiaire de la recherche scientifique.

Considérée du point de vue de la recherche comme de l'enseignement, l'université a une mission de service public. Qu'elle contribue aussi au développement économique, cela s'entend, mais ce ne doit jamais devenir sa priorité. Si tel était le cas, elle perdrait sa raison d'être qui est la formation citoyenne et non seulement professionnelle des individus, la formation du jugement critique plus que l'apprentissage des habiletés pratiques ou techniques, la

conservation des connaissances et la construction de nouveaux savoirs qui inspireront notre avenir collectif. De ce point de vue, d'ailleurs, l'université doit maintenir la plus grande indépendance à l'égard des doctrines et des intérêts privés. La liberté académique lui est indispensable pour remplir correctement son rôle et il revient à la FQPPU, notamment, de veiller à sa protection.

1. Il s'agit du niveau scolaire intermédiaire entre le secondaire et l'université, qui dispense également une formation professionnelle. 2. «En 2000 le gouvernement du Canada a créé un programme permanent dans le but d'établir 2000 professorats de recherche – ou chaires de recherche du Canada – dans les universités du pays. Le Programme des chaires de recherche du Canada investit environ 265 millions de dollars par année afin d'attirer et de retenir certains des chercheurs considérés comme les plus accomplis et promoteurs du monde.» ([http://www.chairs-chaire.gc.ca/about\\_us\\_a\\_notre\\_sujet/index-fra.aspx](http://www.chairs-chaire.gc.ca/about_us_a_notre_sujet/index-fra.aspx)) Ce programme a instauré, dans les faits, un nouveau statut de professeur universitaire et entraîné des changements de priorités. 3. Créée en 1997, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) finance jusqu'à 40% des infrastructures de recherche dans des domaines ciblés. Elle exige, en contrepartie, un financement de 40% du gouvernement du Québec et 20% de partenaires privés et publics, ce qui engage forcément les universités concernées.

## Carré rouge sur fond érable

Le Québec a connu en 2012 une période à la fois agitée, critique et prometteuse. Par son ampleur et par ses conséquences, le «printemps érable» a été un moment exceptionnel.

Faisant front commun contre la hausse des frais de scolarité, les associations étudiantes ont réussi à mobiliser des centaines de milliers d'étudiants, à Montréal et dans diverses régions du Québec.

La répression et la brutalité policières s'observent régulièrement. On assiste à des arrestations massives lors des rassemblements et à des occupations de campus universitaires. Des professeurs sont intimidés, molestés et arrêtés. L'ONU et Amnesty International expriment leurs inquiétudes à ce sujet. Au total, on dénombrera plus de 3200 arrestations durant la crise.

D'autres enjeux apparaissent: le maintien des services publics, la préservation des ressources naturelles, l'opposition à l'exploitation des gaz de schiste, etc.

Après dix semaines de conflit, le Premier ministre et la ministre de l'Éducation proposent d'étaler la hausse prévue sur sept ans au lieu de cinq, ce qui est refusé par les étudiants. Puis des négociations ont lieu, en présence des représentants des dirigeants d'université et des centrales syndicales, mais en l'absence de représentants des professeurs. Une entente de principe est rejetée massivement. La ministre de l'Éducation démissionne et les négociations ultérieures sont expéditives.

Invoquant la nécessité de rétablir l'ordre et la paix sociale, le gouvernement du Parti libéral limite les débats et adopte, le 17 mai, une loi spéciale qui interdit toute manifestation spontanée et toute grève. Cette loi porterait atteinte à la liberté d'expression, obligeant les professeurs à dénoncer leurs étudiants et leurs collègues. Les groupes étudiants, la FQPPU, les centrales syndicales et plusieurs organisations civiles entreprennent alors des recours pour faire invalider la loi. Des élections anticipées organisées le 1<sup>er</sup> septembre 2012 porte au pouvoir Pauline Marois, la première femme à diriger le gouvernement du Québec. Ses engagements d'abolir la hausse des droits de scolarité, d'abroger la loi spéciale et d'organiser un Sommet sur l'enseignement supérieur sont respectés.

La plus grande grève étudiante au Québec – et au Canada – aura non seulement entraîné des élections mais elle aura également révélé les enjeux actuels de l'enseignement supérieur et des services publics.

Max Roy, *La VRS*, n° 391, décembre 2012



© Alexandre Gaudin

# Défendre l'intégrité scientifique et les libertés académiques aux États-Unis



**Le Centre pour la science et la démocratie de l'union des scientifiques responsables**

– *Union of Concerned Scientists* (UCS) – renforce la démocratie américaine en défendant le rôle essentiel de la science, la prise de décision argumentée et le débat constructif, afin d'améliorer la santé et la sécurité de tous les individus et d'assurer leur prospérité. Depuis 1969, l'UCS allie les connaissances et l'influence de la communauté scientifique au dévouement de citoyen.ne.s responsables pour promouvoir un environnement sain et un monde plus sûr. Cette union, qui regroupe plus de 400 000 scientifiques et citoyen.ne.s, s'appuie à la fois sur des analyses techniques et un plaidoyer efficace pour créer des solutions pratiques et innovantes dans l'optique de bâtir un avenir meilleur, plus sain et durable.

@ [www.ucsusa.org](http://www.ucsusa.org)

En 2009, à l'occasion de son premier discours d'investiture, le président Obama s'est promis de « redonner à la science la place qui lui revient ». Trois mois plus tard, il a réitéré cette promesse en publiant un mémorandum où il enjoignait à son conseiller scientifique de définir un plan visant à restaurer l'intégrité scientifique auprès des autorités fédérales.

Lors de la cérémonie de signature du mémorandum, le président a déclaré :

*« Promouvoir la science ne consiste pas uniquement à fournir des ressources, nous devons aussi veiller à protéger la recherche libre et ouverte. Nous devons permettre aux scientifiques, tels que celles et ceux ici présent.e.s aujourd'hui, de faire leur travail à l'abri des pressions et des manipulations, et écouter ce qu'elles et ils ont à nous dire, même lorsque cela ne nous plaît pas – surtout lorsque cela ne nous plaît pas. Nous devons faire en sorte que les données scientifiques ne soient jamais manipulées ou tenues secrètes aux fins de servir les programmes politiques, tout comme nous devons garantir que les décisions scientifiques soient fondées sur des faits et non sur une idéologie ».*

Les scientifiques étaient en extase.

L'ingérence politique permanente dans le

secteur scientifique sous l'administration Bush, dont peuvent témoigner l'Union of Concerned Scientists et d'autres organisations, a démoralisé beaucoup de scientifiques au service des États fédéraux. Durant la campagne présidentielle de 2008, nous avons obtenu les engagements en faveur de l'intégrité scientifique auprès du sénateur McCain et d'Obama lui-même, toujours sénateur à cette époque, et avons mis tous nos espoirs dans le futur président pour redresser le navire. Dès le début de son mandat présidentiel, nous avons fait pression pour l'instauration de réformes institutionnelles durables permettant de protéger la science et les scientifiques durant cette législature et les suivantes. Après 5 ans d'efforts pour apporter un meilleur soutien aux scientifiques, nous pouvons enfin constater les progrès accomplis. Mais il reste encore un long chemin à parcourir.

Les agences et départements fédéraux ont été chargés d'élaborer des politiques destinées à protéger l'intégrité de la science et à lui donner les moyens de résister aux pressions et autres ingérences politiques. Cette tâche a notamment été confiée à l'Agence nationale pour l'étude des océans et de l'atmosphère (NOAA), laquelle a élaboré des politiques qui, une fois appliquées, contribueront à améliorer

**Michael Halpern**

Chargé de mission

**Pallavi Phartiyal**

Analyste et chargée de mission  
Centre pour la science et la démocratie

notamment la culture et la philosophie des organismes fédéraux. « Les politiques destinées à protéger l'intégrité scientifique reflètent notre engagement à développer et utiliser les produits de la science sans aucune ingérence extérieure, à garantir la transparence, à rendre des comptes concernant nos activités et à renforcer notre poursuite de l'excellence », déclarait à l'époque Jane Lubchenco, alors administratrice de la NOAA.

D'autres organismes se sont toutefois contentés de développer des politiques uniquement pour la forme, promettant d'être particulièrement inefficaces. Au fil du temps, l'engouement de l'administration pour promouvoir durablement l'intégrité de la science s'est peu à peu amenuisé, laissant en grande partie aux agences et départements indépendants le soin de reprendre le flambeau.

## LES INTÉRÊTS POLITIQUES PRENNENT LE PAS SUR LA SCIENCE

L'objectif du président consistait, entre autres, à protéger les scientifiques pour leur permettre de poursuivre des recherches controversées et d'en parler ouvertement, peu importe ce que démontreraient les résultats. Toutefois, lorsque ces résultats posaient problème sur le plan politique, l'administration a quelquefois succombé à la tentation de politiser la science aux fins de servir ses objectifs politiques.

En 2010, alors que l'Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux (FDA) avait déterminé que la pilule du lendemain, connue sous l'appellation Plan B, pouvait être délivrée sans prescription en toute sécurité, la directrice du Département de la santé et des services sociaux ainsi que le président lui-même ont mis en doute les conclusions de la science et ordonné à l'agence

de poursuivre le contrôle de la vente du médicament. Lorsque l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) a tenté de fixer des normes en matière de pollution par l'ozone, en s'appuyant sur les études scientifiques les plus pertinentes, le président est à nouveau intervenu et a ordonné à l'agence d'abandonner le projet.

## PROTÉGER LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DES SCIENTIFIQUES

Faire en sorte qu'au niveau fédéral, les scientifiques puissent s'adresser ouvertement au public, le plus souvent au travers des médias, est une condition non négociable si l'on souhaite préserver la liberté et l'intégrité de la science. Ce principe garanti au grand public de pouvoir accéder directement à l'information, en particulier en cas d'accident, de situation d'urgence ou de catastrophe, où il est essentiel que la population puisse rester informée sans entrave. Les agences gouvernementales ont amélioré leurs politiques régissant les modalités de publication des recherches et de communication avec le public. Ces améliorations permettent de clarifier le rôle des scientifiques dans les informations communiquées à la presse, si bien que la direction des agences met souvent en exergue ses engagements en matière de transparence et encourage le personnel à se montrer actif dans ce sens.

Mais parfois, ces politiques ne sont pas mises en pratique. En 2013, dans l'État américain de Virginie-Occidentale, une fuite de produits chimiques survenue dans une usine de traitement du charbon a contaminé l'approvisionnement en eau de 300 000 habitant.e.s. Les journalistes n'ont cessé de demander au personnel de l'EPA et des Centres de contrôle et de prévention des maladies (CDC) de leur fournir des informations détaillées sur les risques encourus par la population en contact avec ces substances chimiques, mais les scientifiques les ont invité.e.s à s'adresser aux Affaires publiques, déclarant ne pas être autorisé.e.s à s'exprimer devant les médias. Ce n'est que beaucoup plus tard que la population a pu obtenir des informations pertinentes, permettant de décider en toute connaissance de cause de consommer ou non l'eau de ville, ou de s'y baigner.

Nous avons adressé à ces agences une lettre rédigée par les scientifiques de Virginie-Occidentale, leur demandant d'améliorer l'accès des populations à l'expertise des scientifiques mais, alors que les CDC s'étaient

...and this thing, if it does indeed exist, offers enlightenment, hope, and the potential to unlock the mysteries of the universe to all people! Sounds very powerful and maybe too dangerous to be trusted to the masses. What did you call it again?



© UCS / Mark Hicks

engagés à réexaminer leurs politiques régissant la communication des scientifiques au sein des agences, l'EPA n'a même pas daigné reconnaître l'existence de ces barrières inutiles. Les problèmes d'accès aux informations détenues par les scientifiques au service du gouvernement se poursuivent encore aujourd'hui. Ainsi, le 8 juillet 2014, les représentant.e.s de 38 organisations de journalistes ont adressé une lettre au président, lui demandant instamment de mettre un terme au contrôle excessif de l'information destinée au grand public.

## LA RECHERCHE INDÉPENDANTE PRISE POUR CIBLE

Bien entendu, les problèmes auxquels se heurtent les scientifiques dépassent de loin les seules compétences de l'administration Obama. Plusieurs membres du Congrès acquis.e.s au conservatisme en matière de fiscalité mettent régulièrement en cause les subventions allouées aux scientifiques par la Fondation nationale pour la science (NSF), soulignant qu'il s'agit là d'une « ineptie » et d'un véritable gaspillage de l'argent du contribuable. D'aucuns semblent même convaincus que le gouvernement accorde des fonds à n'importe quel chercheur.euse qui se présente pour proposer un projet. Quoi qu'il en soit, la concurrence est plus rude que jamais pour obtenir un financement auprès des autorités fédérales. La NSF finance environ 25 % des demandes qui lui sont soumises, et dans le cadre de certains de ses programmes, le taux d'acceptation des projets peut se compter sur les doigts d'une main. En 2013, le Sénateur républicain de l'Oklahoma, Tom Coburn, a publié un rapport dans lequel son équipe et lui-même qualifient les projets du gouvernement comme étant des dépenses inutiles. Se référant aux projets

de missions aériennes sans pilote menés par l'Institut d'études géologiques des États-Unis et d'autres agences, ce même rapport déclarait avec une pointe d'ironie que le gouvernement souhaitait « recenser la population de moutons », tout en se gardant bien de préciser que ce type de projet de recherche permettait au gouvernement de recueillir toute une série d'informations utiles, notamment sur les feux de forêt et les tremblements de terre survenant dans des régions auparavant inaccessibles.

Une autre étude décrite dans un précédent rapport de Coburn, intitulée non sans cynisme « crevette sur un tapis roulant » avait pour objectif de mesurer l'impact de la qualité des eaux sur la santé des crevettes, information pourtant cruciale pour un secteur industriel pesant 10 milliards de dollars.

## LA SCIENCE : UN DOMMAGE COLLATÉRAL DANS LES CONFLITS POLITIQUES

L'hyperpolarisation des politiques américaines a également des conséquences sur les chercheur.euse.s du gouvernement, qu'il s'agisse de scientifiques ou d'universitaires travaillant dans des institutions dont les recherches sont financées par les autorités fédérales. En 2013, l'impasse dans laquelle s'est trouvé le Congrès pour aboutir à un accord budgétaire a entraîné un *shutdown* du gouvernement durant 16 jours. Cette paralysie a entraîné bon nombre de pertes irréversibles de données et coûté au personnel de la recherche plusieurs millions de dollars, sans compter le gaspillage de temps considérable. Ainsi, le 1<sup>er</sup> octobre, un employé de la NASA s'est vu contraint de quitter la chambre d'essai du simulateur d'environnement spatial du Centre des vols spatiaux Goddard, le jour même où des scientifiques arrivaient d'Europe et du Canada pour participer à un test de sensibilité d'un composant essentiel du télescope spatial James Webb. Dans un autre domaine, un scientifique universitaire étudiant l'impact de l'exploration du gaz naturel sur les oiseaux n'a pas eu accès à une base de données essentielle du gouvernement et s'est vu, par conséquent, contraint de suspendre son travail. Enfin, dernier exemple, suite à la cessation des activités gouvernementales, une biologiste en début de carrière de l'université d'Edimbourg s'est retrouvée sans argent

en raison de la suspension des subventions accordées par la Fondation nationale pour la science, sur lesquelles elle comptait pour poursuivre ses recherches et assurer ses dépenses quotidiennes. Bien que ses collègues britanniques aient pris le relais, ils/elles étaient, déclare-t-elle, «abasourdi.e.s d'apprendre que le gouvernement américain permettait que ce genre de situation se produise».

Le Congrès a également limité la possibilité pour les scientifiques fédéraux de collaborer avec leurs collègues ne travaillant pas au service du gouvernement. Après un scandale provoqué par une agence gouvernementale ayant engagé des dépenses somptuaires dans le cadre d'une conférence organisée à Las Vegas, le Congrès a mis un frein à tous les déplacements de scientifiques fédéraux. Ces nouvelles restrictions et conditions d'approbation des déplacements professionnels ont empêché bon nombre d'entre eux de participer à des réunions scientifiques. Heureusement, tant les républicains que les démocrates ont pris conscience du problème et prennent actuellement des mesures pour permettre aux scientifiques de participer à ces événements professionnels incontournables. Enfin, la tendance à la réduction ou à la stagnation du financement de la science qui se confirme depuis plus longtemps encore – sans compter la fluctuation des ressources attribuées qui entraîne la recherche à solliciter des fonds non plus au gouvernement mais bien auprès de riches particuliers – entraîne le départ à l'étranger d'un certain nombre de scientifiques américain.e.s. «Je recommande actuellement à mes étudiant.e.s de ne pas rester aux États-Unis. En toute sincérité, si j'avais dix ans de moins, je ferais exactement la même chose», confie James Rothman, Prix Nobel de Médecine en 2013.

## PROTÉGER LA RÉPUTATION ET LA VIE PRIVÉE DES SCIENTIFIQUES

Il arrive que les intérêts privés et les pratiques répréhensibles de certaines organisations soient à l'origine du harcèlement des scientifiques. À titre d'exemple, le climatologue Michael Mann s'est fait ébrécher durant plusieurs années pour avoir élaboré un graphique «en forme de crosse de hockey» démontrant une accélération significative du changement climatique au cours des dernières périodes de notre histoire. Sa réputation a été traînée dans la boue – une organisation allant même jusqu'à lui coller l'étiquette d'ancien condamné pour pédophilie. Les dernières attaques dirigées contre la

communauté scientifique sont en lien direct avec les exigences en matière de transparence et de divulgation des données. Aux États-Unis, il existe une loi relative à la communication transparente des données permettant d'engager la responsabilité du gouvernement, autorisant ainsi le grand public à connaître les décisions qui sont prises et les fondements qui les ont motivées, et à mieux comprendre les différents pôles d'influence. Cette législation a été conçue d'une part pour obliger le gouvernement à rendre des comptes publics et d'autre part, pour faire respecter la liberté d'expression. Les interprètes de cette loi sont chargé.e.s de trouver un juste équilibre entre ces deux intérêts, sachant que, à juste titre, les communications et les décisions internes n'y sont pas soumises afin de favoriser le libre-échange des idées.

Toutefois, certaines parties prenantes et organisations tentent d'utiliser ces lois pour accéder à la correspondance des scientifiques. Ainsi, en 2011, la société *American Tradition Institute*, une entreprise pour le moins douteuse financée par l'industrie, a soumis une requête à l'Université de Virginie, demandant de lui communiquer toutes les informations qu'elle possédait sur les courriels, données et notes manuscrites reçus et transmis par le climatologue Michael Mann, lequel avait travaillé auparavant au sein de cette université. Pourquoi ce type de pratique pose-t-il problème? Les scientifiques ont besoin d'un environnement sûr pour développer leurs idées, les affiner et identifier les points faibles dans les travaux menés par leurs collègues. Permettre au grand public de connaître des hypothèses préliminaires ou des décisions provisoires aurait un effet dissuasif risquant d'entraver la communication ouverte entre les membres de la communauté scientifique. La requête introduite par cette société était en réalité une atteinte aux libertés académiques des scientifiques. L'université était disposée à communiquer les documents demandés, mais suite aux fortes pressions exercées par la population, elle a refusé d'accéder à cette requête. Après avoir été saisie du dossier, la Cour suprême de Virginie a décidé que l'université avait le droit de s'opposer à la divulgation des données liées aux recherches, arguant qu'une telle mise au jour pouvait «porter préjudice à l'ensemble des recherches menées au sein de l'université, entraver le recrutement et la stabilité du personnel, discréditer les politiques de la faculté en matière de confidentialité des données et de respect de la vie privée, et constituer une violation de la liberté d'opinion et d'expression». Si la liberté académique est sortie grande

gagnante du procès de Virginie, les différentes lois mises en place par 49 autres États dans ce domaine n'offrent pas toutes les mêmes garanties de protection. Aussi, certaines organisations cherchent-elles à obtenir des informations sur les courriels échangés par les universitaires en s'appuyant sur les lois appliquées dans d'autres États. Dans la mesure où les communautés scientifiques communiquent souvent par courriel, il suffit de repérer le maillon faible pour avoir accès à toutes les conversations échangées. Certaines institutions scientifiques s'efforcent actuellement de trouver les moyens de mieux harmoniser les normes en matière de divulgation des informations, afin de pouvoir protéger la vie privée des chercheur.euse.s.

## ALLER DE L'AVANT

Les mécanismes permettant de renforcer le rôle de la science dans les prises de décisions politiques sont à la fois complexes et difficiles à appréhender. Tant les scientifiques que les citoyen.ne.s responsables s'efforcent de trouver une solution à ce problème. *L'Union of Concerned Scientists* cherche à renforcer l'intégrité scientifique ainsi que les politiques de communication protégeant à la fois la recherche et le droit des chercheur.euse.s du gouvernement de s'adresser au public, tout en veillant à ce qu'elles soient appliquées de plein droit. Secondé.e.s par nos partenaires des sociétés scientifiques, nous nous chargeons de sensibiliser la communauté scientifique afin de mieux faire connaître l'importance de leurs recherches auprès du grand public et des responsables politiques. Par ailleurs, nous exigeons que soient renforcées les sanctions politiques applicables à celles et ceux qui cherchent à user de leur pouvoir politique pour influencer ou malmenager la science. Enfin, nous menons nos enquêtes afin de pouvoir dénoncer publiquement les réseaux d'individus et d'organisations qui tirent parti de la confusion créée dans les esprits, après avoir jeté le discrédit sur les conclusions communes auxquelles aboutissent les scientifiques suite à leurs recherches sur le changement climatique et la toxicité des substances chimiques. Le soutien et la collaboration de nos collègues à l'étranger, ainsi que l'engagement soutenu et véhément de nombreux.ses scientifiques et citoyen.ne.s éclairé.e.s issu.e.s de différents secteurs, tant dans l'enceinte qu'en dehors du gouvernement, contribuent grandement à renforcer l'efficacité et la portée de nos initiatives.

# En Argentine : restaurer l'autonomie pour renforcer les relations constructives avec la société



**La Fédération nationale des professeurs d'universités** (CONADU - *Federación Nacional de Docentes Universitarios*) représente les travailleurs.euses, enseignant.e.s et chercheur.euse.s des universités publiques argentines. Elle est organisée en syndicats,

un dans chaque institution, à travers tout le pays.

La Fédération rassemble la Centrale des travailleurs argentins (CTA) et a pour responsabilité de coordonner le secteur de l'enseignement supérieur au sein de l'Internationale de l'Éducation pour l'Amérique latine. Son Institut d'études et de formation (IEC-CONADU) développe des activités de recherche, de formation et de promotion du débat public dans le domaine de la politique universitaire.

@ [www.conadu.org.ar](http://www.conadu.org.ar)

Pour brosser un rapide tableau de la situation actuelle de la recherche en Argentine, il est nécessaire de passer en revue quelques-unes de ses caractéristiques structurelles et d'examiner les précédentes étapes du processus d'élaboration du système scientifique, qui traverse en ce moment une de ses périodes les plus favorables. Dans notre pays, la recherche est menée essentiellement au sein des universités publiques et, en parallèle, dans les centres associés au Conseil national de recherches scientifiques et technologiques (CONICET) et à l'Agence nationale de promotion des

développement sectoriel productif (industrie, agriculture, énergie, etc.). Caractéristique commune à toute l'Amérique latine, le secteur privé - universités et entreprises - ne mène pratiquement aucune recherche. Sur le plan historique, la recherche s'est développée en Argentine en fonction d'un dysfonctionnement structurel propre à un pays excentré, où l'économie est intégrée à un système capitaliste mondial dont elle devient tributaire : la production du savoir a été généralement orientée par des programmes universitaires définis par les grands centres dominants et, par conséquent, fortement

éloignée des besoins spécifiques de la société. Les différentes ruptures qui ont marqué le paysage politique et institutionnel, ainsi que les crises économiques

récurrentes qui y sont associées, ont rendu difficile l'élaboration d'une politique gouvernementale homogène permettant de définir un modèle alternatif durable. Si, au cours de cette dernière décennie, plusieurs avancées ont toutefois pu être réalisées dans ce sens, l'avenir des politiques de recherche – lesquelles se heurtent encore à d'importants défis – restera étroitement lié à celui d'un

	2006	2011
Gouvernement	42,37 %	44,82 %
Entreprises (publiques et privées)	11,36 %	8,79 %
Enseignement supérieur	44,65 %	45,22 %
Organisations privées sans but lucratif	1,60 %	1,15 %

↑  
[Chercheur.euse.s](http://Chercheur.euse.s)  
par secteur d'emploi  
Informations fournies  
sur la base des données de la RICYT

sciences et des technologies (ANPyT). Plus récemment et à plus petite échelle, la recherche est également menée dans quelques agences de l'État orientées sur le

**Laura Rovelli**  
(IEC-CONADU/Université nationale de La Plata)  
**Yamile Socolovsky**  
(IEC-CONADU/Université nationale de La Plata)

projet politique devant aujourd'hui assumer la responsabilité d'avoir défié ouvertement le pouvoir financier mondial.

Les trente dernières années représentent une étape hautement significative puisqu'il s'agit de la plus longue période de fonctionnement ininterrompu des institutions démocratiques qu'a connue l'Argentine. Le gouvernement démocratique qui a initié cette période en 1983 a tout d'abord cherché à inverser la tendance à l'immobilisme due à la répression et à l'obscurantisme de la dernière et de la plus sanglante dictature civile et militaire, et à restaurer les liens entre les organisations de parrainage de la recherche et les universités. C'est à cette époque qu'a été créé le Secrétariat à la science et la technologie, relevant du ministère de l'Éducation, et que plusieurs projets stratégiques pour le développement technologique, laissés en suspens durant les années précédentes, ont été relancés. Parallèlement à cela, les universités ont pu récupérer leur autonomie, et suite au rétablissement de la gratuité des études et à la cessation de la répression, le nombre d'étudiant.e.s a littéralement explosé, marquant ainsi le début d'un mouvement de masse se poursuivant aujourd'hui encore.

## LA DÉCENNIE DE L'ULTRA NÉOLIBÉRALISME

Mais la progression du programme néolibéral dans le pays s'est accentuée pendant les dernières années du gouvernement de Raúl Alfonsín et plus particulièrement durant les deux périodes (1989-1999) au cours desquelles Carlos Menem a torpillé l'État et fait passer les ressources nationales aux mains du secteur privé. Cette première tentative de transition a ainsi été compromise. Les années 1990 se sont soldées, à tous points de vue, par un bilan négatif pour les intérêts publics. Une série de réformes alignées sur une idéologie néolibérale cherchant à limiter la fonction

# “ La recherche a pu bénéficier ces dernières années d'une augmentation considérable des budgets alloués aux universités et aux institutions de l'État.

sociale de l'État ont été introduites dans les universités et, dans le cadre des restrictions budgétaires drastiques, plusieurs programmes ont été mis en œuvre dans l'optique de ne plus financer que les institutions, les communautés et les individus acceptant de s'adapter aux nouvelles modalités de fonctionnement et de gestion des activités universitaires.

Le programme d'appui financier à la recherche du nouveau Secrétariat des politiques universitaires a imposé la mise en place d'un processus de « classification » en 5 niveaux du personnel enseignant universitaire et de la recherche, ainsi qu'un système d'« accréditation » des projets, comme condition préalable à une augmentation des salaires. D'autre part, le soutien apporté à certains programmes du CONICET et de l'ANPCyT a contribué à renforcer cette réforme des activités universitaires. À ce stade, il convient de préciser que, si historiquement les universités ont toujours été les principaux pôles de production du savoir, le processus de professionnalisation qui a transformé les universités argentines a néanmoins suivi le modèle français du CNRS. Toute carrière dans la recherche est alors devenue dépendante d'un organisme autre qu'une université, principalement le CONICET. À cet égard, les enjeux importants du nouveau programme a entraîné l'émergence d'une nouvelle catégorie de chercheur.euse.s universitaires dont la grande majorité est entrée dans un processus de professionnalisation (Suasnábar & Rovelli, 2011).

La logique concurrentielle régissant l'attribution des ressources, de même que l'introduction de systèmes d'évaluation des tâches axés sur la rentabilité, ont favorisé la reconversion des enseignant.e.s dans la recherche et instauré un modèle qui, tout en renforçant l'aliénation de la pratique scientifique, ne permet plus de répondre aux besoins de la société. Si cette transformation a peut-être été une étape nécessaire pour la professionnalisation des activités académiques menées au sein des universités, elle a néanmoins abouti à l'introduction de critères de rentabilité, bibliométriques et quantitatifs pour valider les travaux universitaires, accentuant d'autant plus la subordination

de la recherche aux objectifs et programmes définis dans les pays du centre du continent. Dans un même temps, cette situation a institué une segmentation pernicieuse au sein de la communauté universitaire, où certain.e.s se sont hissé.e.s jusqu'aux postes privilégiés et obligeant les autres à rester en marge ou aux échelons les plus bas du système, où leur étaient réservées les « activités péri-universitaires ».

À l'instar du gel des salaires, l'amputation des budgets des universités a agi tel un moteur pour trouver des sources de financement alternatives au travers d'ententes avec le secteur privé.

Cette étape, rendue possible par l'adoption, en 1995, de la loi relative à l'enseignement supérieur, a marqué le début de toute une série de dysfonctionnements au sein des institutions : elles ont permis non seulement d'utiliser les ressources publiques au bénéfice des intérêts particuliers des parties contractantes et des universitaires pouvant tirer avantage de ces accords, mais également de créer des « zones riches » et des « zones pauvres », parfois au sein d'un même département universitaire.

Le processus de privatisation du secteur public a également joué un rôle important dans la configuration de l'enseignement de troisième cycle, jusqu' alors peu développé.

Les universités publiques sont alors entrées dans une logique de marché : le 3<sup>e</sup> cycle est devenu payant, allant contre la tradition de gratuité des universités argentines – maintenue malgré tout aux premiers échelons du supérieur. Ce segment de l'enseignement ne s'est pas développé sur la base d'une planification des besoins globaux du système, mais bien en fonction de la capacité des différents groupes à gérer l'offre, principalement dans l'optique de monter en grade, de multiplier les opportunités pour leurs membres et d'augmenter leurs revenus. Entre 1985 et 2009, le nombre d'élèves du 3<sup>e</sup> cycle a augmenté de 230 %, mais cet accroissement a surtout concerné les spécialisations et les maîtrises - segments qui ont vu leur nombre d'élèves tripler, alors que le nombre de doctorant.e.s n'a que très peu augmenté. La propension à rejoindre les grandes facultés universitaires démontre clairement une volonté de professionnalisation dans les choix de

carrières. 73 % des carrières sont proposées par des universités publiques, 27 % par des universités privées. En outre, la répartition régionale du 3<sup>e</sup> cycle se caractérise par une prédominance dans les zones métropolitaines de Buenos Aires et dans le centre du pays, où sont situées les universités de longue tradition ayant une plus grande capacité et davantage de ressources pour développer leurs activités. (De la Fare y Lenz, 2010).

L'influence du secteur privé sur la recherche n'a cependant ni été généralisée ni n'a apporté de résultats significatifs pour l'activité économique, car ce processus de privatisation s'est opéré dans le cadre d'un démantèlement brusque et délibéré des capacités de production au niveau national. Les entreprises argentines – véritables parasites des ressources de l'État – ne se sont jamais investies dans l'innovation technologique. Le pays était à cette époque, proche de la désindustrialisation et livré aux capitaux des multinationales. Ce désintérêt des entreprises reflète parfaitement une culture scientifique peu soucieuse de définir des programmes adaptés aux besoins de la société. Dans un tel contexte, nos chercheur.euse.s se sont surtout heurté.e.s au manque de financement et à l'absence de politiques gouvernementales visant à favoriser leurs activités. Aussi importantes que soient ces difficultés, les revendications de la communauté scientifique se sont longtemps bornées à l'obtention de fonds publics pour développer des activités censées être menées en toute autonomie. À partir du moment où la situation économique a commencé à changer, cette caractéristique du monde universitaire s'est imposée comme une limitation.

## LA PÉRIODE EN COURS

L'arrivée de Néstor Kirchner à la tête du gouvernement en 2003, après la crise qui a éclaté en 2001, marque le début d'un projet politique qui, au cours de cette dernière décennie, a résolument cherché à rétablir la fonction de l'État en tant qu'intervenant social, au bénéfice des intérêts de la majorité. La ferme volonté de renforcer l'autonomie nationale en vue d'instaurer une politique économique souveraine destinée à répondre

aux besoins des secteurs populaires s'est traduite par la mise en place immédiate d'un programme gouvernemental où production du savoir et formation d'effectifs qualifiés sont devenues une priorité. Le besoin de se libérer des conditions imposées auparavant par les organismes de crédit internationaux et l'urgence de développer une économie orientée sur la demande interne ont rapidement soulevé la question de l'industrialisation, et donc celle de l'innovation technologique. Au même moment, quoique dans une moindre mesure, s'est posée la question du rôle que pouvaient jouer les sciences sociales et humaines dans le développement des politiques publiques, notamment dans l'optique de créer une vision commune et critique de notre histoire et de nos défis.

Dans ce cadre, la recherche a pu bénéficier de leviers pour le moins inhabituels, à savoir une augmentation considérable des budgets alloués aux universités et aux institutions de l'État chargées de promouvoir ce secteur, la création de nouvelles institutions publiques, une amélioration durable des salaires, l'investissement dans les infrastructures, la création du ministère de la Science, de la Technologie et de l'Innovation productive (MINCYT), la multiplication des programmes de financement de projets spéciaux orientés sur la résolution des problèmes prioritaires, l'augmentation des bourses doctorales et post-doctorales, l'élargissement de l'accès aux carrières dans la recherche (CONICET), le rapatriement des scientifiques expatriés.e.s en raison du manque de ressources et de perspectives de carrière attrayantes, etc. Des programmes ont été mis en œuvre pour démocratiser l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, et dans un processus de réhabilitation dans les domaines stratégiques, l'État a lancé les initiatives nécessaires pour soutenir les projets de la recherche.

Il convient également de signaler que, en 2006,

le gouvernement a financé les dépenses de la recherche et du développement à hauteur de 62 %, et de 71 % en 2011, devenant ainsi progressivement la principale manne de financement (RiCYT, 2004). Ce mouvement d'expansion des activités de la recherche se reflète également dans l'augmentation du nombre de chercheur.euse.s au cours de ces dernières années, passant de 19 507 en 2001 à 23 069 en 2010, soit une hausse de 18 %. En 2010, le nombre total des enseignant.e.s chercheur.euse.s ayant bénéficié de ces avantages correspondait à 19 % de l'ensemble du corps professoral des universités nationales. D'autre part, le tableau p. 18 montre que la grande majorité du personnel de la recherche en Argentine travaille aussi dans l'enseignement supérieur et en particulier dans les sous-systèmes universitaires - le plus souvent dans le secteur public. En 2011, l'Argentine compte en moyenne 4,67 chercheur.euse.s pour 1 000 habitant.e.s, au sein de la population active. Ces transformations offrent un cadre de communication plus dynamique et permettent de renforcer les liens avec le monde universitaire, dans la mesure où elles génèrent une réflexion sur les perspectives sectorielles, locales, régionales et mondiales. Elles offrent également l'occasion aux universités de se repositionner dans le tissu social et permettent de mieux comprendre le rôle de la recherche dans l'innovation. Malgré cela, certaines tensions semblent encore diviser des franges de la communauté universitaire, opposant les partisans d'une autonomie de type défensive et ceux souhaitant la replacer dans un cadre plus dynamique et contextuel, soucieux des préoccupations et des exigences propres à l'environnement dans lequel le travail académique est mené. De ce point de vue, les progrès importants que nous évoquons ici n'ont pas encore permis d'apurer notre dette historique résultant d'une recherche essentiellement axée sur les résultats, ni de transformer la culture de la concurrence et

de l'individualisme qui prédominait dans les années 90. Notre syndicat cherche donc à promouvoir un débat qui permettra d'identifier et d'analyser de manière critique quelques-uns des facteurs qui contribuent à perpétuer l'aliénation de la recherche scientifique et qui entravent le développement d'une politique globale pour ce secteur, capable de mieux répondre aux besoins de notre société.

## NOTRE CONCEPTION DE LA RECHERCHE

Un programme de réformes politiques et institutionnelles de la recherche doit prendre en considération les points suivants :

- remplacer le programme d'appui financier à la recherche par une politique permettant de stimuler la recherche au travers de la coopération et de l'interdisciplinarité, et qui soit capable d'intégrer la production des connaissances dans l'ensemble des activités universitaires, en particulier dans l'enseignement ;
- encourager une recherche ciblée qui ne néglige pas la recherche fondamentale ni ne limite ses objectifs à court terme, mais qui, au contraire, se veut complémentaire des projets destinés à résoudre les problèmes sociaux ;
- développer de nouveaux modèles d'évaluation des activités universitaires, plus conformes à la culture scientifique et aux perspectives régionales que nous souhaitons promouvoir.

En résumé, le programme syndical actuel pour la recherche et les universités argentines continue de défendre la liberté dont ont besoin les chercheur.euse.s pour produire de nouveaux savoirs, pourvu que leur conception de l'autonomie puisse avant tout répondre aux demandes d'inclusion sociale et éducative et être mise en corrélation avec les problématiques liées au développement de nos sociétés démocratiques, afin de pouvoir poursuivre la transformation.

### Bibliographie

- Annuaire des statistiques universitaires 2011 et 2010, secrétariat des politiques universitaires, ministère de l'Éducation.
- ALBORNOZ M., ESTEBÁNEZ M.E. et Luchilo L. (2004). "La investigación en las universidades nacionales: actores e instituciones". In O. Barsky, V. Sigal y M. Dávila (Coord.). *Los desafíos de la universidad argentina*. Buenos Aires: Universidad de Belgrano. Siglo XXI editores.
- DE LA FARE Mónica et LENZ Silvia (2010) *La política de posgrado en Argentina y la expansión de carreras a partir de la década del 90*. Rapport final. IEC-CONADU.
- KROTSCH Pedro (1998) "El gobierno de la Educación Superior en la Argentina. La política pública en la coyuntura", in MENDES CATANI A. (org.) *Novas perspectivas nas políticas de Educação Superior na América Latina no limiar do século XXI*. Editora Autores Associados, Porto Alegre.
- Red de Indicadores de Ciencia y Tecnología. Iberoamericana e Interamericana. RICYT
- SUASNÁBAR C. et ROVELLI L. (2011). "Políticas universitarias en Argentina: entre los legados modernizadores y la búsqueda de una nueva agenda". *Revista de Innovación Educativa*. México, IPN, n° 57, octobre-décembre.



# La recherche au Sénégal

## Le Syndicat autonome de l'enseignement supérieur

(SAES) est indépendant de tout parti politique, de tout gouvernement, des associations confessionnelles et des groupements d'intérêts financiers.

Il a pour objectifs: de regrouper les enseignant.e.s et chercheur.euse.s; de défendre avec fermeté et esprit de suite les intérêts matériels et moraux des enseignant.e.s et chercheur.euse.s; de contribuer à l'élévation du niveau de conscience de ses membres par l'éducation et la formation syndicale; de lutter pour un enseignement gratuit, laïc et démocratique; d'œuvrer à la défense et à l'extension des libertés démocratiques et syndicales; de coordonner son action avec celle des autres organisations; de lier, sur le plan national, ses luttes revendicatives avec celles des travailleurs pour leur émancipation sociale; de soutenir, à l'échelle internationale les luttes des enseignant.e.s et des travailleurs contre toutes formes d'exploitation et d'opposition. Le SAES est membre fondateur de l'Union nationale des syndicats autonomes du Sénégal (UNSAES).

Le SAES est également membre de l'Internationale de l'Education (IE) et prochainement de la FMTS.

D'emblée, on peut dire que la recherche a toujours été séparée entre celle dite « appliquée » dans les instituts et celle dite « fondamentale » menée à l'université.

Aussi, pendant une longue période elle a été dispersée et cloisonnée.

La recherche dite appliquée concerne essentiellement l'agriculture avec l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA, 1974) et la transformation de produits alimentaires avec l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA, 1963).

La recherche à l'université n'a jamais été organisée même s'il faut noter la création des écoles doctorales à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) dès 2007 !

Certes, il existe énormément de laboratoires dans toutes les universités du Sénégal mais il reste que ces laboratoires ne survivent que par les relations scientifiques que leurs membres entretiennent avec leurs collègues des pays dits développés. C'est ainsi que cette négligence dans le choix d'une politique de la recherche conduit les collègues à avoir des réflexes individualistes pour assouvir leur carrière universitaire.

On pourrait dire que chacun se débrouille pour s'en sortir du mieux qu'il peut... Peu de laboratoires ont la masse critique de chercheur.euse.s seniors pour mériter cette appellation. Pourtant plusieurs propositions de regroupement en pôles pour la mutualisation des ressources humaines, matérielles et

financières ont été faites mais il y a encore et toujours de la résistance. La Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur (janvier à avril 2013) a proposé la restructuration de la recherche à travers la mise en place de la Direction générale de la recherche. Au demeurant, un questionnaire avait été envoyé par le ministère de tutelle pour faire l'état des lieux et des moyens disponibles ainsi que l'état des besoins. Après dépouillement, nous osons espérer une bonne organisation de la recherche dans le sens de la qualité, en évitant un bureaucratisme qui confinerait la recherche à l'intérieur de pièces bien climatisées.

## LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

Rapidement pour la recherche dite appliquée, il existe le Fonds national de recherches agricoles et agroalimentaires du Sénégal (FNRAA) qui est relativement bien doté. D'après Abdou Salam Sall (quatrième Secrétaire général du SAES et ancien recteur de l'UCAD de 2003 à 2010) dans son livre *Mutations de l'enseignement Supérieur en Afrique: le cas de l'UCAD*, paru à L'Harmattan-Sénégal en 2012, la recherche a toujours existé à l'UCAD et était même florissante par endroits mais elle s'est étiolée avec le départ des Français et leur financement. Il n'existe pas de ligne

Seydi Ababacar Ndiaye

Secrétaire général du SAES

Babacar Diop Buuba

Ex Secrétaire général du SAES

@ [www.saes.sn](http://www.saes.sn)

budgétaire pour la recherche à l'université malgré toutes les recommandations. A. S. Sall rappelle que les financements provenaient des institutions internationales dont les préoccupations ne sont pas forcément celles de nos pays et de nos populations. Il résume le financement de la recherche dans les deux mamelles que sont les voyages d'études (une fois tous les deux ans) et la prime de recherche servie à tous les enseignant.e.s-chercheur.euse.s qu'ils fassent de la recherche ou non.

La Fondation UCAD a été mise en place pour, entre autres, appuyer le financement (50 % des fonds collectés) de la recherche. Cependant l'adhésion des composantes internes et externes laisse à désirer : la suspicion est peut-être passée par là...

Pour l'heure, c'est plutôt la course vers les appels à candidature mais il faut savoir et avoir l'habitude de rédiger un « bon » projet de recherche. La direction de la recherche de l'UCAD, par exemple, guette ces appels d'offres pour les diffuser sur le NET.

La fonction de services génère une manne financière fort appréciable mais le financement de la recherche ne semble point être une préoccupation pour nos gestionnaires au sens large.

Le SAES a aussi proposé le financement de l'Enseignement supérieur public, en général, par la participation de certaines entreprises évoluant dans les TIC et les mines par exemple. Enfin, il faudrait pouvoir mettre en congruence la recherche dite « appliquée » et dite « fondamentale » car elles s'irriguent l'une l'autre, quelquefois elles sont même difficiles à différencier.

## RECHERCHE ET LIBERTÉ ACADÉMIQUE

Le cas d'un collègue qui a produit, cette année, un ouvrage sur le Coran et la culture grecque constitue un cas symptomatique de notre rapport à la liberté académique. L'autocritique veut qu'on ne puisse accepter que la liberté de penser de ce collègue, malgré la sensibilité du sujet, puisse être entravée par des forces obscurantistes. En effet, peu d'universitaires sénégalais ont osé

« défendre » ce collègue et ont préféré faire profil bas devant les lobbies religieux et ou confrériques. Sentant cet abandon, le collègue a été contraint de s'excuser, donc de remettre en question les résultats de ses travaux universitaires, ce qui est grave. En effet, quel crédit pourra-t-on finalement accorder aux universitaires quand ils se dédisent aussi facilement ?

D'après le site <http://scholarsatrisk.nyu.edu/> dans beaucoup d'autres pays, il y a des collègues qui subissent de graves persécutions pour leurs idées : on se croit retourné aux temps de l'Inquisition. En conclusion, il semble que la trop grande liberté de pensée et de penser gêne les dirigeants et adeptes du néo-libéralisme et de la pensée unique, sinon une pensée castrée. C'est dire que le combat pour la défense de notre identité et de notre spécificité d'enseignant.e.s-chercheur.euse.s doit être coordonné pour contrer les forces rétrogrades.

Professeurs en grève, avril 2012  
« Pour la gestion démocratique  
des universités » →



## La science dans les pays non hégémoniques

Emmanuelle Pasquier, secrétaire de rédaction de la VRS

La notion de « pays non hégémonique » est développée dans un dossier de la *Revue d'anthropologie des connaissances* (mars 2011), qui les caractérise comme les pays où règne la division internationale du travail scientifique, reprenant le concept de « science périphérique » (Díaz, Texera et Vessuri, 1983). Ils ne disposent par ailleurs d'aucun d'instrument financier capables d'agir sur les grandes tendances de la production de savoirs dans le monde.

Une autre constante des pays non hégémoniques est le *brain drain* (fuite des cerveaux), malgré les politiques de retour au pays mises en place. Durant les années 80, le capital humain représentait toute la richesse des institutions des « pays du Sud », mais cela est largement remis en question avec la transformation du contexte sociopolitique mondial des années 90 : c'est désormais la « demande de savoir » qui mène les orientations des politiques de recherche.

Ces changements essentiels des sciences et techniques et de leur rapport avec la société peuvent se résumer aux transformations suivantes :

- la dématérialisation de la recherche ;
- le rapprochement de la technique et de la science ;
- l'importance de la recherche financée sur fonds privés et le rapprochement des institutions privées et publiques ;
- la mise en avant sur la scène politique des problèmes environnementaux ;
- la pression des usagers de la recherche ;
- le rôle central joué par les technologies de l'information ;
- la multiplication des organismes supranationaux et des entreprises multinationales dans le financement de la recherche ;
- des rééquilibrages en faveur des universités.

Les thématiques de recherches imposées par les programmes européens ou nord-américains ne correspondent pas nécessairement aux besoins et aux compétences des industries locales. Tout se passe comme si la recherche, malgré le consensus sur la notion de « société du savoir » n'avait pas d'impact sur le développement économique des pays non hégémoniques.

La nécessité d'adopter une perspective nationale s'impose alors aux gouvernements des pays en voie de développement. Dans les pays occupés, les disciplines n'ont aucune existence. Vincent Romani étudie le cas de la Palestine où les principes d'organisation professionnelle des savoirs relèvent uniquement de l'expertise internationale. Cette situation rappelle par bien des aspects la profonde modification des savoirs en Afrique sub-saharienne. Roland Waast signale que la précarisation de la recherche en Afrique l'a transformée en une sorte de marché des compétences. Il décrit une science parfaitement adaptée à la demande, recevant des financements sur projets, modèle qui tend à se généraliser partout dans le monde.

Arvanitis RIGAS, « La division internationale du travail scientifique » Dossier édité par Terry SHINN, Dominique VELLARD et Roland WAAST, *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*. n° 9, 2010, 7-138, *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2011/3 Vol. 5, n° 3, p. 635-637.

# Politiques en matière de recherche au Royaume-Uni



L'UCU (*University and College Union*) est le plus grand syndicat et la plus grande association professionnelle

représentant le personnel universitaire, le personnel

en charge des formations, le personnel de la recherche et le personnel professionnel de l'enseignement supérieur et post-secondaire au Royaume-Uni. Il a été fondé en 2006, suite à la fusion de deux syndicats existants : l'*Association of University Teachers* (AUT) et la *National Association of Teachers in Further and Higher Education* (NATFHE). L'UCU est affilié à la fédération syndicale nationale *Trades'Union Congress* (TUC) et, au niveau international, à l'Internationale de l'Éducation (IE) et au Comité syndical européen de l'éducation (CSEE).

@ [www.ucu.org.uk](http://www.ucu.org.uk)

**Rob Copeland**  
Responsable des politiques au sein de l'UCU

Contrairement à la France, les recherches financées par des fonds publics au Royaume-Uni sont menées quasi exclusivement dans les universités. Au cours de ces dernières années, les politiques des universités et de l'enseignement supérieur britanniques ont toutefois été dominées par la hausse des frais de scolarité, les coupes massives dans le budget public de l'enseignement, la commercialisation du système d'éducation et la pénétration accrue d'une logique de marché.

Les débats publics sur l'avenir de la recherche au Royaume-Uni ont été beaucoup moins importants. Pourquoi ? Selon moi, la première raison est que les responsables politiques et le grand public ignorent à peu près tout des recherches qui sont menées dans nos universités !

La deuxième est que les récentes réformes apportées aux politiques de recherche au Royaume-Uni ont été plus progressives que radicales. Par exemple, contrairement aux coupes budgétaires massives opérées dans les autres secteurs publics, le gouvernement conservateur a simplement gelé le budget de la science et de la recherche au cours de ces quatre dernières années.

Parallèlement à cela, le pays se trouve face à des problèmes importants concernant sa politique en matière de recherche. Cet article met en lumière quelques-uns de ces enjeux essentiels, notamment l'absence d'investissement à long terme, ainsi que les

problèmes liés à un modèle de financement fondé sur la performance. Il s'intéressera en particulier au principal système de financement et d'évaluation appliqué au Royaume-Uni, le REF (*Research Excellence Framework*). Enfin, cet article se penchera sur les moyens de rendre les carrières dans la recherche les plus attrayantes possible, notamment au travers d'une diminution des contrats à durée déterminée.

Avant toute chose, l'UCU estime que le principal problème devant être réglé au Royaume-Uni est le manque d'investissement public et privé dans la recherche et le développement (R&D). Par exemple, les dépenses consacrées à la R&D n'ont pas évolué depuis le début des années 1990 et correspondent toujours à 1,8 % du PIB, soit moins que la moyenne des pays de l'OCDE et de l'UE. Le principal problème se situe au niveau du secteur privé (hormis l'industrie pharmaceutique, l'aérospatiale et les TIC), où les employeurs se gardent systématiquement d'investir dans la R&D. L'UCU estime que davantage d'efforts doivent être consentis pour encourager les employeurs britanniques à investir dans ce secteur (par exemple, au travers d'une meilleure utilisation du crédit d'impôt pour la R&D).

L'investissement dans le secteur public (0,6 % du PIB par rapport à 0,8 % en France) est également inférieur à celui des principaux pays de comparaison<sup>1</sup>. Nous

estimons que le gouvernement britannique devrait prendre l'initiative de promouvoir un secteur de la recherche dynamique et financé par l'État, en particulier parce que les études démontrent que le financement public peut représenter un atout pour le développement de la R&D dans le secteur privé<sup>2</sup>. C'est pourquoi l'UCU et d'autres intervenants dans la campagne pour une économie du savoir demandent au gouvernement britannique de faire en sorte que le montant des budgets publics de la R&D soit aligné sur la moyenne des pays de l'OCDE<sup>3</sup>.

Parallèlement, un débat important a lieu dans le secteur universitaire pour trouver les meilleurs moyens de répartir les budgets réservés actuellement à la recherche. Contrairement à la plupart des pays, le Royaume-Uni alloue l'ensemble de ses budgets publics destinés à la recherche en s'appuyant sur une évaluation des performances. Dans sa catégorie, le REF est le plus grand et le plus complet des programmes d'évaluation au monde. En 2014, 36 groupes d'expert.e.s évalueront près de 200 000 publications (couvrant la période 2008-2013) soumises par plus de 54 000 universitaires.

Le système actuel permet aux universités de choisir à quel groupe seront soumises les publications et quel.le.s universitaires participeront à l'évaluation. Elles peuvent soumettre tous les types de recherche, quelle que soit l'origine du financement.

Un comité d'expert.e.s analysera la qualité des publications et évaluera leur impact au-delà de la sphère académique et scientifique dans laquelle elles ont été produites (ex. informations et données sur la rentabilité de la recherche, personnel impliqué, doctorant.e.s, etc.). Ensuite, chaque groupe attribuera aux publications une note sur cinq. Les résultats seront publiés en décembre 2014<sup>4</sup>.

Élément crucial, les résultats du REF 2014 détermineront le financement institutionnel de la recherche pour les six ou sept années à venir. Ce financement permet une aide au maintien des capacités et des infrastructures du secteur (salaires du personnel permanent, laboratoires, bibliothèques, etc.), tandis que les sept conseils de la recherche britanniques financent des projets de recherche par le biais de processus d'appels d'offres distincts.

Déterminer le financement principal des universités en fonction des résultats des évaluations est l'une des caractéristiques majeures du système appliqué dans l'enseignement supérieur au Royaume-Uni depuis le milieu des années 1980. Les différents systèmes d'évaluation ont été conçus de manière à garantir que les fonds publics convergent vers une poignée d'universités d'« élite ». Après bientôt trois décennies, cet objectif est largement atteint. Par exemple, un tiers du financement institutionnel de la recherche est désormais concentré dans seulement quatre universités britanniques (sur 170). Les subventions du conseil de la recherche, l'autre principale source de financement public, sont également centralisées dans un nombre similaire d'universités. Cela signifie que la plupart des nouvelles universités ne reçoivent que peu ou pas de financement pour la recherche. Cette politique de centralisation est en grande partie motivée par un modèle de financement *big science*. Et bien qu'il puisse s'avérer nécessaire de concentrer des ressources dans certaines disciplines très coûteuses comme la physique des particules, cela n'a aucun sens de le faire pour les disciplines artistiques, les sciences humaines ou les sciences sociales. Les systèmes d'évaluation tels que le REF peuvent également avoir des conséquences sur la nature, l'envergure et l'interdisciplinarité de la recherche. Le système actuellement en place permet

de favoriser la publication d'articles dans des revues à large portée, au détriment des monographies ou des recueils de textes, et de privilégier les approches conventionnelles par rapport aux méthodes ne suivant pas la mode ou moins conformistes.

## EFFET PIKETTY

Un bon exemple illustrant cette tendance est la prédominance des approches économiques néo-classiques sur les discours marxistes, féministes ou radicaux – nous espérons que l'« effet Piketty » permettra de changer progressivement cette situation. D'autre part, la pression exercée sur les universités et les personnels scientifiques pour garantir leur participation aux évaluations nationales de la recherche s'est traduite par une tendance à dévaloriser la mission de l'enseignement universitaire et de plusieurs autres activités professionnelles. Ce phénomène s'explique par le fait que le REF, à l'instar des systèmes similaires appliqués en Australie et en Nouvelle-Zélande, est devenu un outil de gestion des universités dont l'objectif consiste à pénaliser ou à récompenser les personnels. À titre d'exemple, le personnel dont les performances sont insuffisantes est congédié ou réaffecté à des échelons inférieurs (contrats limités à l'enseignement), alors que les chercheur.e.s ultra-performant.e.s se voient accorder des salaires élevés en vue de les motiver à améliorer les « scores » de la recherche. Enfin, le processus d'évaluation a soulevé plusieurs questions en rapport avec l'égalité et la discrimination. Plusieurs évaluations précédentes ont montré que le personnel féminin de la recherche et les universitaires noir.e.s ou issu.e.s de minorités ethniques étaient le plus souvent affecté.e.s à la recherche passive et donc exclu.e.s du processus. Nous avons développé une approche sur deux fronts en ce qui concerne le REF et les systèmes d'évaluation qui l'ont précédé. Primo, nous avons continué à pointer du doigt les faiblesses et le caractère biaisé de ces systèmes, ainsi que leurs effets néfastes sur l'enseignement supérieur. À cet égard, nous avons cherché à lancer le débat afin de proposer une alternative aux modalités de financement actuelles de la recherche. Secundo, en tant que syndicat, nous nous sommes efforcés de limiter les

conséquences préjudiciables du REF et de renforcer l'équité et la transparence des procédures (ex. renforcer la protection des femmes en congé de maternité et celle des chercheur.euse.s en début de carrière)<sup>5</sup>. En France<sup>6</sup>, en Italie<sup>7</sup> et en Australie<sup>8</sup>, le personnel universitaire et les syndicats qui le représentent ont lancé des campagnes similaires en vue de mettre en lumière l'absence de toute dimension didactique dans les systèmes d'évaluation actuellement en vigueur pour la recherche. Il s'agit d'un excellent moyen de démontrer l'intérêt que manifestent les syndicats pour les questions professionnelles, au-delà des traditionnels problèmes liés aux salaires et aux conditions de travail.

Au Royaume-Uni, une tâche plus difficile encore a été d'aboutir à un accord sur une alternative au modèle de financement actuel. L'une des difficultés est que les systèmes basés sur les performances produisent à la fois des gagnant.e.s et des perdant.e.s. En y associant un examen par les pairs ou des méthodes quasi scientifiques, ces évaluations exploitent la propension naturelle du personnel universitaire à entrer en compétition. Une autre question risquant de diviser la communauté universitaire britannique est l'équilibre entre les évaluations par les pairs, quantitatives et bibliométriques (citations). L'UCU et la majorité des associations professionnelles sont favorables à l'examen continu par les pairs plutôt qu'au comptage des citations, alors que le gouvernement continue à agir en faveur d'une plus grande reconnaissance des systèmes de mesure. De même, le REF actuel a donné lieu à de vives discussions concernant une nouvelle condition visant à évaluer les « impacts » économiques, sociaux et culturels de la recherche. Bien que peu d'universitaires s'opposeraient à ce que leurs recherches touchent un public plus large, l'intégration de la notion d'« impact » dans le cadre d'un modèle de financement soulève plusieurs difficultés pratiques et épistémologiques. L'UCU se montre principalement préoccupé par les conséquences potentiellement préjudiciables à la recherche spéculative à long terme<sup>9</sup>. En dépit de la complexité des débats portant sur les techniques de mesure, les impacts et les examens par les pairs,



←

« Nous supportons tous nos enseignant.e.s. Grève ! »

Université de Sheffield, mars 2011

Plus récemment, nous avons commencé à étoffer nos programmes de développement professionnel continu, lesquels s'adressent désormais aussi au personnel en début de carrière, notamment dans le secteur de la recherche<sup>11</sup>. Ces initiatives à petite échelle aident à améliorer jour après jour la vie des chercheur.euse.s. Elles doivent toutefois s'inscrire dans le cadre de campagnes plus larges si l'on souhaite revendiquer des politiques alternatives pour la recherche et l'enseignement supérieur.

la mission essentielle de l'UCU est de tenter de résister aux propositions visant à considérer les évaluations basées sur les performances comme étant le principal facteur déterminant pour le financement de la recherche. L'importante question du financement a fortement accentué la pression exercée sur le personnel universitaire en vue de l'orienter principalement sur la recherche et non sur l'enseignement, et de l'inciter à publier dans des journaux bien spécifiques.

Le dernier défi auquel se heurtent les syndicats représentant le personnel universitaire – et autre – consiste à faire en sorte que le secteur de la recherche puisse offrir des perspectives de carrière plus attrayantes. L'un des obstacles est le manque de perspectives de carrière appropriées et l'absence de stabilité d'emploi au sein de la recherche. Au Royaume-Uni, bon nombre de chercheur.euse.s travaillent encore sous contrat à durée déterminée (CDD), malgré une législation qui cherche à mettre un terme au recours abusif aux successions de CDD, tandis que le personnel lié par un contrat à durée indéterminée se voit en permanence menacé de licenciement

au terme des plans de subventions ou en cas de tarissement d'une source de financement.

L'UCU a continué à faire pression pour améliorer les plans de carrière du personnel de la recherche et garantir une meilleure sécurité d'emploi. Elle a également soutenu les réformes législatives visant à mettre fin à l'utilisation répétée des contrats à durée déterminée. Les publications de l'UCU, comme *Researchers' Survival Guide* et la création d'un réseau de communication en ligne pour les chercheur.euse.s constituent des outils importants pour nos membres travaillant au sein de la recherche<sup>10</sup>.

<sup>1</sup> Department for Business Innovation and Skills (2014) Insights from international benchmarking of the UK science and innovation system, BIS analysis paper number 03, p.32.

<sup>2</sup> Campaign for Science & Engineering (2014) The Economic Significance of the UK Science Base, Briefing Note, avril: [http://sciencecampaign.org.uk/?page\\_id=14040](http://sciencecampaign.org.uk/?page_id=14040) <sup>3</sup> Pour de plus amples informations sur la campagne pour une économie du savoir, <http://www.knowledgeeconomy.org.uk>

<sup>4</sup> Pour de plus amples informations sur le REF 2014, <http://www.ref.ac.uk/> <sup>5</sup> Les directives complètes de l'UCU pour ses branches locales sont disponibles à l'adresse <http://www.ucu.org.uk/circ/pdf/UCUHE141.pdf> <sup>6</sup> Sauvons la recherche <http://sauvonslarecherche.fr/> et Sauvons l'université <http://www.sauvonsluniversite.com/> <sup>7</sup> Return on Academic Research (ROARS) <http://www.roars.it/online/> <sup>8</sup> NTEU <http://www.nteu.org.au/policy/research/era> <sup>9</sup> Par exemple, en 2009, l'UCU a organisé une campagne d'importance majeure (*Stand up for Research*) pour s'opposer à la proposition d'inclure une évaluation de l'impact de la recherche dans le REF. Elle a recueilli près de 18 000 signatures, dont celles de plus de 3 000 professeur.e.s <http://www.ucu.org.uk/index.cfm?articleid=4355> <sup>10</sup> <http://www.ucu.org.uk/researchstaff> <sup>11</sup> <http://cpd.web.ucu.org.uk/>

<sup>6</sup> Sauvons la recherche <http://sauvonslarecherche.fr/> et Sauvons l'université <http://www.sauvonsluniversite.com/>

<sup>7</sup> Return on Academic Research (ROARS) <http://www.roars.it/online/> <sup>8</sup> NTEU <http://www.nteu.org.au/policy/research/era>

<sup>9</sup> Par exemple, en 2009, l'UCU a organisé une campagne d'importance majeure (*Stand up for Research*) pour s'opposer à la proposition d'inclure une évaluation de l'impact de la recherche dans le REF. Elle a recueilli près de 18 000 signatures, dont celles de plus de 3 000 professeur.e.s <http://www.ucu.org.uk/index.cfm?articleid=4355>

<sup>10</sup> <http://www.ucu.org.uk/researchstaff>

<sup>11</sup> <http://cpd.web.ucu.org.uk/>



→  
« 70 employés licenciés ICI »  
Chesterfield College  
2013

# Au Portugal

## La bourse ou la vie ?



### La Federação Nacional dos Professores - Fédération

**Nationale des Professeurs** (FENPROF) est une fédération de sept syndicats régionaux qui syndiquent les professionnels d'enseignement et de recherche de tous les secteurs d'activité dans l'éducation, allant de la maternelle jusqu'à

l'enseignement supérieur. Les différents syndicats de la fédération sont tous membres de la CGTP (*Confederação Geral dos Trabalhadores Portugueses* - Confédération Général des Travailleurs Portugais).

La FENPROF est membre de l'Internationale de l'Education (IE) et de la FMTS (Fédération mondiale des travailleurs scientifiques).

@ [www.fenprof.pt](http://www.fenprof.pt) et [www.fenprof.pt/superior](http://www.fenprof.pt/superior)  
[www.spgl.pt](http://www.spgl.pt) et [www.spgl.pt/ensino-superior](http://www.spgl.pt/ensino-superior)

**Manuel Pereira dos Santos,**  
Vice-président du SPGL  
(Sindicato dos Professores da Grande Lisboa - Syndicat des Professeurs du Grand Lisbonne) - FENPROF

Il y a 25 ans, selon les indicateurs, la recherche au Portugal était loin derrière les autres pays européens, tant par le nombre de chercheurs/docteurs (un peu plus de 2000) et le nombre d'articles scientifiques par million d'habitants, que par le pourcentage du budget accordé à la recherche et l'innovation.

À partir de 1995, et jusqu'en 2009-2010, une croissance soutenue du budget a été consacrée à la science, aux bourses de doctorat et de post-docs. Des évaluations internationales régulières des centres de recherche ont été réalisées. Pendant au moins six années consécutives, le Portugal est le pays européen qui a connu la plus forte croissance en termes de productivité scientifique par chercheur. En 2007, la moyenne européenne du nombre de chercheurs/docteurs par million d'habitants, qui augmente de 1 500 par an, a été dépassée. Il y a donc aujourd'hui dix fois plus de docteurs qu'il y a 25 ans et la plupart sont assez jeunes. C'est aussi à partir de 2007 que le Portugal exporte davantage de technologie qu'il n'en importe, ce qui est inédit ! Par contre, le manque de personnel d'encadrement, techniciens et administratifs, se traduit par une production d'articles les moins chers d'Europe par rapport au budget. La production scientifique du Portugal a atteint un fort impact sur la communauté scientifique, maintenant assez proche de la moyenne européenne et même au-

delà dans certaines disciplines comme la microbiologie ou la physique.

Toutefois, pendant ces vingt dernières années, les chercheurs n'obtiennent pas de nouveaux « contrats », seulement des « bourses » (doctorat, post-doc I, 2, 3... etc.), à l'exception de 400 postes pour les « laboratoires associés » (un groupement de 25 gros laboratoires de recherche). Entre 2007 et 2009, environ 1 200 chercheurs (post-doc + 3, dont 38 % d'étrangers) ont obtenu un contrat temporaire de 5 ans. Les contrats de 2009 prennent fin en août 2014. Donc, la large majorité des chercheurs sont les plus précaires des précaires : la valeur des bourses est exactement la même depuis 12 ans, et les bourses ne donnent droit qu'à une protection sociale minimale, sans aucune indemnité de chômage.

En revanche, c'est presque le seul secteur qui a échappé à la crise jusqu'en 2010. L'actuel gouvernement est obligé de reconnaître le succès de la politique scientifique, soutenue pendant ces quinze années de manière stable par le même ministre, Mariano Gago, avec une interruption de 3 ans, sous le gouvernement Barroso.

### ÉLAGAGE DES CHERCHEURS

Le discours du gouvernement a beaucoup changé, pendant la dernière année, avec le besoin de démontrer le bienfait de sa

politique par rapport à la précédente qui est présentée comme trop coûteuse et pas assez sélective selon des critères d'« excellence ». La nouvelle politique scientifique de la FCT (*Fundação para a Ciência e a Tecnologia* - Fondation pour la science et la technologie) est devenue beaucoup moins transparente dans la sélection des candidats et des projets. Il arrive que les appels à projets ne suivent pas les règles préparées par la FCT elle-même ! Elle est devenue plus restrictive dans les financements même si l'on entend dire que ces financements ont augmenté, ce que les chercheurs ne voient certainement pas et ce qui est impossible à vérifier car la FCT n'a pas publié ses comptes depuis deux ans. Pour le gouvernement actuel, le renforcement de cette « excellence » nécessite l'« élagage » des chercheurs, comme pour les arbres, ce qui s'appellerait plutôt un « abattage ». Et la meilleure façon d'y parvenir est de généraliser la précarisation des chercheurs, en diminuant largement le nombre de postes, et en faisant d'énormes restrictions du nombre de contrats. Ainsi, seulement 350 chercheurs sous contrat ont réussi à décrocher un nouveau contrat temporaire de 5 ans. Une conséquence est le départ d'une majorité d'étrangers qui étaient présents depuis au moins 5 ans. Depuis trois ans, on assiste à un nouveau flux d'émigration, encouragé par le gouvernement, plus important que celui des années 1960, qui concerne une

# “ Les activités de recherche considérées comme « rentables », du point de vue du « marché », sont hyper-valorisées.

population assez jeune. Le chômage de cette population atteint presque 40 %, et une portion significative de plus de 12 % a une formation universitaire, ou même un doctorat. Plusieurs pays européens ou non proposent des postes de médecins, d'infirmiers ou d'ingénieurs formés auprès des universités portugaises. Les chercheurs quittent leur pays, mais cette fois sans aucune compensation d'immigration de chercheurs étrangers. Le gouvernement considère ce mouvement de manière bienveillante, car il diminue les chiffres records du chômage.

Ainsi, des groupes de recherche qui avaient réussi à obtenir une « masse critique » de chercheurs se voient amputés d'une bonne partie de ses meilleurs travailleurs, et la continuité et la productivité de leurs recherches est fortement mise en cause, ce qui aura une répercussion sur les indices des années à venir.

On peut aussi constater un changement d'orientation de la politique, donnant priorité aux disciplines plus appliquées, au détriment de la science fondamentale et aussi des sciences humaines et sociales. Ainsi les activités de recherche considérées comme « rentables », du point de vue du « marché », sont hyper-valorisées même dans les évaluations scientifiques.

## LA RÉVOLTE DES CHERCHEURS

En décembre 2013, après les résultats décevants et peu transparents des concours de bourses et des contrats temporaires de 210 nouveaux chercheurs, de nombreux chercheurs se sont révoltés, et ont organisé plusieurs réunions dans le pays. Une manifestation a été organisée devant le siège de la FCT pour demander l'amélioration du fonctionnement de la FCT et une nouvelle politique d'investissement pour la recherche. Les deux plus grands syndicats d'enseignement supérieur et de recherche ont participé et soutenu ces actions qui ont eu une origine assez spontanée. Les chercheurs se sont constitués en « Plateforme de défense de l'emploi scientifique » qui travaille en collaboration avec les organisations des

boursiers et les deux grands syndicats de ce secteur, et qui a organisé une conférence nationale. Les syndicats ont aussi organisé plusieurs débats autour de la politique scientifique et de l'emploi scientifique. Pendant trois mois, la science et la recherche ont été mises en avant dans les médias audio-visuels et les journaux, ce qui était rarement le cas auparavant. La nouveauté dans l'attitude de ces chercheurs et solidairement d'une bonne part des chercheurs et des enseignant.e.s-chercheurs moins précaires, fut la prise de conscience que les chercheurs constituaient une vraie profession avec des droits et des devoirs et qu'une lutte collective et solidaire était possible.

## ON « TUE » LES CENTRES DE RECHERCHE

Les 300 centres et laboratoires de recherche inscrits dans la FCT ont été évalués tous les 3 ou 4 ans depuis 17 ans au moins. Les résultats de la première phase de l'évaluation des 322 centres de recherche au Portugal sont tombés à la fin du mois de juin 2014. Seulement la moitié d'entre eux pourront continuer pour une seconde phase de financement. Certains auront des financements importants pour la recherche, ce sont la plupart des gros centres de recherche se trouvant essentiellement à Lisbonne.

L'autre moitié des laboratoires est carrément « tuée » (l'élégage dont le président de la FCT parlait!), un quart immédiatement, car leur financement est coupé, et l'autre quart aura des subventions de 500€ par chercheur, ce qui paye, au maximum, le secrétariat administratif. Ces laboratoires n'auront pas d'argent pour financer la recherche, et seront désavantagés dans tous les concours de financement de programmes et de bourses. Il s'agit donc d'une « mort à retardement ». Il faut dire que le président de la FCT, le Professeur Miguel Seabra, sera dès septembre 2014 le nouveau président de *Science Europe*, une transformation de l'*European Science Foundation* (ESF). Or c'est l'ESF qui fut chargée de l'évaluation

des laboratoires, alors qu'elle n'avait jamais produit ce type d'évaluation auparavant. Parmi les centres de recherche éliminés, plusieurs avaient été classés « excellents » en 2010, et quelques-uns ont la plus haute production d'articles par chercheur dans leur domaine.

Avec l'aide des syndicats et des associations de boursiers, les membres des centres, les chercheurs et les enseignant.e.s-chercheurs vont essayer de réagir contre cette situation en la dénonçant dans l'opinion publique, et surtout devant la communauté scientifique internationale, par tous les moyens. Ainsi nous proposons d'ajouter à nos posters et à nos présentations de conférence, le texte suivant, et de renvoyer tous les messages de solidarité reçus vers la FCT et les médias.

## DES DROITS DE CITOYENS-TRAVAILLEURS

Tous les chercheurs doivent être reconnus, dans toutes les fonctions de leur carrière, comme étant des *professionnels de la recherche*, donc des *travailleurs scientifiques*, indépendamment des processus de recrutement et des statuts. En conséquence ils doivent avoir les mêmes droits et devoirs dans leur travail, leurs rémunérations et leurs droits sociaux de citoyens : assistance à la maternité et à la paternité, santé et maladie, vacances et journées de repos, indemnité de chômage et pension de retraite.

En outre, considérant la spécificité de leur travail, il doit leur être accordé les droits inscrits dans la Recommandation

**Au-secours! Le gouvernement est en train de tuer la recherche au Portugal:**

- 2014 : contrats / subventions réduits à 1/3.
- 2015 : les centres de recherches réduits de moitié (les autres n'auront aucun fonds pour travailler).

Envoyez vos messages de solidarité à [mpsantos@fct.Unl.Pt](mailto:mpsantos@fct.Unl.Pt)

**Merci, collègues !**

de la Commission européenne du 11 mars 2005<sup>1</sup>, qui contient la Charte européenne des chercheurs et un Code de conduite pour le recrutement des chercheurs.

Ces textes contiennent l'essentiel pour assurer une vraie *liberté académique*, condition indispensable pour avoir l'esprit libre, créatif et critique, qui est à la base de toutes recherches. Ces textes ont été produits avec le concours de plusieurs syndicats, dont la FENPROF, membres du comité syndical européen de l'éducation, partie européenne de l'International de l'Éducation.

Ces recommandations ou déclarations de principes sont complètement ignorées par le gouvernement portugais :

- seuls quelques rares chercheurs obtiennent un contrat à terme, la plupart sont des *précaires*, facilement « jetables » et destinés à poursuivre toute leur carrière dans ces conditions, même si quelques-uns reçoivent une sorte de « prix de bon comportement », appelé « bourse » ;

- ils n'ont pas accès à la sécurité sociale. Ce ne sont que des « demi-citoyens » qui ne peuvent envisager de devenir parents et avoir une vie de famille. Le droit au repos ou l'arrêt maladie ne sont pas prévus, et ils n'auront certainement droit à aucune indemnisation de retraite ; lorsqu'ils enseignent, c'est du *travail gratuit*, ce qui est clairement illégal, comme s'il s'agissait d' « esclaves » ;
- ils sont toujours considérés comme une « dépense publique », un luxe de pays riches, et comme « économiquement pas viables », raisons pour lesquelles il faut « tailler les branches », en ne conservant que les quelques rares chercheurs considérés comme « exceptionnels », ou « génies », tels des Ronaldo ou Zidane, de la recherche.

Un petit nombre serait ainsi suffisant.

<sup>1</sup>. [http://ec.europa.eu/euraxess/pdf/brochure\\_rights/am509774CEE\\_EN\\_E4.pdf](http://ec.europa.eu/euraxess/pdf/brochure_rights/am509774CEE_EN_E4.pdf)

### **Cependant**

*Les esclaves se sont révoltés, et l'esclavage a été aboli... et pas pour des raisons économiques ! La révolution du 25 avril, c'était seulement il y a 40 ans... moi j'étais étudiant à cette époque, et j'ai vu une vieille dictature s'effondrer ! Pour la première fois les chercheurs se sont révoltés et se sont tenus unis, en obligeant le ministère à céder sur quelques aspects de leurs revendications. La « guerre » n'est pas finie ! C'est ainsi qu'on peut rêver d'un changement ...*

*Si tout le monde le veut bien ...*

M.P.D.S.

« Professeurs en lutte »



# La recherche en Espagne reléguée aux oubliettes



**La Fédération des travailleurs de l'éducation** (FETE - *Federación de Trabajadores de la Enseñanza*), créée avec cet acronyme en 1931, est un syndicat pluriel et solidaire intégré au sein de la Confédération UGT (*Unión General de Trabajadores*). La FETE-UGT syndique tous les travailleurs de l'éducation pour améliorer leurs conditions de travail et de vie, pour la défense des leurs intérêts contre les divers gouvernements et les employeurs. La FETE-UGT est indépendante des partis politiques et des employeurs. Elle est implantée dans tous les niveaux d'enseignement et dans toutes les régions d'Espagne. La FETE-UGT entretient des relations favorables avec les organisations de travailleurs de l'éducation d'autres pays. Elle est un des membres fondateurs de l'Internationale de l'Education (IE) et elle est affiliée au Comité syndical européen de l'éducation (CSEE), branche européenne de l'IE.

**Ramón Sans Fonfría**  
Secrétaire secteur  
université de la  
FETE-UGT

@ [www.feteugt.es](http://www.feteugt.es)

La crise économique, particulièrement longue et rude en Espagne, a eu des conséquences désastreuses sur la recherche et le secteur de l'éducation. Après une période d'engagement particulièrement favorable aux secteurs de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI), l'année 2009 marque le début d'une baisse importante des ressources publiques réservées à la recherche et à l'éducation, amenuisant davantage les espoirs de sortir de la crise. Cette décision a entraîné la suspension des projets en cours, la réduction du nombre de recherches et l'expatriation de nos jeunes les plus compétent.e.s, en quête d'un avenir meilleur. Le secteur RDI représentait un élément central pour instaurer le changement au sein d'un modèle de production qui, jusqu'à

cette époque, avait toujours été orienté sur le développement démesuré de nos villes et l'essor du secteur de la construction. En 2013, les priorités définies par le gouvernement espagnol pour atteindre ses objectifs d'assainissement budgétaire ont pratiquement anéanti notre système scientifique et universitaire, déjà fortement affaibli par les coupes budgétaires drastiques et permanentes opérées depuis 2009. Cette même année, la communauté scientifique et universitaire a commencé à réagir et à se mobiliser pour dénoncer la détérioration inacceptable du secteur scientifique dans notre pays. C'est dans ce contexte qu'a vu le jour le collectif « Carta por la Ciencia », dont le nom fait référence à une déclaration dénonçant la

situation du secteur de la science en Espagne et celle de son personnel, et proposant toute une série de mesures pour y mettre un terme. Signée par la communauté scientifique et universitaire, cette déclaration marque le début d'une lutte coordonnée qui promet d'être longue mais que nous avons la certitude de gagner, car nous savons que remporter la victoire pour la science, c'est remporter la victoire pour l'avenir. Pivot central des dénonciations, des revendications et des mobilisations en Espagne depuis sa création, le collectif « Carta por la Ciencia » a été fondé avec la participation de la communauté scientifique et académique: la Conférence des recteur.trice.s des universités espagnoles (CRUE), l'ensemble des sociétés scientifiques d'Espagne regroupées au sein de leur confédération (*Confederación de Sociedades Científicas de España*), les organisations du personnel de la recherche, ainsi qu'avec la contribution importante des jeunes chercheur.euse.s (PDI, FJI), du Forum des entreprises novatrices (FEI) et des syndicats majoritaires en Espagne (UGT et CC.OO). La présentation des budgets généraux de l'Etat pour 2014 a une nouvelle fois démontré l'insensibilité du gouvernement espagnol face aux problèmes qui gangrènent le secteur RDI, foulant aux pieds le dialogue avec la communauté scientifique et le soutien à ses propositions recueilli auprès de l'immense majorité des groupes parlementaires, et poursuivant dans une voie qui nous isolera de



## Explication officielle de la méthode scientifique définitive

Ce gouvernement a une foi inébranlable en la RDI... pour le prouver: il a décidé de la tuer et la vérification sera apportée seulement si elle ressuscite.

toutes les initiatives prises par les économies les plus développées en faveur de la recherche. Nous étions dès lors condamné.e.s à subir un modèle de production ayant déjà démontré ses échecs et nous plongeant dans une situation de grande vulnérabilité sur le plan économique, où la baisse du revenu des ménages espagnols prenait le pas sur l'investissement dans des secteurs compétitifs d'avenir comme la recherche, le développement et l'innovation. Suite aux coupes drastiques et permanentes réalisées dans le financement de la RDI, l'enveloppe budgétaire 2014 réservée aux politiques publiques dans ces secteurs ne s'élevait plus qu'à 5 633 millions d'euros (8 203 en 2009), un montant qui, en pratique, supposait un gel des financements. Autrement dit, malgré les vives tensions provoquées par les coupes budgétaires réalisées au cours de ces dernières années et le coup de massue de 2013, le gouvernement a néanmoins décidé de geler les dépenses, amenant ainsi notre système au bord du gouffre.

Les dépenses dans le secteur de la RDI ont été réduites d'un peu plus de 31 % au cours de ces cinq dernières années, mettant fin aux engagements qui avaient été pris en faveur de la science au cours des années précédentes et qui avaient permis de nous situer – en pourcentage du PIB – proches de la moyenne européenne. Cette situation a maintenu nos dépenses à un niveau très précaire, vu la situation de la science en Espagne, et ne nous a même pas permis de retrouver le niveau de dépenses réelles pour le secteur RDI de 2012, considéré comme la plus grande attaque dirigée contre le système scientifique technique espagnol dans toute l'histoire de la démocratie.

Mais l'élément le plus dévastateur est l'application à l'ensemble du système de recherche publique des organismes et des universités, d'un quota de renouvellement de 10 % dans l'emploi public, le problème étant qu'il n'augmente pas le nombre de chercheur.euse.s en Espagne, mais que pour dix personnes partant à la retraite ou quittant la profession pour une raison ou une autre, seule une est remplacée, ce qui en dit long sur l'absence totale d'engagement de la part du gouvernement pour opérer la transition vers un modèle de production basé sur le savoir.

Le principal problème de notre système scientifique technique est la perte continue de ressources humaines, surtout les jeunes chercheur.euse.s qui abandonnent les centres en résiliant leur contrat, alors que les effectifs vieillissent en raison du quota

de renouvellement de 10 %. Toute une génération de jeunes chercheur.euse.s, les mieux formé.e.s, sont exclu.e.s du système, faute de moyens.

Au cours de ces dernières années, on a observé une baisse considérable du personnel des organismes publics de recherche, environ 2 000 fonctionnaires, 18 %, et 400 emplois fixes. Cette perte est plus grande encore si l'on ajoute le personnel contractuel engagé dans le cadre de projets au travers des appels d'offres. En définitive, le gouvernement a démontré son ignorance et son incapacité face à la dégradation de la recherche dans notre pays et a prouvé clairement que son modèle de production est un modèle sans avenir basé sur l'appauvrissement de la société espagnole au travers de la baisse du revenu des travailleur.euse.s et des pensionné.e.s, tout en réduisant les services publics et ne souhaitant pas comprendre que les pays en meilleure position investissant davantage dans la recherche et possédant un secteur industriel puissant et concurrentiel, variables qui vont toujours de pair, sont ceux qui ont le mieux supporté la crise et qui offrent à leur population un meilleur développement.

Face à cette situation, le collectif « Carta por la Ciencia » dont est membre l'UGT depuis sa formation et qui, suite aux nombreuses dénonciations et mobilisations,

a pu compter sur le soutien de nombreux secteurs, a contribué à faire signer un accord parlementaire pour la RDI par tous les groupes politiques à l'exception du parti populaire, le 19 décembre 2013. Après avoir analysé la situation de la recherche en Espagne, cet accord stipule :

« *Nous, les partis politiques signataires considérons qu'il existe des moyens et des méthodes pour agir différemment.*

*Reconnaissant le sentiment dominant au sein de la communauté scientifique et soutenant la proposition du collectif Carta por la Ciencia, nous déclarons à tous les secteurs de la RDI et à la société en général notre engagement en faveur de la RDI au travers des quatre points fondamentaux (cf encadré), qui se traduiront par notre soutien à la mise en œuvre de mesures, telles que considérer la RDI comme un axe pour traiter tout accord futur pour la viabilité de notre pays. »*

Tout indique que la majorité absolue actuelle du Parti populaire au Parlement ne pourra se reformer lors des élections générales de l'année prochaine, si bien qu'il est fort possible que les quatre points de l'accord parlementaire seront appliqués dans le cadre de la prochaine législature. Il est donc fondamental que le collectif reste vigilant et exige l'entrée en vigueur de l'accord signé.

Nous faisons tout pour y parvenir.

## Accord obtenu par le collectif *Carta por la Ciencia*

- Planification pluriannuelle pour retrouver au cours des trois prochains exercices budgétaires les niveaux de financement public de 2009 pour la R&D (1-7), garantissant un financement soutenu équivalent à un pourcentage des recettes de l'État correspondant à la moyenne européenne.
- Élimination des limitations actuelles imposées par le quota de renouvellement de l'emploi public dans le secteur R&D, permettant l'intégration de nouvelles ressources humaines répondant aux besoins réels du système R&D et en conformité avec le nombre de chercheur.euse.s par habitant.e. en vigueur en Europe.
- Engagement pluriannuel garantissant la normalisation et la réalisation de toutes les actions prévues dans les plans de l'État pour la recherche, tant au niveau des délais liés aux appels à propositions qu'aux modalités d'attribution.
- Création de l'Agence d'État pour la recherche prévue dans la loi pour la science 2011 qui, par le biais du programme et des budgets pluriannuels correspondants, se charge de la gestion des plans d'État pour la recherche, avec des critères strictement scientifiques, l'autonomie nécessaire et le contrôle parlementaire.

# En Italie, le désastre



**La Fédération des employés de la science** (*Federazione Lavoratori della Conoscenza - Flc Cgil*) est une fédération syndicale italienne affiliée à la Confédération générale italienne du travail (Cgil).

Elle a été créée en 2004 suite à la fusion du *Sindacato Nazionale Scuola - Cgil Sns* (établissements scolaires) et du *Sindacato Nazionale Università e Ricerca - Cgil SNUR* (universités et recherche). Sa conférence inaugurale s'est tenue en 2006 à Trieste (Italie) et à Portorož (Slovénie), marquant ainsi la nouvelle identité européenne du syndicat. La FLC représente le personnel des secteurs suivants : écoles (publiques, privées, écoles italiennes à l'étranger), formation des adultes, universités (publiques et privées), recherche (publique et privée), formation professionnelle et enseignement supérieur dans le domaine de la musique et des arts (AFAM). En bref, elle affine les membres de la direction, les enseignant.e.s, les employés administratifs, le personnel de soutien, le personnel technique et les chercheurs, quel que soit leur contrat (public/privé, permanent/temporaire, etc.). La Flc Cgil compte actuellement près de 190 000 membres et elle est affiliée à l'Internationale de l'Éducation (IE).

**Alessandro Arienzo**  
Flc Cgil

@ [www.flcgil.it](http://www.flcgil.it)

Dans le dernier rapport de l'OCDE, *Regards sur l'éducation 2013*, plusieurs indicateurs montrent à quel point la situation est devenue critique en Italie. Le pays investit moins de 2 % de son PIB dans l'enseignement et la recherche (1,1 % pour les universités), le nombre d'étudiant.e.s diplômé.e.s diminue progressivement, tout comme le nombre de chercheur.euse.s, d'employé.e.s et de docteur.e.s dans ce secteur. Eurostat a récemment placé l'Italie en dernière position parmi les pays de l'UE dans le classement des adultes diplômé.e.s âgé.e.s de 24 à 36 ans (moins de 23 %). La majorité des indicateurs place l'Italie en dessous de la moyenne de l'OCDE, et les perspectives futures ne laissent rien présager de bon. Le même constat apparaît dans un rapport établi en 2013 par le Conseil national des universités (CUN), également confirmé par l'agence italienne pour l'évaluation de la qualité (ANVUR) dans son *Rapport 2013 sur la situation des universités italiennes*.

L'Italie semble avoir perdu toute volonté de maintenir un réseau performant d'universités publiques. Depuis le second gouvernement Berlusconi, une série de réformes ont précarisé l'ensemble du système, depuis les ressources jusqu'aux opportunités de carrière, et ont imposé un management rigoureux où les procédures d'évaluation et l'assurance de la qualité jouent un rôle majeur.

L'Italie poursuit sa vague de coupes budgétaires (- 25 % en cinq ans), prévoyant une diminution de 125 millions d'euros dans le secteur universitaire dès l'an prochain.

Le gel des salaires entre dans sa quatrième année et les limitations drastiques en matière de rotation du personnel ont nui au bon fonctionnement des institutions. En 2008, 63 000 chercheur.euse.s et professeur.e.s travaillaient à temps plein dans les 90 universités du pays ; aujourd'hui ce nombre ne s'élève plus qu'à 53 000 et, en raison des départs à la retraite et des restrictions en matière de recrutement, il devrait chuter à 50 000 au cours des prochaines années. Parallèlement à cela, en 2011, près de 40 000 chercheur.euse.s et enseignant.e.s travaillant sous contrat précaire ont été relégué.e.s dans l'ombre, en raison d'une réforme adoptée en 2010 et, pour l'heure, on compte un peu plus de 3 500 chercheur.euse.s temporaires et près de 16 000 travaillant sous contrat de courte durée (*assegnisti di ricerca*).

## CRÉER UN SYSTÈME À DEUX VITESSES

Bon nombre de raisons expliquent cette régression de l'Italie dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est clair que cette situation n'est pas uniquement liée à l'urgence de réduire la dette publique et de diminuer les dépenses dans le cadre des mesures d'austérité. Cette marche arrière est avant tout un choix politique ouvertement justifié par les responsables politiques, affirmant que le secteur de l'éducation est bien trop développé par rapport à un système de production initialement prévu pour les petites entreprises

qui n'ont besoin que d'un nombre limité de diplômé.e.s. Le gouvernement s'est lancé dans un projet politique à long terme visant à créer un système à deux vitesses, composé, d'une part, d'un petit groupe d'excellentes universités publiques et, d'autre part, d'un groupe plus important réunissant les établissements n'offrant qu'une formation de type universitaire. Dans le cadre de ce projet, les acteurs privés sont censés jouer un rôle plus important, tant en ce qui concerne la prestation de services auprès des universités publiques qu'au travers de la création d'un marché parallèle pour les services d'éducation. Les universités doivent se soumettre à un nouveau type de management appliquant un système d'évaluation à caractère punitif et des politiques d'évaluation de la qualité. Le pivot central de ce projet est l'Agence italienne pour l'évaluation de la qualité dans le secteur de la recherche (ANVUR), qui dicte et impose des normes en matière d'assurance qualité et d'évaluation, privilégiant avant tout les aspects bureaucratiques, quantitatifs et décisionnels.

## UNE CATASTROPHE DE GRANDE ENVERGURE

Les statistiques révèlent une augmentation continue de la moyenne d'âge du personnel au cours de ces 25 dernières années, qui se poursuit à l'heure actuelle. Entre 1988 et 2013, la moyenne d'âge du personnel universitaire a augmenté de 6 ans et avoisine actuellement 52 ans (59 pour les professeur.e.s ordinaires, 53 pour les professeur.e.s associé.e.s

et 46 pour le chercheur.euse.s). Ce constat confirme le vieillissement des personnels dans l'enseignement et la recherche, dû aux restrictions imposées en matière de recrutement et de rotation du personnel. Les données officielles indiquent également que la moyenne d'âge des chercheur.euse.s universitaires ayant décroché un premier contrat permanent tourne autour de 36-37 ans, celle des professeur.e.s associé.e.s nouvellement recruté.e.s est de 45 ans, celui des professeur.e.s ordinaires de 53 ans. Ceci explique la longue durée du « statut de chercheur.euse.s en début de carrière », autrement dit, la précarité ne cesse de croître au sein des universités : les statistiques officielles indiquent que les titulaires d'un doctorat sont susceptibles de devoir attendre jusqu'à 12 ans avant de pouvoir signer leur premier contrat pour occuper un poste permanent. Par ailleurs, moins de 5 % des personnels en début de carrière dans l'enseignement et la recherche auront la chance de pouvoir obtenir un poste permanent. Par conséquent, depuis ces dernières années, un nombre croissant de jeunes universitaires quitte le pays pour rejoindre des universités à l'étranger, en quête d'une carrière professionnelle. L'Italie épuise tout son patrimoine de ressources intellectuelles et de compétences. Malgré une nette amélioration au cours de ces dernières années, la question des disparités entre hommes et femmes est toujours d'actualité. Le pourcentage de femmes occupant des postes dans les hautes sphères et dans les secteurs professionnels reste encore inférieur à celui des hommes. Pour une femme, il est toujours très difficile de commencer une carrière à l'université et de se hisser jusqu'aux postes à responsabilités. Le manque de structures telles que les jardins d'enfants et l'absence de politiques spécifiques telles que les congés parentaux ou les allocations familiales ne permettent pas aux femmes de trouver le juste équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée. Dans ce contexte, la précarité accrue des conditions de travail vient s'ajouter aux difficultés rencontrées par les jeunes chercheuses pour concilier leur vie privée et professionnelle. Les données révèlent que les disparités augmentent entre le nord et le sud de l'Italie, et au sein même des territoires, en raison des mesures d'austérité dont les conséquences varient d'une région à l'autre. On observe une baisse du nombre d'élèves, des ressources et des services aux étudiant.e.s, ainsi qu'une diminution des résultats positifs, à la fois dans

l'enseignement et la recherche. L'Italie place l'excellence au centre et au nord du pays, laissant le sud à la traîne. À titre d'exemple, les universités du sud du pays demandent des frais de scolarité moins élevés, en raison des revenus moins importants des ménages. Or, au cours de ces deux dernières années, pour répartir les fonds et fixer des limites au recrutement dans les universités, le gouvernement a pris en compte – un indicateur parmi d'autres – le montant des recettes collectées grâce aux frais de scolarité. Moins les universités engrangent de l'argent, moins elles bénéficient de fonds et de quotas de recrutement.

## UNE ENQUÊTE DE LA FLC CGIL

Cette situation a eu des répercussions de grande ampleur non seulement sur l'enseignement et la recherche mais aussi sur les conditions de travail du personnel et la situation des étudiant.e.s, dont l'appauvrissement est dramatique. Dans le cadre d'une vaste étude européenne visant à analyser les conditions de travail des universitaires au sein du continent, le Flc Cgil a mené une enquête auprès de ses membres et affiliés au travers de questionnaires en lignes (1 598) et d'interviews (20), intitulée *Création et préservation des environnements favorables au sein de l'enseignement supérieur*. Les résultats offrent un aperçu de la situation des conditions de travail dans l'enseignement supérieur et la recherche en Italie, selon le point de vue des chercheur.euse.s. À côté des données officielles déjà évoquées, le rapport apporte lui aussi la preuve de l'urgence de la situation. Les résultats de l'enquête révèlent une grande insatisfaction des enseignant.e.s et des chercheur.euse.s dans l'exercice de leur profession, ainsi qu'une inquiétude croissante concernant leur carrière. Une grande majorité des participant.e.s estiment que leurs conditions de travail se sont dégradées. Le niveau de qualité et de complexité des travaux individuels ne permet plus de créer les conditions favorables à l'amélioration du statut universitaire et de l'environnement de la recherche. Les chercheur.euse.s souffrent des mécanismes de concurrence effrénée et s'inquiètent de l'importance accordée aux publications en termes de « quantité », dans un contexte où les ressources et les opportunités de carrière viennent à manquer. Le nombre de publications et l'argent provenant de sources extérieures

sont désormais « les seules choses qui comptent ». Les chercheur.euse.s ont tendance à suivre le principe de la « citation » et à multiplier le nombre de publications, en privilégiant la quantité au détriment de la qualité. Vu le manque de ressources et d'outils appropriés (laboratoires, bibliothèques, etc.), il est nécessaire d'obtenir un soutien financier auprès du secteur privé, ce qui pousse le personnel et les structures à s'orienter uniquement sur la recherche appliquée, délaissant ainsi la recherche fondamentale et humaniste. Par ailleurs, l'organisation du travail est fortement déterminée par les procédures et les règles établies par l'ANVUR, imposant des limites administratives rigoureuses aux libertés dans le cadre de la recherche, ainsi qu'à l'autonomie individuelle ou institutionnelle. Le processus d'évaluation global des structures dans le domaine de la recherche mené par l'ANVUR pour l'assurance de la qualité a, en réalité, été très mal géré, mais malgré cela, les résultats de ce processus biaisé sont utilisés pour allouer la part des budgets ministériels qui revient aux universités en fonction de leur classement. Cette même agence a ensuite été chargée de définir les processus pour les certifications scientifiques nationales des chercheur.euse.s et des professeur.e.s souhaitant bénéficier d'un avancement dans leur carrière. Une méthode d'évaluation quantitative stricte de la rentabilité des scientifiques, basée sur une collecte de données peu fiables et des indicateurs extrêmement discutables, a placé les chercheur.euse.s italien.ne.s devant un choix difficile : soit accepter la supercherie pour espérer progresser dans leur carrière, soit mettre un terme définitif au processus en sachant qu'aucune opportunité de carrière ne leur sera offerte dans les prochaines années. En outre, ce processus d'évaluation s'appuyant sur une analyse quantitative de la production scientifique et sur un principe de méritocratie biaisé, se révèle une tentative de justifier un projet étriqué visant à investir uniquement dans les sciences appliquées et la technologie. Un projet susceptible de nuire à la recherche en Italie pour les décennies à venir, dans la mesure où la recherche appliquée ne pourra survivre à long terme en l'absence d'une base solide et d'une recherche motivée par la curiosité. Vu la réduction des programmes d'études, la simplification des approches culturelles et éducatives et leur manque de sérieux en général, on observe un désintérêt croissant pour l'enseignement à tous les niveaux, expliquant la dégradation de la qualité des

# “ La précarité ne cesse de croître au sein des universités.

compétences des étudiant.e.s. Une éducation de qualité, en particulier dans l'enseignement supérieur, n'est plus considérée comme un facteur d'ascension sociale ou un moyen de trouver un bon emploi.

De l'avis général, les institutions n'offrent plus aucun soutien adéquat, ni dans l'enseignement ni dans la recherche. Globalement, l'organisation du travail semble être l'un des principaux problèmes, dans la mesure où, malgré l'autonomie apparente accordée par la loi aux chercheur.euse.s et aux professeur.e.s, les universités se montrent de plus en inquiètes face aux résultats des évaluations de l'ANVUR et préoccupées par la collecte de fonds extérieurs. Cette situation force les chercheur.euse.s à accepter l'idée d'une recherche dont le but est de « vendre sur le marché » et empêche tout investissement dans la recherche innovante et multidisciplinaire. Cette approche se traduit par une société disposant de moins en moins d'instruments du savoir et s'alignant sur la tendance générale avec peu d'innovations et d'expérimentations.

Cette approche différente de la recherche et de l'enseignement se reflète également dans l'imposition d'une nouvelle gouvernance décisionnelle des universités, où la collégialité perd son pouvoir et se formalise. Bien que l'autonomie professionnelle existe toujours, elle doit lutter pour survivre dans ce nouveau cadre de gouvernance. Les principaux facteurs d'insatisfaction sont dus au sentiment de voir les institutions perdre leur capacité à se concentrer sur leur mission sociale et à l'impression générale d'un manque de pertinence de la recherche et de l'enseignement au niveau social. Enfin, un problème majeur est la difficulté accrue à concilier vie privée et vie professionnelle. Les chercheur.euse.s considèrent que leur charge de travail est trop importante et compromet leur vie privée. L'enseignement tend à absorber l'essentiel de leurs temps, étant donné qu'ils/elles sont de plus en plus impliqués.e.s dans la planification des cours, le tutorat, les examens et les tâches administratives connexes. C'est pourquoi les activités professionnelles ont tendance à s'immiscer dans l'espace privé, constamment envahi par le travail ou le module qui n'a pas pu

être terminé, ou le projet à remettre le lendemain et qui rapportera de l'argent. Cette situation pèse lourdement sur les femmes, qui paient généralement le plus lourd tribut pour pouvoir gérer correctement leurs activités familiales. Plusieurs participant.e.s à l'enquête déclarent que les syndicats n'ont pas de rôle significatif à jouer concernant le personnel de l'enseignement et de la recherche. Le dialogue social est limité pour les universités italiennes et seul le personnel administratif participe à la négociation collective. Le statut des chercheur.euse.s et des professeur.e.s est régi par la loi et les universités sont des institutions publiques relativement autonomes. Les syndicats peuvent donc jouer un rôle important pour toutes les questions liées au personnel administratif, dans le cadre défini par les accords nationaux. Les syndicats peuvent uniquement jouer un rôle dans le dialogue social pour toutes les questions liées aux relations entre l'université et le territoire. Concernant les activités des chercheur.euse.s et des enseignant.e.s, les syndicats ne sont que partiellement reconnus par les institutions.

## S'ORGANISER AU-DELÀ DU NIVEAU NATIONAL

Dans le contexte européen et mondial actuel, ce qui se passe en Italie semble faire partie d'un projet plus vaste destiné à façonner l'espace international de la recherche en vue de s'aligner sur les principes néolibéraux régissant l'économie de marché. Ce projet ne vise pas uniquement à réduire les dépenses pour pallier l'accroissement du déficit public, il cherche également à refaçonner les processus de production et la circulation du savoir selon les règles et principes de l'économie de marché. La récente crise financière européenne a démontré que les principes sous-jacents à ce projet ne peuvent être interprétés dans le seul contexte national, c'est pourquoi nous devons organiser notre résistance au niveau européen. Nous devons opposer à la crise – et à sa récupération à des fins idéologiques – des propositions concrètes et une approche différente de l'enseignement

et de la recherche, en démontrant que ce secteur peut contribuer au développement économique et social, ainsi qu'à la démocratie active, participative et civile. Les syndicats doivent lutter contre cette menace en réorganisant leurs activités au niveau international et national. La situation que connaît un pays est souvent le résultat d'un processus international plus vaste devant être appréhendé au niveau mondial. Renforcer la capacité des syndicats afin de pouvoir adapter leurs activités et leurs actions aux différentes conditions de travail qui caractérisent les institutions d'enseignement supérieur et de recherche : étudiant.e.s, chercheur.euse.s en début de carrière, personnel et professeur.e.s hautement qualifié.e.s, contrats permanents et précaires...

Il est nécessaire de tou(te)s les organiser en tenant compte de leurs différents intérêts, regroupés en une seule proposition politique centrée sur la nature publique et coopérative des institutions de recherche et d'enseignement. Le Flc Cgil a créé des forums et des réseaux regroupant les chercheur.euse.s en début de carrière, le personnel administratif, les chercheur.euse.s et les professeur.e.s. Ces forums se réunissent soit séparément lorsqu'ils se penchent sur des questions professionnelles spécifiques, soit ensemble lorsqu'il s'agit d'échanger des points de vue ou de partager des propositions. Ils sont ouverts à tou.te.s les travailleur.euses et étudiant.e.s intéressés.e.s et sont organisés au niveau national ou dans n'importe quelle institution. En outre, les instances professionnelles doivent être prises en charge. Les exigences et les revendications se complexifient, et les syndicats doivent se réorganiser en vue d'offrir des services et un soutien adéquats. Il s'agit probablement de la tâche la plus difficile qui nous attend : offrir de nouveaux services et un soutien plus large dans le cadre des opportunités de carrière, des droits des travailleur.euse.s, des questions professionnelles, et partager les informations avec le monde sans corporatisme ni manque d'ouverture. Nous nous efforçons de redécouvrir et de valoriser la coopération, principe oublié dans les secteurs très concurrentiels.

# En Serbie, au cours des dernières décennies

**Le syndicat autonome des employés de la science et de la recherche de serbie** (NAUKE) affine le personnel travaillant dans les institutions scientifiques, que ce soit dans le domaine de la recherche ou non. Nous sommes membres de la CATUS, la plus grande confédération syndicale en Serbie. Le NAUKE est membre de l'Internationale de l'Education (IE).

@ [www.sindikats-nauke.org.rs](http://www.sindikats-nauke.org.rs)

**Djordjica Jovovic**  
présidente du NAUKE  
**Aleksandra  
Milutinović-Nikolić**  
Membre de la direction  
du NAUKE  
**Dragan Markushev**  
Membre de la direction  
du NAUKE

La grande majorité des recherches en Serbie est effectuée soit dans les instituts scientifiques de l'État, soit dans ses universités. Les premières ont été principalement créées entre les années 1950 et 1960. À cette époque, la recherche était uniquement financée par l'État et les programmes de recherche étaient menés conformément à la politique du gouvernement. Au cours des années 1970, la croissance économique a permis le développement de nouveaux instituts spécialisés, qui ont été intégrés à différentes industries ayant des activités de R&D liées à leurs lignes de produits. Dans le même temps, le gouvernement a commencé à réduire le financement des institutions de l'État. Ces dernières percevaient des subventions supplémentaires en fonction des différents projets menés par les chercheur.euse.s. Ces projets étaient financés par les administrations locales, républicaines et fédérales, mais l'essentiel du financement provenait de l'industrie. Certaines entreprises étaient même financées par l'armée. Au cours des deux décennies suivantes, ces pôles de financement ont perdu de leur puissance, entraînant progressivement un ralentissement des activités de recherche et une diversité moindre dans ce domaine. Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, dans les ruines d'une économie dévastée, les institutions de l'État ne possédant plus que des équipements obsolètes et souffrant d'un manque de financement ont provoqué le départ à l'étranger de nombreux chercheur.euse.s, notamment parmi les jeunes.

## SITUATION ACTUELLE

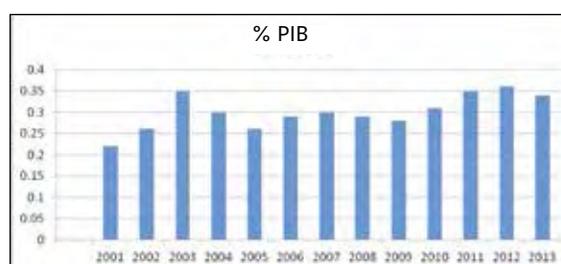
Pour une multitude de raisons (les crises politiques, économiques, mondiales et locales, le démantèlement de l'ex-Yougoslavie, les conflits locaux, les campagnes de l'OTAN...), le nombre d'institutions au sein de l'industrie, leurs structures et leur engagement dans divers projets ont fortement souffert. Au même moment, l'industrie et l'armée ont brusquement suspendu le financement des institutions de l'État. Le gouvernement était devenu la principale, sinon l'unique, source de financement de la R&D, répartie entre les institutions de l'État, celles de l'industrie et les universités publiques et privées. La répartition annuelle du budget pour la R&D exprimée en pourcentage du PIB est présentée à la [figure 1](#).<sup>1 et 2</sup> Le ministère de la Science et du Développement technologique a défini avec les différents projets qu'il finance les salaires des chercheur.euse.s dans les institutions de l'État. Pour chaque chercheur.euse, le salaire est directement proportionnel au nombre d'articles publiés dans les journaux référencés par Web of Science, chiffre calculé sur un nombre d'années déterminé durant la période précédant le cycle du projet en cours. Une telle pression exercée sur les chercheur.euse.s a entraîné une augmentation

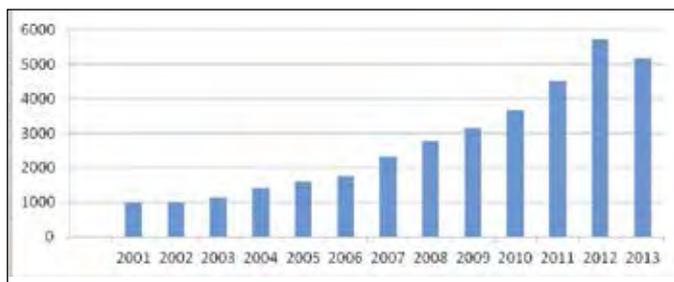
des publications ([figure 2](#))<sup>3 et 5</sup> sans lien avec le faible pourcentage constant du PIB investi dans la science, R&D. Il convient de souligner ici que chaque année le nombre de chercheur.euse.s a augmenté. De 2000 à 2013, le pourcentage d'augmentation était proche de 25.

Malheureusement, la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle a été marquée par une période néfaste pour la science en Serbie, car l'État et le ministère de la Science ont négligé ce secteur de la pire façon qui soit. Bien que la Serbie soit un petit pays en transition, seuls les salaires des chercheur.euse.s dépendent de l'évaluation externe. Notre État est souvent considéré dans le monde comme étant en bonne position, si l'on en croit le nombre de documents publiés, uniquement lorsqu'il est nécessaire de montrer certaines réussites de nos scientifiques.

La situation a atteint des sommets au début de 2013, lorsque les chercheur.euse.s n'ont pas été payé.e.s pour leurs frais matériels et ont été laissé.e.s sans ressources de base pour la recherche scientifique et l'entretien

Figure 1.  
Part annuelle du budget de la recherche pour la R&D





←

Figure 2.  
Nombre de publications scientifiques par an (3,5)

du matériel. Une telle dégradation des conditions des scientifiques par le ministère de l'Éducation, de la Science et du Développement technologique a provoqué une manifestation regroupant 3 000 chercheurs provenant de toutes les institutions et universités serbes, qui se sont réunis sur la Place Nikola Pasic à Belgrade pour demander un changement radical d'attitude à l'égard de la science en Serbie<sup>4</sup>. La manifestation a été organisée par le Syndicat de la science, dont les revendications sont résumées ici :

- augmenter le budget de la science à 1 % du PIB d'ici la fin de 2015 conformément à la Stratégie pour la science et le développement technologique mise en place par la République de Serbie et aux recommandations de l'Union européenne ;
- consolider les budgets alloués annuellement à la science, par chercheur.euse.s et par an ;
- régler le statut légal de la science et de la recherche au travers d'une réforme appropriée des lois et réglementations.

Comme toujours dans ce type de négociation, on fait des promesses qui ne sont jamais complètement respectées. Un an après la manifestation, le ministère de l'Éducation, de la Science et du Développement technologique a promis d'accéder à nos revendications. Malgré le fait que le Syndicat de la science estime que nous devons rester prudent.e.s, nous sommes conscient.e.s qu'en présence de conditions aussi médiocres, notre compétitivité au niveau européen et mondial n'est pas si performante. C'est pourquoi nous avons besoin du soutien de nos partenaires à la fois dans le sens formel et financier, en particulier de l'Union européenne. Ensemble, nous devons nous engager à faire progresser la recherche scientifique en Serbie et prévenir la fuite des jeunes chercheurs en créant des plates-formes pour une coopération durable, tant en Serbie qu'en Europe.

1. Stratégie de la République de Serbie pour le développement scientifique et technologique pour la période 2010-2015. <http://apv-nauka.ns.ac.rs/images/dokumenti/StrategijaNaucnogITehnoloskogRazvoja.pdf> 2. Conseil national pour le développement scientifique et technologique, « Rapport 2012 sur la situation de la science en Serbie et recommandations pour l'année suivante ». 3. Web of Science 4. Les scientifiques serbes manifestent contre la situation dramatique du financement, Guest Blog, Scientific American Blog Network (2013) 5. <http://kobson.nb.rs>



↑

« Nos réussites pour décorer le sabotage de la science »



←

Les employés de la science serbe à nouveau dans la rue le 2 juillet 2013.  
«Sauver la science!»

# Comment la réforme de l'Académie des sciences de Russie a attaqué la liberté académique

**Le Syndicat des employés de l'Académie des sciences de Russie** (*Trade Union of Employees of Russian Academy of Sciences - TUE RAS*) a été formé en 1992 à partir d'une partie du syndicat des travailleurs de l'éducation publique et de la science. 80 000 membres du TUE RAS travaillent dans une centaine d'institutions de l'Académie des sciences de Russie. Le principal objectif du syndicat est la protection sociale des employés (Chercheurs, ingénieurs, cadres, techniciens) de l'Académie des sciences de Russie. Le TUE RAS n'est pas affilié à la Fédération des syndicats indépendants de Russie (FITUR) ni d'autres associations syndicales russes. Cependant, nombreuses de ses structures locales travaillent avec les structures régionales du FITUR. Le TUE RAS est membre de Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS).

@ <http://www.ras.ru/tradeunion.aspx>

**Vyacheslav Vdovin**  
Vice-Président du TUE RAS  
en charge du secteur  
international

Plus de vingt années de lutte ont permis des avancées (salaire, conditions de travail, soutien social, ...) pour la situation des personnels de l'Académie des sciences de Russie dont le statut est meilleur que celui des personnels des écoles, des universités et des autres organisations scientifiques. En juin 2013, la campagne contre l'Académie des sciences de Russie a été lancée par le gouvernement. Le TUE RAS avec l'appui de tous, y compris de la communauté scientifique internationale et de la FMTS, a lutté contre cette réforme de l'académie. Cependant, nous avons perdu. Depuis janvier 2014, l'ex-Académie est divisée et la nouvelle Académie est devenue le club des scientifiques « reconnus ». Les institutions de l'ex Académie sont sous le contrôle de l'Agence fédérale des organisations scientifiques (FASO) nouvellement créée et l'Académie des sciences de Russie est devenue seulement une marque dans les titres des institutions, indiquant l'ancien statut. Le TUE RAS doit construire des relations avec la nouvelle structure gouvernementale FASO, qui est responsable maintenant de la gestion des institutions et de leurs personnels. La réforme a notamment imposé des « manageurs efficaces » plutôt jeunes, à la place des académiciens plutôt vieux, au sommet des structures de gestion de la science russe. Probablement, ils ne sont pas de si mauvais gestionnaires (mais cela

reste à vérifier). Cependant ils ne savent manifestement rien sur leur nouveau métier de la gestion de la science.

En conséquence, ils s'attachent prioritairement au formalisme de réglementation et des résultats de l'activité scientifique.

Cette réforme a provoqué de nombreux problèmes avec la liberté académique et les traditions de l'autorégulation de la communauté scientifique. Beaucoup de domaines de responsabilité de l'ancienne gestion ont été perdus pendant le passage à la tutelle de la FASO, comme certains programmes de soutien des jeunes chercheurs et le système de contrôle des conditions de travail (protection de la main-d'œuvre dans des conditions dangereuses, les technologies de sécurité, ...).

**Note de la rédaction :** un autre aspect de cette réforme a été de déposséder l'Académie des sciences de Russie de tous ses biens (de nombreux bâtiments, en ville...) qui représentaient l'histoire de l'Académie depuis sa création par Pierre le Grand en 1724. Tous les actifs et les biens de l'ancienne Académie ont été transférés à la FASO qui peut aujourd'hui vendre une partie de ceux-ci. Les scientifiques ont ainsi perdu la gestion de la science, mais aussi les ressources propres qui leur permettaient une indépendance académique.



## Comment la réforme de l'Académie des sciences de Russie a attaqué la liberté académique

1. La communauté scientifique élisait de façon indépendante les membres de l'Académie, ceux-ci élisaient le présidium qui procédait à l'élection du président de l'Académie. L'Académie était le pilier et dirigeait tout le système fondamental des études et des recherches de plus de 400 institutions rattachées et d'environ 100 000 employés. Actuellement le nouveau club académique n'a aucun lien avec toutes ces élections, ni avec tous les instituts et leurs 100 000 employés. Ceux-ci sont dirigés par des managers désignés par une agence spécialement mise en place, l'Agence fédérale des organisations scientifiques (FASO).
2. Jusqu'à ce jour, les directeurs des instituts scientifiques locaux et régionaux élisaient par un vote secret les membres des bureaux des Académies locales en tenant compte des avis de la communauté scientifique. Actuellement, les responsables sont nommés aux différents niveaux et ne sont plus élus. D'ailleurs la FASO a le droit de révoquer le directeur sans aucune discussion.
3. Auparavant l'évaluation de la performance et de l'efficacité des instituts était attribuée à des experts désignés par les représentants de la communauté scientifique. Désormais l'évaluation est effectuée sur la base de critères formels numériques.
4. Auparavant la communauté scientifique des instituts procédait de façon indépendante à un vote secret pour élire les responsables scientifiques qui dirigeaient les organismes scientifiques. Actuellement les responsables scientifiques sont désignés par les directeurs et n'ont qu'un rôle consultatif.

# Les évolutions récentes au Danemark

Jens Vraa-Jensen

Secteur international du DM



**Le Dansk Magisterforening (DM)** est un syndicat qui rassemble des titulaires de Master et de PhD. Les membres du DM sont employés dans presque tous les secteurs publics et privés, et le DM est organisé selon différents secteurs.

Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche est le plus grand avec plus de 7000 membres. Le DM est membre de l'Internationale de l'Education.

@ [www.dm.dk](http://www.dm.dk)

Le financement des universités et de la recherche en particulier a augmenté au cours de ces dernières décennies, et le Danemark a atteint l'objectif d'investir 1 % de son PIB dans ce secteur.

Le gouvernement est parvenu à respecter son engagement, y compris en période de crise économique. Mais suite à une baisse du PIB, on a pu observer une diminution sensible du financement. La situation reste cependant acceptable par rapport à

bon nombre d'autres pays européens ayant réalisé des coupes budgétaires, que ce soit pour des motifs purement économiques, comme dans le sud et l'est de l'Europe, ou plus idéologiques, comme en Angleterre. Parallèlement à cela, la législation danoise en vigueur pour les universités supprime la gouvernance collégiale et limite la protection de divers principes fondamentaux tels que les libertés académiques. Une large part du financement n'a jamais profité aux universitaires, que ce soit dans la recherche ou l'enseignement, mais a plutôt servi à répondre à une multitude de nouvelles exigences liées aux documents administratifs, aux procédures d'accréditation et autres contrôles. Étant

donné le peu d'influence exercée par les universitaires sur les prises de décision, peu de moyens leur ont été donnés pour s'opposer à cette nouvelle situation.

En revanche, les universités manifestent un intérêt de plus en plus marqué pour les aspects économiques et la capacité des universitaires à obtenir des fonds en provenance de l'extérieur semble devenir un paramètre de plus en plus déterminant dans le cadre des décisions prises par les instances dirigeantes en matière de recrutement, de licenciement ou d'avancement du personnel. La direction des universités a de plus en plus tendance à considérer chaque université comme un centre de coûts, où le critère essentiel pour déterminer la qualité de son travail réside dans sa capacité à attirer des fonds extérieurs ou à augmenter le volume des financements en enseignant à un maximum d'élèves. Une tâche colossale nous attend si nous souhaitons à nouveau faire prévaloir la valeur intellectuelle du travail universitaire sur les aspects économiques.

L'une des caractéristiques les plus intéressantes du système universitaire et de la recherche mis en place récemment au Danemark est le financement public relativement élevé, permettant notamment aux élèves ressortissant d'un État membre de l'UE de ne pas devoir s'acquitter de frais d'inscription.



Manifestation des personnels contre la réforme de l'Académie des sciences de Russie.

# Politique en matière de recherche en Europe



L'Internationale de l'Education (IE) est la plus grande fédération syndicale mondiale, représentant 30 millions d'employés de l'éducation (de la petite enfance à l'université et la recherche) par le biais de

400 organisations réparties dans 170 pays et territoires à travers le monde. Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) est une structure régionale de l'IE pour l'Europe. Il représente 129 syndicats nationaux dans 45 pays et regroupe 11 millions de membres de tous les pays d'Europe. Au sein de la CSEE, les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche sont organisés dans un réseau, le Comité permanent pour l'enseignement supérieur et la recherche.

@ [www.ei-ie.org](http://www.ei-ie.org)

@ <http://etuce.homestead.com>

Cet article porte essentiellement sur le travail réalisé par les syndicats dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche en Europe (et au niveau mondial) en ce qui concerne la protection des principes fondamentaux de la liberté académique, les fondements de la gouvernance collégiale des universités et autres institutions de recherche et d'enseignement supérieur, l'échange libre et ouvert des résultats de recherche en vue d'étayer les débats universitaires et la priorité devant être accordée à la recherche fondamentale dans toutes les disciplines universitaires.

Si l'on souhaite instaurer des services de haute qualité dans tous les secteurs de notre société, en particulier dans le domaine de la recherche, il est nécessaire de disposer d'effectifs hautement qualifiés et motivés. Afin de les inciter à rejoindre ou poursuivre la profession, nous devons répondre à plusieurs exigences de base, notamment leur offrir des conditions de travail décentes et attrayantes, de même qu'un environnement favorable. La deuxième partie de cet article s'intéressera, par conséquent, au travail que nous accomplissons pour protéger ces principes et pour syndiquer le personnel de la recherche (en début de carrière) en Europe. Je m'arrêterai également dans une moindre mesure sur les perspectives à long terme de la recherche fondamentale.

## LIBERTÉS ACADÉMIQUES ET AUTRES PRINCIPES FONDAMENTAUX

L'Assemblée générale de l'UNESCO a adopté en 1997 une recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur. Ce document, malheureusement non contraignant sur le plan juridique, énonce les normes fondamentales internationales en matière de libertés académiques, de gouvernance collégiale, de titularisation (ou tout statut équivalent) et de salaires équitables. La plupart de ces principes et conditions sont également d'une grande importance pour la recherche et le personnel de ce secteur.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté en 2006 une recommandation similaire, s'appuyant sur les Principes de la *Magna Charta Universitatum* de 1988, confirmant ces principes. Y compris la Commission européenne a publié une charte du chercheur définissant un code de conduite visant à garantir à la fois l'équité et la transparence des procédures de recrutement, où sont énoncés les engagements fondamentaux, les responsabilités et les conditions pour le secteur de la recherche.

### Jens Vraa-Jensen

président du Comité permanent pour l'enseignement supérieur et la recherche (*Higher Education and Research Standing Committee* - HERSC) du CSEE

Plus récemment, au printemps 2014, le Comité permanent de l'enseignement supérieur et de la recherche (CPESR) du CSEE a adopté un document politique sur les conditions s'appliquant au personnel de la recherche en début de carrière, dont l'adoption est également prévue par la Conférence spéciale du CSEE en novembre 2014.

Nous disposons donc d'un grand nombre de documents internationaux fixant des normes et formulant suffisamment de recommandations pour protéger au mieux la recherche (et l'enseignement supérieur) et démontrer aux communautés universitaires, aux institutions, aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales, au niveau européen et mondial, que les énormes investissements réalisés par bon nombre de pays dans le secteur de la recherche créent une valeur inestimable pour l'avenir de nos sociétés.

Le principal problème est que, depuis peu, il semblerait que seuls les syndicats et un nombre limité de gouvernements prennent ces textes au sérieux et agissent conformément à ces derniers. Les États et organisations intergouvernementales puissants et dominants (comme l'OCDE, l'UE, etc.) s'intéressent davantage à l'obtention de résultats immédiats et au levier qu'offre la recherche pour la création de nouveaux emplois et le rétablissement de la concurrence, au lendemain de la crise économique et financière. Nous traversons, en effet, une période où les valeurs économiques, les intérêts immédiats

du marché et les perspectives à court terme prévalent sur les valeurs humaines, les intérêts généraux de l'ensemble de nos sociétés et les perspectives à long terme privilégiant une quête de la vérité et visant à mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons, la nature et le comportement humains, la diversité des cultures et des langues, etc.

La question – surtout en période de difficultés économiques – n'est pas de savoir si nos sociétés peuvent ou non se permettre de ne consacrer que de maigres ressources

à ces perspectives à long terme, alors qu'il est urgent de redresser rapidement nos économies, mais bien de savoir si nous pouvons encore nous permettre de ne pas investir pour notre avenir dans une recherche fondamentale offrant des résultats autres que mesurables sous la forme de brevets ou ne servant que les intérêts des entreprises chargées de définir les normes de qualité.

Le problème est que, bien entendu, personne ne mettra en doute le fait que la recherche, la création de nouveaux savoirs, l'application des connaissances existantes à de nouveaux produits et la diffusion du savoir par les universités et autres institutions de recherche revêtent une importance cruciale pour la santé économique de nos sociétés en Europe et dans la majorité des autres régions du monde. Les universités ne devraient pas se considérer comme des tours d'ivoire déconnectées de la société environnante (globalement, je ne pense pas qu'elles l'aient un jour été ; mais, auparavant, l'écart entre elles et la société était principalement dû à une méconnaissance des avantages que peut apporter une collaboration plus étroite). Dans un contexte où nos sociétés sont dominées par une économie de marché, les pressions se multiplient pour aligner le fonctionnement des universités et du secteur de la recherche sur une approche davantage orientée sur le marché.

Tout l'enjeu consiste ici à défendre les principes fondamentaux évoqués plus haut et d'éviter qu'ils ne passent à la trappe au profit d'une intégration des intérêts du marché à un système dont les

objectifs sont différents, où la qualité se définit par des paramètres autres qu'une application immédiate au marché et allant au-delà des perspectives à court terme inhérentes, par définition, à une économie axée sur la rentabilité.

Lutter contre toute influence du marché sur la sphère académique équivaut soit à isoler

les libertés académiques, c'est-à-dire la participation des chercheur.euse.s aux processus décisionnels, ainsi qu'aux conférences et autres publications scientifiques.

Comme mentionné précédemment, il est indispensable de trouver le juste équilibre au sein de la profession (pouvant varier

**“ Une recherche de haute qualité n'est pas uniquement une question de financement suffisant, il s'agit également de respecter les principes qui garantissent les libertés académiques. ”**

totale-ment le secteur de la recherche de la société (il ne faudra donc plus s'attendre à ce que le financement public se poursuive au rythme actuel, sachant que, selon l'Association des universités européennes (EUA), 75 % du revenu des universités européennes provient du Trésor public), soit à lutter contre le marché en tant que tel – autrement dit, combattre le capitalisme – et se retrouver dès lors à contre-courant de la volonté exprimée par les ressortissant.e.s européen.ne.s et autres, au travers du scrutin des élections parlementaires européennes et nationales.

En tant que syndicalistes, nous devons voir cette réalité en face et faire tout ce qui est en notre pouvoir pour trouver le meilleur équilibre possible, préserver ces principes fondamentaux et insister sur leur importance, à la fois pour assurer le développement futur de nos sociétés et renforcer l'attractivité de l'enseignement universitaire et de la recherche.

## **DÉFENDRE LA PROFESSION**

Il devrait être communément admis et reconnu que pour garantir la haute qualité de la recherche, il est absolument nécessaire d'assurer le soutien financier (et autre) non seulement du secteur, mais aussi du personnel lui-même.

Une recherche de haute qualité n'est pas uniquement une question de financement suffisant, il s'agit également de respecter les principes déjà évoqués qui garantissent

d'une discipline universitaire à l'autre) entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée, de même qu'entre les activités propres au secteur et d'autres activités telles que l'enseignement, le volet administratif, etc.

Concernant les normes professionnelles, il s'avère également primordial que les syndicats défendent les principes de titularisation ou de tout système similaire visant à garantir la sécurité d'emploi, en exigeant des contrats de travail à durée indéterminée. Hélas, nous sommes actuellement confrontés à une tendance internationale s'orientant de plus en plus vers un recrutement des chercheurs et chercheuses sur une base contractuelle ou sous contrat temporaire. Une multitude d'exemples concrets montrent que cette situation a incité bon nombre de chercheurs (principalement des chercheuses) à abandonner la recherche pour se tourner vers d'autres secteurs professionnels.

En réaction à cette tendance négative, le CPESR a adopté un document politique sur la condition du personnel de la recherche en début de carrière et adressé plusieurs recommandations aux affiliés nationaux et au niveau européen en vue d'élargir et de renforcer les activités de syndicalisation au sein de ce secteur.

Malheureusement, bon nombre de problèmes ont été identifiés. Certains d'entre eux peuvent être résolus par les syndicats eux-mêmes, dans la mesure où ils sont liés à leurs dispositions statutaires et internes les empêchant d'accueillir dans leurs rangs le personnel non

enseignant. S'il est peu aisé de changer cette tradition, il se révèle encore plus ardu de convaincre un jeune chercheur ou une jeune chercheuse de s'affilier à une organisation syndicale dès lors que ses conditions d'emploi se limitent à des contrats temporaires et qu'il lui faut déployer un nombre incalculable d'efforts pour assurer le financement de son prochain emploi, temporaire lui aussi - ou en cas d'abandon de la profession. J'entrevois que, au cours des décennies à venir, l'un des enjeux les plus importants pour les syndicats représentant l'enseignement supérieur et la recherche consistera à syndiquer les collègues travaillant sous contrats temporaires et à renforcer considérablement notre action en parvenant à réduire le nombre de contrats temporaires au profit de contrats à durée indéterminée et en faisant en sorte d'augmenter le nombre de postes permanents – une évolution profitable à la fois à nos collègues, aux institutions et à la qualité de la recherche en général. Au travers de cet exposé, j'ai tenté

de passer en revue les tendances et les problèmes que l'on peut observer actuellement au sein du mouvement syndical européen actif dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mon ambition n'a jamais été de proposer une analyse scientifique des récentes tendances, mais bien de mettre en lumière certaines problématiques importantes et de contribuer ainsi au débat actuel sur les évolutions dans ce secteur. Bon nombre de thèmes n'ont été ni analysés ni même soulevés, tels que l'impact que peuvent avoir sur les priorités de la recherche publique les organismes de financement (publics comme privés) exigeant un cofinancement de la part des universités. À cet égard, citons simplement l'exemple de ces universités qui, littéralement victimes de leur propre succès, se sont vu allouer un tel volume de fonds extérieurs que les exigences en matière de cofinancement les ont menées droit à la faillite.

En guise de conclusion, je soulignerai que, si l'on souhaite contribuer à une évolution positive de nos sociétés et renforcer l'attractivité du secteur de la recherche, il est indispensable de maintenir le financement public et de ne pas laisser la part belle ni aux perspectives à court terme et ni aux intérêts privés uniquement orientés vers la rentabilité. Par ailleurs, nous devons insister sur le fait qu'à l'avenir, les deniers publics devront également servir à financer la recherche fondamentale au bénéfice des générations futures et non pas uniquement aux fins d'obtenir des résultats immédiats permettant de relancer rapidement l'économie. Nous ne pouvons nous permettre de bafouer les principes inhérents aux libertés académiques, ces derniers étant le fondement indispensable à l'édification de toute société pour nos générations futures.

## Charte européenne des chercheurs Un texte ambivalent

**Marc Delepouve**, Secrétaire national « secteur international » du SNESUP-FSU

Le 11 mars 2005, la commission européenne a adopté une recommandation incorporant la Charte européenne du chercheur et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs. Sa finalité explicite est de contribuer à faire de l'UE « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Corrélativement, « l'objectif politique ultime » est « de contribuer au développement du marché européen du travail attrayant, ouvert et durable pour les chercheurs, au sein duquel les conditions cadres permettent de recruter et de conserver des chercheurs de grande valeur ».

Cette recommandation, non contraignante, présente nombre d'éléments que nous partageons, par exemple en termes de droits à la sécurité sociale pour les chercheurs, en particulier à la retraite, et de conservation de ces droits lors d'une mobilité internationale ou professionnelle ; de transparence lors des recrutements ; de reconnaissance en tant que chercheur professionnel dès le troisième cycle ; de droits effectifs à combiner vie de famille et vie professionnelle pour les hommes et pour les femmes.

En revanche, un certain nombre de points entre en contradiction avec les fondements de la recherche que sont les libertés académiques, l'esprit de coopération et la diversité. Citons pour exemples la rémunération liée aux « performances » (condition d'un réel marché du travail) ; « les limites à la liberté susceptible de découler de circonstances particulières, notamment sur le plan de la supervision, l'orientation et la gestion » ; la « comparabilité des procédures de recrutement à l'échelle internationale » ; l'obligation faite aux chercheurs de « demander toutes les autorisations nécessaires avant de commencer leur travaux de recherche ».



# La lutte contre la crise, une contribution essentielle de l'enseignement supérieur et de la recherche



Résolution soumise par le SNESUP-FSU (France) et adoptée à la Conférence du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) réunie à Budapest du 26 au 28 novembre 2012.

Conformément au document de politique intitulé *Une éducation de qualité pour bâtir l'avenir*, que l'Internationale de l'Éducation a adopté en son 6<sup>e</sup> Congrès en 2011, la Conférence du CSEE souhaite adresser un message aux gouvernements européens et aux autorités en charge de l'enseignement supérieur sur l'impact des politiques des gouvernements et de l'Union européenne (UE) visant à ramener le rôle des universités à celui de fournisseur de services à l'usage des entreprises privées et des intérêts à court terme.

## LE CSEE CONSIDÈRE QUE

- I. Le développement du volume de connaissances de l'humanité et la transmission de ces connaissances à une nouvelle génération est l'un des objectifs les plus nobles de l'humanité.
- II. Nos systèmes d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) font intégralement partie de l'héritage de nos peuples et de nos sociétés libres, démocratiques et pacifiques. Ils sont des éléments fondamentaux pour l'édification d'un avenir meilleur. Leur évolution est impérative afin qu'ils participent pleinement aux sociétés démocratiques modernes, en restant toutefois basés sur des caractéristiques fondamentales telles que la coopération, la liberté académique du personnel et des institutions et la direction collégiale.
- III. Le renforcement de l'ESR ainsi que la qualité, la diversité et la démocratisation des connaissances sont nécessaires pour améliorer la démocratie en Europe, développer l'analyse critique de la société et amplifier le développement scientifique, technologique, économique, social, écologique, culturel et éthique.

IV. Des problèmes et des urgences surviennent à l'échelle internationale : par exemple la dégradation rapide de l'environnement et du cadre de vie de l'humanité, ou encore l'aggravation de la faim dans le monde. De manière plus générale, nos sociétés sont confrontées à des difficultés qui gagnent sans cesse en complexité. La recherche et l'éducation ont ici un rôle fondamental à jouer, dans la quête de solutions et dans leur mise en œuvre. Cependant, l'ESR n'est pas en mesure de fournir ses réponses et ses solutions car il est frappé par la réduction des dépenses publiques, par la mise en œuvre et l'ingérence dans les établissements d'ESR des modèles de gestion importés du secteur privé, de la concurrence, de la recherche du profit et de la philosophie du marché.

**En particulier, le CSEE demande que les exigences ci-dessous reçoivent un appui.**

### 1. La connaissance est un bien public

L'approche visant à faire de la connaissance un bien privé compromet la liberté de la recherche et de l'enseignement, menace l'authenticité de la connaissance et en contrarie le développement. Le système d'ESR est un bien public, et cette caractéristique doit être défendue et renforcée. En particulier, les résultats de la recherche devraient être publiés *en toute liberté d'accès*, et le copyright doit être protégé. L'enseignement et la recherche publique doivent être retirés de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), de même qu'ils doivent l'être de tous les traités

interrégionaux et bilatéraux signés par l'UE dans les domaines du commerce et des investissements.

L'éducation est un investissement intéressant l'ensemble de la société, tout autant qu'un droit humain. L'enseignement supérieur (ES) devrait être gratuit. Lorsque des droits d'inscription existent, les gouvernements devraient les réduire et tendre en fin de compte à leur suppression. L'ESR devrait être développé dans l'Europe entière. La solidarité européenne et la logique de coopération scientifique, de même que le respect de la diversité de l'histoire et de la culture de chaque pays, devraient être appliquées, et non la logique de la concurrence. Pour cette raison, le CSEE s'oppose fermement au système de classement des universités.

### 2. Le rôle crucial de l'enseignement supérieur sur le plan social

L'ES devrait tendre à être une formation professionnelle, une formation citoyenne et une formation de la personne. Il s'agit là d'une contribution très importante pour élever le niveau de compétence des jeunes et des adultes, et le nombre de diplômés universitaires doit donc augmenter. Cette contribution est essentielle dans une société complexe atteignant un niveau élevé de technologie. La qualité de l'ES doit donc être liée à la recherche. L'ES doit bénéficier à tous les groupes sociaux et à toutes les générations. Cela implique notamment de créer davantage de petites unités d'enseignement et d'appliquer diverses méthodes d'enseignement.

### 3. Autonomie et collégialité

La qualité de l'ESR est indissociable de la pleine autonomie académique et des caractéristiques propres à la démocratie,

qui doivent prendre appui sur la collégialité et le partage des responsabilités. Tous les personnels doivent jouir d'une certaine autonomie de participation au processus de prise de décisions et à la vie en collégialité. En tant qu'outils d'amélioration, l'évaluation des structures, de l'enseignement et de la recherche doivent se faire dans un esprit non pénalisant et dans la collégialité.

#### 4. Conditions de travail

Pour accroître les effectifs et la qualité des personnels enseignant.e.s universitaires et des chercheur.euse.s en Europe, et par conséquent développer l'ESR, l'attrait des carrières dans ce secteur constitue une dimension fondamentale. La stabilité de l'emploi, le recours à des méthodes de recrutement transparentes, équitables et non discriminatoires, un environnement de travail approprié, des infrastructures efficaces, la pleine autonomie dans la recherche et dans l'enseignement, la collégialité, les possibilités de carrière et des salaires d'un niveau approprié : voilà quelques-uns des principaux facteurs qui rendent attrayantes les carrières dans l'enseignement et la recherche. Ainsi, tous les enseignant.e.s du secteur de l'enseignement supérieur et les chercheur.euse.s des établissements publics, quel que soit leur statut, devraient bénéficier des mêmes droits et protections sur le plan social, juridique et autres, conformément à ce qu'offrent les procédures de négociation collective ou le statut national. Tous les chercheur.euse.s en début de carrière doivent être reconnus comme des chercheur.euse.s professionnels et doivent bénéficier de ces droits et de ces protections.

La précarité des enseignant.e.s universitaires et des chercheur.euse.s augmente rapidement. Les programmes-cadres de l'UE renforcent cette tendance. L'UE et les gouvernements doivent prendre les mesures qui s'imposent pour réduire sensiblement l'état de précarité des emplois d'enseignant et de chercheur.

#### 5. Mobilité

L'intégration civique de l'Europe ainsi que son développement culturel et scientifique nécessitent absolument de promouvoir la mobilité au plan international des enseignant.e.s, des chercheur.euse.s et des étudiants, sans toutefois en faire un élément obligatoire. Pour que ce principe se concrétise, il faut cependant des formes professionnelles et individuelles de garantie et de protection accompagnant la mobilité du personnel. Il convient aussi de mettre à disposition des moyens financiers publics afin d'assurer concrètement l'égalité d'accès à la mobilité pour tous les étudiants, quel que soit le contexte social et géographique dans lequel ils se trouvent.

#### 6. Genre

Les femmes sont sous-représentées aux fonctions académiques et administratives de haut niveau. Nous réclamons des incitations afin d'augmenter la proportion de femmes présentes à tous les stades de la carrière professionnelle, particulièrement lors de la désignation aux fonctions professorales et aux fonctions de direction. Pour réduire les différences de traitement liées au genre, un système complet de services sociaux est nécessaire. Il doit assurer la protection, les droits et les services sociaux de tous les travailleurs, hommes et femmes sur pied d'égalité, l'accent étant mis spécifiquement sur les droits parentaux. Ainsi qu'il en est fait état dans la Charte européenne du chercheur, les conditions de travail doivent « permettre aux femmes aussi bien qu'aux hommes de combiner la vie de famille et la vie professionnelle, les soins aux enfants et la carrière ». Les établissements d'ESR doivent mettre au centre l'application du principe d'égalité des genres.

#### 7. Insuffisance des investissements

Ces dernières années, les investissements consentis par l'Union européenne et par la plupart des gouvernements se sont avérés trop faibles dans le domaine de l'ESR. Cette

situation est aggravée par l'adoption de mesures d'austérité pour limiter les déficits publics. La réduction massive constatée aujourd'hui dans les investissements opérés dans les domaines de la recherche fondamentale et de la recherche en sciences humaines ou sociales va, vraisemblablement, mettre en péril le développement de la recherche à long terme, y compris dans sa dimension appliquée. La recherche fondamentale ainsi que les disciplines qui n'entraînent pas de retombées économiques immédiates mais développent les connaissances ou élèvent la qualité de vie des citoyens doivent bénéficier d'un important soutien. La recherche doit se développer pour faire face aux besoins économiques du moment : c'est là un volet important des missions de recherche, sans en être pour autant l'aspect unique.

Le projet de financement européen pour la recherche, tel qu'il est énoncé dans le projet *Horizon 2020 – le programme-cadre pour la recherche et l'innovation* – connaît de graves insuffisances : jusqu'en 2020, le montant annuel proposé pour la recherche et la science atteint seulement 11,4 milliards d'euros, soit 0,08 % du PIB européen. Les problèmes auxquels l'Europe et le monde sont confrontés imposeront de développer substantiellement les activités de recherche, y compris de recherche fondamentale, nécessitant de la sorte un budget plus approprié.

Le CSEE diffusera cette résolution afin de stimuler le débat public. Il se mobilisera pour que ses demandes soient satisfaites, et recommandera à ses organisations membres d'agir et de mobiliser, dans le respect de la pleine autonomie de chacune d'elles.

# Constats et point de vue de la FMSTS

## L'évolution actuelle des politiques de recherche



### La Fédération mondiale des travailleurs scientifiques

(FMSTS) a été fondée en 1946, à l'initiative de personnalités scientifiques et du syndicat britannique, la *British Association of Scientific Workers*. Frédéric Joliot-Curie fut le premier président de la FMSTS.

Deux axes de préoccupations convergeaient en faveur de la création de la FMSTS en 1946: ne pas permettre un nouveau Hiroshima; mettre la science au service du bien-être.

La FMSTS est composée d'organisations affiliées (syndicats et fédérations syndicales pour les trois quarts, associations des personnels et ONG sur la science pour un quart) et de membres individuels.

La FMSTS dispose d'un site web et publie une lettre comportant entre autres les principaux textes adoptés par son conseil exécutif (31 membres). L'animation repose essentiellement sur le Secrétariat international (8 membres) et sur les groupes de travail qui sont soit thématiques (désarmement, énergie et climat, accès à l'eau potable, conditions de la recherche et des employés de la recherche, science et démocratie), soit ciblés sur une fonction (travail à l'UNESCO – dont sciences et éthique – et à l'ONU, suivi des Forums sociaux, élargissement, trésorerie).

@ [fmsts-wfsw.org](http://fmsts-wfsw.org)

#### Sur le plan de la gestion, du

«management» – terme à la mode et qui n'est pas neutre – il y a partout une moindre autonomie des chercheurs et des institutions de recherche. L'indépendance, la liberté académique, la recherche pour le savoir sont partout rognées sinon même remises en cause. Cette tendance lourde est provoquée par le type de mondialisation actuel qui privilégie la finance et l'ouverture des marchés dans un vaste libre-échange sans respect de normes sociales, environnementales ou culturelles. La recherche n'est alors qu'un outil de parts de marché et n'est considérée intéressante par les pouvoirs politiques et économiques que par ses retombées possibles sur l'innovation. Cette analyse a été totalement partagée par les participants à notre assemblée générale 2014 en Russie et a débouché sur la déclaration jointe. L'une des conséquences de cette évolution est la précarisation des chercheurs, particulièrement des jeunes chercheurs, phénomène qui semble s'internationaliser. Des témoignages sur des situations véritablement scandaleuses nous parviennent de plusieurs pays. Sur cette toile de fond générale on note cependant de grandes disparités selon les pays: dans certains pays la part de PIB consacré à

la recherche est bien supérieure à celle de la France (redescendue à 2,2% aujourd'hui) ou en croissance forte. Soit la tradition industrielle forte est maintenue comme au Japon (3,3%) et en Allemagne (3,5%), soit un capitalisme d'État fait œuvre volontariste comme en Chine ou en Algérie. Cet aspect financement qui ne remet pas en cause fondamentalement l'évolution du pilotage rappelé précédemment a des conséquences positives qu'on ne saurait taire: le reflux du drainage des cerveaux (dont souffrent toujours certains pays), la capacité à offrir des emplois qualifiés, le «tirage par le haut» de l'ensemble du système éducatif, la participation à l'effort de l'humanité pour l'acquisition des savoirs (dans la mesure où la recherche finalisée ne peut être disjointe totalement de la recherche fondamentale) et pour la réponse aux défis de la démographie et du climat.

#### Éthique, responsabilité, démocratie

La FMSTS s'est investie historiquement sur les axes «éthique et responsabilité des scientifiques», «la paix et le désarmement». C'est donc tout naturellement que nous venons de participer au récent Forum Mondial pour la Paix qui s'est tenu – fort opportunément et symboliquement mais clandestinement selon nos médias français dominants – à Sarajevo.

Jean-Paul Lainé

président de la FMSTS

Son titre était en fait «Forum Mondial sur la Justice Sociale et la Sécurité humaine» et nous y avons animé un atelier sur «Militarization of Science, 1914 and today». Nous y avons souligné que la responsabilité du scientifique était inséparable de sa liberté, de sa véritable indépendance intellectuelle et matérielle. Le pilotage prévalant actuellement génère non seulement le recul des recherches fondamentales (dont celui des sciences humaines et sociales en général) mais aussi l'individualisme, la compétition, le conformisme et donc l'affaiblissement de la capacité à dire non. Serions-nous capables aujourd'hui de réunir comme en 1950 les centaines de milliers de signatures en soutien à l'appel de Stockholm dénonçant l'usage de l'arme atomique, campagne qui a concrètement dissuadé Truman de l'utiliser lors de la guerre de Corée? Serions-nous mêmes capables de rééditer la campagne des années 80-83 contre l'installation en Europe centrale des fusées américaines et soviétiques? campagne qui a poussé à l'engagement de nombreux animateurs actuels de nos associations et syndicats. L'esprit critique dans la vie en société comme dans la science doit être recherché et cultivé. Le chercheur doit être citoyen comme le citoyen doit avoir des éléments de connaissance lui permettant de participer aux débats sur la politique scientifique. Sciences et démocratie est l'un des chantiers investis par la FMSTS aux côtés des organisations françaises affiliées, notamment le SNCS et le SNESUP. Alors que le monde entier est face à un double défi: redéfinir les relations humains-planète et les relations des humains entre eux, il est urgent de repenser la relation de nos sociétés au savoir, sa production, sa diffusion, son partage. Le séminaire «ouvert» qui clôturera notre Conseil exécutif, accueilli cette année par le SNCS à Paris-Meudon du 21 au 24 septembre, se tiendra le mercredi 24 septembre après-midi et aura pour thème «Science et Éducation». La démocratisation des institutions de recherche, la relance des budgets recherche, l'emploi scientifique, les coopérations internationales, la recherche fondamentale, la recherche en didactique et pédagogie, les recommandations de l'UNESCO à renforcer: voilà des axes pour des débats, propositions et interventions au niveau international.

# L'UNESCO lance un processus de révision de la recommandation concernant la condition des chercheurs scientifiques de 1974



L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est une agence spécialisée du « système » des Nations Unies dont la France est non seulement l'un des États membres fondateurs, mais aussi le pays hôte de son siège à Paris. Ses principaux domaines de spécialisation sont : l'éducation, la culture, la communication et l'information, mais aussi les sciences sociales et humaines et les sciences exactes et naturelles. Parmi ses fonctions principales, il y a l'élaboration de textes normatifs d'envergure mondiale, et particulièrement des conventions et des recommandations. Une convention internationale est soumise à la ratification, à l'acceptation ou à l'adhésion des États membres. Elle définit les règles auxquelles les États s'engagent à se conformer. Une recommandation est un instrument par lequel la Conférence générale de l'UNESCO formule des principes directeurs destinés à régler internationalement une question, et que ses États membres peuvent adopter sous forme de loi nationale. Il s'agit donc de normes non sujettes à ratification, mais que les États sont invités à appliquer.

La Conférence générale de 1974 a réuni, comme elle le fait tous les deux ans, tous les États membres de l'UNESCO, et adopté la **Recommandation concernant la condition des chercheurs.euse.s scientifiques**. Cette recommandation est destinée à servir de cadre universel des politiques scientifiques à prétention éthique, tout en laissant une large liberté à des ajustements nationaux. C'est dans ce sens que l'élaboration d'une recommandation, par rapport à d'autres instruments tels que les déclarations ou les conventions, a été choisie en raison de la flexibilité que les recommandations donnent aux États membres dans leur mise en œuvre. Ainsi, chaque pays peut appliquer les principes dans les limites de son système juridique et de ses pratiques institutionnelles.

En outre, des recommandations, en comparaison à d'autres instruments tels que les déclarations, les codes de conduite, ou les instruments contraignants adoptés par la législation nationale ou supranationale, sont bien adaptées dans ces cas-là, notamment si l'on tient compte de la rapide évolution de notre monde et des avancées des sciences et des technologies. La Recommandation de 1974 a également été créée afin d'aider les États membres à formuler et exécuter des cadres politiques appropriés pour les productions scientifiques et technologiques, visant, entre autres, à soutenir les chercheurs.euse.s et à encourager les nouveaux arrivants. Le contexte historique de cette Recommandation était celui d'une application croissante de la science à

## Dafna FEINHOLZ

Chef de la Section bioéthique et éthique des sciences  
Secteur des Sciences sociales et humaines de l'UNESCO

des fins qui pouvait aller à l'encontre de l'amélioration de la qualité de la vie et du bien-être de l'humanité. Ainsi, bien que l'accent soit mis clairement sur la contribution positive des découvertes scientifiques et de ses applications technologiques, il a été reconnu que, dans le même temps, les découvertes scientifiques peuvent :

*« Présenter certains dangers qui constituent une menace, surtout au cas où les résultats des recherches scientifiques sont utilisés contre les intérêts vitaux de l'humanité pour la préparation de guerres de destruction massive ou pour l'exploitation d'une nation par une autre, et en tout état de cause, poser des problèmes éthiques et juridiques complexes. »<sup>1</sup>*

À la lumière de ces préoccupations, la réflexion sur la condition des chercheurs.euse.s scientifiques a été proposée pour faciliter l'approbation des principes éthiques de la recherche scientifique et en ce faisant, de favoriser le soutien des politiques scientifiques. Sa visée centrale est l'intérêt pour la société, la garantie des droits et libertés des chercheurs.euse.s scientifiques, le respect des valeurs universelles, la poursuite du progrès de l'humanité, et l'entrave des effets secondaires que la technologie pourrait avoir sur l'environnement.

La Recommandation s'applique expressément à tous les chercheurs.euse.s scientifiques, quel que soit :

- le statut juridique de leurs employeurs, et les types d'organisation ou d'établissement dans lequel ils travaillent ;
- leurs domaines scientifiques ou technologiques de spécialisation ;
- le type d'application de la recherche.

La première partie de la Recommandation de 1974 (articles 1 à 3) définit les concepts principaux : la science, la découverte scientifique, la recherche scientifique, la méthode expérimentale, et les effets des applications scientifiques et de la technologie. Il y est aussi question des chercheur.euse.s scientifiques et autres travailleurs intellectuels impliqués dans les activités de recherche et d'expérimentation, ainsi que des critères d'évaluation et de succès de la recherche.

La deuxième partie (articles 4 à 9) traite de la base éthique des sciences à travers des lignes directrices sur le rôle de la science et des chercheur.euse.s scientifiques dans le processus d'élaboration des politiques nationales. Ces lignes concernent : les principes de l'intérêt public, de la responsabilité et de la transparence comme assise du financement public de la recherche scientifique ; les objectifs scientifiques de paix, de développement, de coopération internationale ou de prévention des catastrophes ; la souhaitable participation des chercheur.euse.s dans l'élaboration des politiques et dans les processus décisionnels publics ; et surtout leur liberté de mouvement et les conditions matérielles et éthiques nécessaires à leur travail, en particulier celles des jeunes chercheur.euse.s.

Dans la troisième partie (articles 10 à 12), il est question de l'éducation scientifique. Il s'agit de l'importance d'une formation des carrières scientifiques respectueuse de principes tels que l'intégrité, la maturité, ou la non-discrimination dans l'accès à l'éducation. Il s'agit aussi de la promotion d'initiatives éducatives soucieuses d'inclure les sciences sociales dans les programmes concernant les sciences naturelles et la technologie.

La quatrième section (articles 13 à 19) traite des droits et responsabilités des chercheur.euse.s scientifiques et précise les mesures qui devraient être prises par les États membres afin de veiller à ce que les chercheur.euse.s scientifiques puissent travailler dans des conditions de créativité, de mobilité professionnelle et de liberté intellectuelle et méthodologique, compatibles avec le respect des droits de l'Homme, de la responsabilité écologique et sociale, et de la coopération internationale pour la paix internationale.

Enfin, la cinquième section (articles 20 à 42) esquisse un cadre global pour l'emploi, les conditions de travail et le développement de carrière des chercheur.euse.s. Il y est question, par exemple, de protection de la santé et de la sécurité sociale, mais aussi du travail multidisciplinaire, des critères pour l'évaluation de la créativité de la recherche scientifique et de la publication des résultats de la recherche ; du soutien moral et de la rémunération matérielle ; des droits d'auteur et de la liberté d'association.

Certes, le modèle institutionnel de l'époque qui l'a produit n'est plus le même aujourd'hui. La mondialisation de l'économie nous situe dans un contexte qui favorise les privatisations, les dérèglementations et les prises de décisions axées principalement sur le marché, ce qui risque d'entrer en contradiction avec les valeurs de la Recommandation de 1974. En même temps, de nos jours, les politiques scientifiques et la tendance à la commercialisation de la science donnent lieu à de nouvelles questions éthiques pour les chercheur.euse.s scientifiques. Ceci rend d'autant plus nécessaire l'existence d'un cadre d'orientation de la science qui correspond mieux à l'ère du temps. En outre, sa révision pourrait permettre de mieux refléter les défis contemporains, notamment concernant les rapports entre les sciences et la société.

C'est ainsi que la dernière Conférence générale de l'UNESCO de novembre 2013 a décidé d'entamer un processus qui peut conduire à la révision du texte original, afin de rendre compte des changements advenus au cours des quarante dernières années. L'intention est d'enrichir le texte existant et encore valide. Par exemple, il est important que la Recommandation reflète les défis éthiques et réglementaires contemporains relatifs à la gouvernance de la science et de la relation science-société, en tenant compte de la Déclaration de 1999 sur la science et l'utilisation des connaissances scientifiques, et la Déclaration universelle de 2005 sur la bioéthique et les droits de l'homme. Une fois révisée, la Recommandation devrait : *« Fournir un appel pertinent et puissant d'éthique scientifique comme base des*

*politiques scientifiques dirigées à la création d'un ordre institutionnel propice à la réalisation de l'article 27 (I) de la Déclaration universelle des droits de l'homme ».*<sup>2</sup>

Le processus de révision vient de commencer par une large consultation. En effet, depuis le mois de juin, le premier appel public a été lancé afin de recueillir les commentaires et les conseils du grand public. Nous invitons chaleureusement tous les professionnels de l'éducation et des sciences à consulter le lien suivant :

[www.unesco.org/shs/fr/recommandation-comment](http://www.unesco.org/shs/fr/recommandation-comment)

Ce premier appel sera clôturé le 1<sup>er</sup> novembre. Les conseils et commentaires peuvent être adressés à :

[recommandation.comment@unesco.org](mailto:recommandation.comment@unesco.org)

Ainsi, l'UNESCO invite ses partenaires et la société civile, ainsi que toutes les personnes concernées à transmettre leurs conseils et commentaires. Le public intéressé est invité à formuler des suggestions pour la révision du texte original, ou à présenter des observations sur ce qui ne devrait pas être modifié dans ce texte.

Veuillez noter que toutes les réponses doivent être brèves. La page web mentionnée ci-dessus publiera des informations tout au long de la période de consultation.

Les commentaires reçus seront résumés et publiés sur notre page web, à titre d'information. Un deuxième appel public sera réalisé entre le 15 février et le 15 juillet 2015. Et finalement, en 2016, une nouvelle consultation sera menée mais cette fois-ci par les États membres de l'UNESCO. En 2017, les propositions de modification qui résulteront de ces consultations préalables seront diffusées et débattues par les délégués des États membres lors de la 39<sup>e</sup> Conférence générale de l'UNESCO en octobre ou novembre 2017. À cette occasion, une Recommandation modifiée pourrait alors être adoptée.

<sup>1</sup> Recommandation de 1974, préambule. Elle est consultable en ligne à l'adresse suivante : [http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=13131&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13131&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html) <sup>2</sup> Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.



## Hommage

# *Paul Janiaud nous a quittés*

Le décès de Paul Janiaud, le 31 mars dernier, suite à une longue maladie, est une triste nouvelle pour le SNCS.

**Au-delà de ses activités proprement scientifiques, il était un militant actif dans sa section, son comité de liaison et sa commission scientifique spécialisée, très présent au bureau INSERM et à la Commission administrative du syndicat. Sa puissance de travail impressionnait : il n'a pas cessé d'apporter une contribution appréciée à tous nos débats et aux campagnes d'action qui les ont accompagnés : évaluation des chercheurs et des techniciens par la valorisation des acquis de l'expérience, titularisation des contractuels, démocratisation de la recherche publique... Il s'est aussi attaché activement à renforcer l'indépendance du syndicat lui-même et la vie démocratique de ses instances. Secrétaire général du SNCS de 1985 à 1987, il a laissé des souvenirs encore vivants à tous les chercheurs que le syndicat avait mobilisés contre la suspension des concours de recrutement de 1986 par Devaquet, conseiller de Chirac.**

**Il était aussi préoccupé par les relations recherche-société.** Entre la recherche et le système éducatif ou de santé, mais aussi à un niveau plus global. C'est ce qui l'a conduit à participer à la mise en place des méthodes et des structures nécessaires pour produire les expertises collectives de l'INSERM à l'intention des pouvoirs publics, en réunissant des personnes d'horizons et avis variés et en ne terminant le travail qu'avec un consensus. Il a ensuite animé à Bruxelles, dans le cadre du Club des organismes de recherche associés (CLORA), la participation des organismes de recherche français et des chercheurs à l'élaboration et la mise en place des programmes de recherche européens. Il était toujours sur le qui-vive et en éveil, à l'affût d'informations de première main sur les dessous des décisions de politique scientifique et leurs évolutions prévisibles.

Il pensait que si la société devait garantir aux chercheurs une liberté de recherche très large et collectivement protégée, en revanche les travailleurs de la recherche publique devaient respecter une

éthique professionnelle d'autant plus stricte : ne publier que des résultats rigoureusement contrôlés, exiger un accès public libre de droits à ces publications, être toujours disponibles à répondre aux interrogations non seulement des milieux scientifiques mais aussi des acteurs sociaux en général ; contribuer honnêtement et avec rigueur aux évaluations « par les pairs » des travaux et des projets de recherche, bien au-delà des démarches bureaucratiques et des statistiques idiotes contre lesquelles nous continuons plus que jamais à nous battre aujourd'hui.

**Tous ceux qui l'ont connu ont apprécié son sens de l'humour, sa gaieté, son goût des bonnes choses et de l'amitié, son obstination à agir en fonction de ses convictions profondes. Il aimait la vie, il a bien rempli la sienne et reste une référence humaine et professionnelle pour beaucoup d'entre nous.**

**Toutes nos condoléances à son épouse Marie-Noëlle, à ses enfants Béatrice, Isabelle, Éric et Delphine sa compagne, et à toute sa famille.**

débats • stratégies • opinions • dossiers • actions

# VRS

La Vie de la recherche scientifique



LA RECHERCHE TRAHIE  
L'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET L'ÉDUCATION NATIONALE  
ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA RECHERCHE  
L'EUROPE ET LA RECHERCHE  
LA PROTECTION SOCIALE

La Vie de la recherche scientifique (VRS) explore les grandes questions scientifiques et politiques en lien avec les préoccupations de la société et des mouvements sociaux. Retrouvez au fil des dossiers les grands sujets qui sont au cœur de vos interrogations et de vos exigences



ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN

INDIVIDUEL : 25 € • INSTITUTIONNEL : 50 €

REVUE ÉDITÉE PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES (SNCS-FSU)

INSTITUTION :

NOM :

PRÉNOM :

Adresse :

Courriel :

Tél. :

Télécopie :

Mobile :

Dom. :

Abonnement à compléter et à renvoyer avec votre règlement au : Syndicat national des chercheurs scientifique (SNCS-FSU), 1, place Aristide-Briand, 92195 Meudon Cedex.  
Tél. : 01 45 07 58 70, Télécopie : 01 45 07 58 51, Courriel : sncs@cnrs-bellevue.fr, Site Web : www.sncs.fr

RÉGIE PUBLICITAIRE : COM D'HABITUDE PUBLICITÉ, TÉL. : 05 55 24 14 03/06 19 94 66 85

UNIVERSITÉ

Recherche

PROXIMITÉ  
CONFIANCE  
ENGAGEMENT  
ENTRAÏDE



*La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité*

*et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture  
la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions.*

*Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.*

*Un réseau de Chargées de Relation Enseignement  
Supérieur et Recherche est à votre disposition.  
Coordonnées disponibles sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr)*

**casden**



BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture